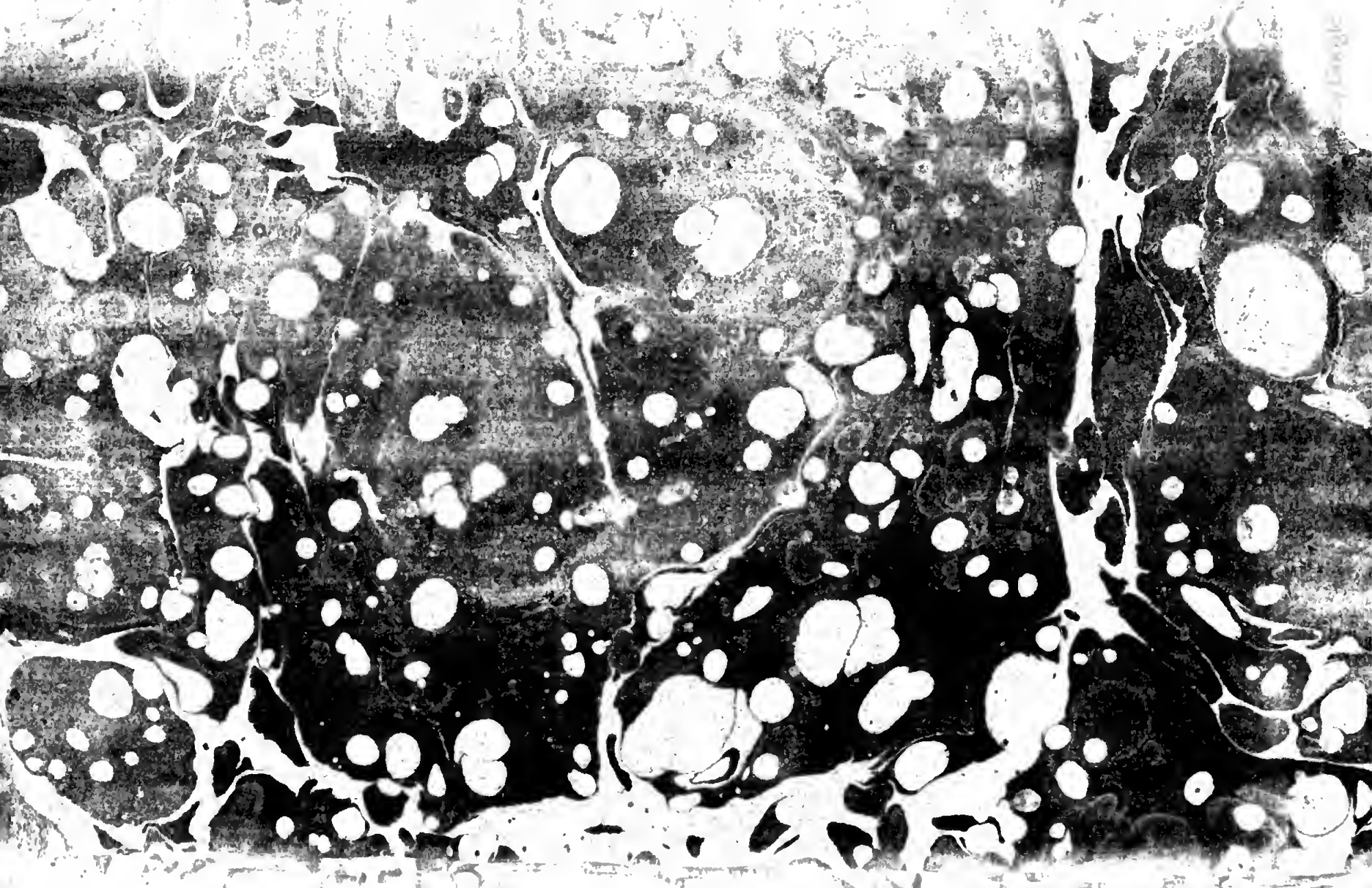

R V. 73 E 14, 6

Digitized by Google

LETTRES
D'UN
ROMAIN.

Avec un
APPENDIX
DE L'EDITEUR
Au ſujet d'une Lettre d'un Savant d'Angleterre.

LETTRES
D' UN ROMAIN
A M. DE VILLEFROY

Abbé de Blaſimont, ancien Profeſſeur en Hébreu au College Royal, &c. &c. &c.

EN RÉPONSE

Aux OBSERVATIONS de

M. L. E. RONDET

Sur l'Ouvrage du R. P. FABRICY Dominicain, Docteur en Théologie & Théologien de Caſanate, touchant les TITRES PRIMITIFS DE LA REVELATION.

AVEC UN

APPENDIX DE L'EDITEUR

Au ſujet d'une Lettre d'un Savant d'Angleterre;

A ROME, MDCCLXXIV.

Chez Pierre Durand, Libraire François; à Paris chez la Veuve Deſaint & fils, rue du Foin; à Marſeille chez Jean Moſſy.

AVEC PERMISSION DES SUPERIEURS.

PREMIERE LETTRE.

MONSIEUR,

COMME vrai eſtimateur des productions littéraires, de celles ſur-tout qui concernent la Critique Sacrée, permettez que j'en appelle à votre tribunal, pour apprécier à ſa juſte valeur les *Obſervations de M. L.E.Rondet, ſur l'Ouvrage du R. P. Fabricy Dominicain, touchant les Titres Primitifs de la Révélation*, inſérées dans le *Journal Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Dinouart, mois de Juillet, art. I. & d'Août, art. X. année* 1773., *édit. de Paris*.

Les rares & vaſtes connoiſſances que vous avez acquiſes, Monſieur, dans les Langues ſavantes par une étude profonde & réfléchie de plus de ſoixante années ; la célebrité de votre nom dans toute l'Europe ; vos beaux travaux ſur l'Ecriture Sainte, auxquels le Public éclairé ne ceſſe d'applaudir ; les excellens Eleves que vous avez formés, & qui ont ſi bien ſaiſi dans leurs *Principes diſcutés*, les profondeurs du génie de la Langue des anciens Hébreux ; tout cela vous donne des droits aſſurés pour prononcer ſur une matiere que peu de Savants ſont en état de mieux connoître que vous-même. Pouvois-je mieux faire que de vous donner, Monſieur, un té-

moignage public de ma profonde vénération, en déférant au jugement d'un ſi habile Maître, dans un ſujet que l'eſprit de ſyſtême s'efforce d'obſcurcir par les nuages qu'il ne ceſſe d'y répandre depuis plus d'un ſiécle, mais qui ne peuvent réſiſter aux traits lumineux d'une ſaine critique ?

Vous avez lû, Monſieur, l'Ouvrage du P. Fabricy : vos Journaux des France, ceux, entre autres, d'Italie, tels que nos Ephémérides Littéraires de Rome, les Journaux de Piſe & de Modene, l'ont déjà fait connoître abondamment, & l'ont même célebré comme à l'envi. Il ſeroit donc aſſez inutile de vous tracer ici quel eſt le plan de cet intéreſſant Ouvrage que l'Auteur oppoſe aux Incrédules & aux faux Critiques, pour venger de leurs inſultes l'Authenticité, la Vérité, ainſi que l'Intégrité du Texte primitif des Ecrits Sacrés de l'Ancien Teſtament.

Peu de matieres ont offert un champ plus vaſte à parcourir, que le ſujet important dont le P. Fabricy s'occupe dans les deux Volumes de ſon Ouvrage, de gros format in-8. d'environ 1200. pages. Tout ce qui tient à la Littérature ſacrée, s'y trouve préſenté ſous différents points de vûe, mais de maniere que l'Auteur les ramene toujours à ſa fin principale. Je ne vous dirai rien non plus, Monſieur, de la méthode de l'Auteur, ni de cette foule de preuves, qu'il fait entrer dans ſon Livre. Il vous aura été facile de ſentir s'il a rempli ſa tâche auſſi dignement que l'exigeoient la grandeur & l'importance du ſujet.

Rien n'eſt plus flatteur que le bel éloge que M. Rondet donne à l'Auteur, au commencement même de ſes *Obſervations*. Il l'appelle un très-ſavant homme & bien capable de nous donner une nouvelle Edition de la Bible Hébraique. Aſſurément le P. Fabricy aura été ſenſible à ce trait de politeſſe de M. Rondet, mais je ne crois point que l'Auteur s'en laiſſe éblouir juſqu'au point de ſe méconnoître. Et il étoit hors de propos de lui inculquer en même-tems, qu'il n'eſt point infaillible. Ami de la juſtice & de la vérité, le P. Fabricy ne ſe réfuſera jamais à une critique honnête, modeſte, ſage & utile. Bien-loin de ſe croire incapable de ſe tromper, il ſentira qu'il eſt homme; que l'erreur eſt un apanage de l'humanité. —— *Hoc unum ſcit ſe nihil ſcire.*

Ne vous attendez pas, Monſieur, à trouver dans les *Obſervations* de M. Rondet, une analyſe de l'Ouvrage de l'Auteur, encore moins à y voir annoncer quel étoit le grand but que le P. Fabricy ſe propoſoit d'y remplir. Toutes les remarques du Cenſeur ne ſe réduiſent qu'à cinq ou ſix endroits de deux Notes du II. Tome, pag. 343. — 346. 397. ſuiv. 404. — 406. 412. — 418., dans leſquelles l'Auteur diſcute quelques points de la Chronologie des deux premiers âges, & quelques diverſités de leçons du Texte Hébreu, que le docte P. Houbigant avoit rapportées dans ſa belle Edition de la Bible Hébraïque. En liſant ces Obſervations de M. Rondet, l'on diroit que ſa critique a eu de tout autres vûes que la recherche & l'amour de la vérité. Car enfin puiſqu'il avoit tant fait que de dreſſer au ſujet du Livre de l'Auteur, deux articles aſſez étendus, dans un Journal deſtiné au progrès des Sciences Eccléſiaſtiques, tel qu'eſt celui de M. l'Abbé Dinouart; n'étoit-il pas naturel de s'attendre que l'on y feroit connoître du-moins en gros, un Ouvrage conſacré à la défenſe de ce que la Religion a de plus ſacré?

Cet Ouvrage préſente mille objets intéreſſants de la Littérature ſacrée, ſur leſquels M. Rondet garde un profond ſilence. il les néglige entiérement pour ne s'occuper que de détails minutieux & preſque de nul intérêt. Il releve avec complaiſance une ou deux inadvertances aſſez légeres & autant de citations peu exactes: il n'épargne pas des fautes d'Impreſſion. En un mot, il n'attaque pas même le fond des Conſidérations critiques de l'Auteur ſur l'Intégrité & la Pureté du Texte primitif des Ecrits Sacrés de l'Ancien Teſtament.

L'Ouvrage des *Titres Primitifs de la Révélation* réunit continuellement deux deſſeins qui concourent l'un & l'autre à mettre les Ecrits Sacrés de l'Ancien Teſtament à l'abri des attaques de l'Impiété & d'une critique hardie & téméraire. L'Auteur y établit ſes ſentimens, & y combat les ſentimens oppoſés.

L'Intégrité des Livres Saints ſe trouvant attaquée par deux ſortes d'ennemis également à craindre, je veux dire les prétendus Philoſophes du ſiécle & les faux Critiques; en s'élevant avec force contre les premiers, l'Auteur n'épargne

pas les seconds. On sent par-là qu'il ne pouvoit se dispenser de discuter jusqu'à un certain point, les différentes hypotheses des Littérateurs, relatives à sa matiere. Cette discussion entroit essentiellement dans le plan de l'Auteur. " Comme " l'Incrédulité, dit-il dans sa préface, pag. 198., se couvre " du manteau de la critique, pour détruire l'autorité & la " vérité des Oracles de l'Ancien Testament; & qu'elle ose " s'autoriser des systêmes de nos plus habiles Littérateurs " touchant l'état actuel d'Intégrité & de Pureté de notre " Texte primitif Hébreu; nous avons cru devoir ramener " toutes nos Considérations à un objet d'une si grande im- " portance ". Mais telle a toujours été la marche de l'Auteur que sauf les égards & les ménagements dûs aux Savants dont il combat les opinions, il s'est crû obligé de tout sacrifier à la seule & unique vérité.

Un Auteur a beau s'élever contre un systême inconsistant dans tous ses points; il a beau en exposer au plus grand jour toutes les inconséquences, ainsi que les écarts auxquels il conduit; malheureusement ce même systême trouvera une foule de défenseurs. C'est qu'il flattera de vieux préjugés desquels on ne veut point se défaire. Une fois qu'on s'est laissé prévenir par la réputation de tel ou tel Ecrivain, il arrive souvent que l'on en admire même jusqu'aux défauts; & il est rare que l'on aime à se voir désiller les yeux sur des erreurs qu'on chérit. La lumiere devient odieuse, parce qu'elle montre le faux, le ridicule même du préjugé.

Ne seroit-ce pas là précisement le cas où s'est trouvé M. Rondet, avant qu'il eût vû l'Ouvrage du P. Fabricy touchant les *Titres Primitifs de la Révélation*? Vous connoîtrez, Monsieur, l'état des choses; vous pourrez juger.

Dans la *Sainte Bible en Latin & en François*, imprimée à Avignon chez Merande, en 1767. — 1773. XVI. Voll. in-4. & dont le XVII. est sous presse, M. Rondet qui en est l'Editeur, avoit embrassé des opinions entiérement conformes aux hypothéses du R. P. Houbigant, sur l'état présent de nos Ecritures Hébraïques. Il déclare lui-même dans sa Préface (1), que son Edition offre un assez grand nombre de

(1) *Tom. I. pag. VIII. Voyez aussi la Préface sur le Pentateuque, ibid. pag. 272.*

Notes. " Ce ſont, dit-il, principalement celles que nous " avons eu occaſion de faire en liſant le ſavant Ouvrage du " R. P. Houbigant de la Congrégation de l'Oratoire ".

L' Ouvrage du P. Fabricy a paru dans le temps même que cette Edition de la Bible étoit fort avancée. M. Rondet l'a lû, cet Ouvrage de l'Auteur, du moins en partie : il y aura remarqué ſur ce qui concerne l' Intégrité du Texte primitif des Livres Saints de l'Ancien Teſtament, bien des vûes abſolument contraires aux idées qu' il s'en étoit formées d'après celles du docte Oratorien. A quoi ſe déterminer dans de pareilles circonſtances ? Falloit-il renoncer à de vieilles erreurs ; retracter des opinions qu' un grand nom dans la République des Lettres rendoit comme reſpectables ; réformer de nouveau des Notes par quelques additions ou ſupplements à l'intéreſſante compilation dont il s'eſt chargé ? Ce parti eût été cependant très-ſage. Rien ne fait plus d'honneur à un Ecrivain que de reconnoître ſes mépriſes : & qui eſt l'Auteur qui en ſoit entiérement exempt ? Plus il avoue ſes fautes, plus auſſi mérite-t-il l' indulgence, comme la reconnoiſſance du Public. La bonne foi excuſe une faute ; l'entêtement l'aggrave. Mais peut-être qu'il eſt dur d' en venir à ces ſortes de rétractations qui ne flattent pas trop l'amour propre d'un Ecrivain fortement prévenu pour des hypothéſes. Que diroit d'ailleurs le Public d'un Auteur qui changeroit deux ou trois fois de ſentiment ſur la même matiere ? Du-moins eût-il été plus prudent de ſe taire. M. Rondet ne pouvoit ignorer que l'Auteur des *Titres Primitifs* avoit même affecté de garder un profond ſilence ſur l'objet de ces Notes de la Sainte Bible, quoiqu' il eût cité avec éloges quelques Diſſertations répandues dans ce grand Corps d'Ouvrage.

Content d'avoir poſé des principes dont la vérité eſt inconteſtable, & d'en avoir fait l' application à l'état où ſe trouve préſentement le Texte primitif Hébreu ; le P. Fabricy avoit ſuffiſamment combattu des ſyſtêmes ſans conſiſtance, des opinions hazardées & même erronées, éparſes dans une foule de Livres anciens & modernes, pour ne plus penſer à s'engager dans une diſpute littéraire, au fond, de nul intérêt.

En liſant, Monſieur, ce que le P. Fabricy a dit à la

fin de ſon ſecond Volume au ſujet des *Remarques de M. Rondet ſur les trois Bibles, ſçavoir la premiere donnée par le R. P. Houbigant à Paris en 1753.; la ſeconde que M. Kennicott prépare en Angleterre; la troiſieme* (prétendue) *projetée en Italie par le R. P. Fabricy*; en faiſant auſſi attention à la maniere honorable dont il a parlé, dans ce même endroit, des Ouvrages de ce laborieux Ecrivain; vous vous ſerez apperçu de plus que l'Auteur étoit bien éloigné d'élever jamais la moindre querelle qui pût donner quelque atteinte à la célébrité des travaux littéraires du Critique.

M. Rondet a cru devoir tenir une conduite toute oppoſée. Malgré les louanges qu'il a données à l'Auteur, il l'a attaqué d'une maniere un peu vive. Il ſe ſera ſans doute imaginé que l'honneur de ſa nouvelle Edition de la Sainte Bible étoit en quelque façon intéreſſé dans cette eſpece d'attaque. En effet, vous reconnoîtrez aiſément, Monſieur, que grand nombre de Notes qui accompagnent cette Edition de la Bible, ne ſont pas fort compatibles avec les principes de notre Auteur. Je ſuis même convaincu que les vrais Connoiſſeurs ſentiront que M. Rondet eût fait très-ſagement de ne pas réformer dans ſa nouvelle Edition, bien des endroits qui étoient déjà dans celle de Paris, par-là infiniment plus eſtimable que la ſeconde où pluſieurs de ces réformes ne ſont rien moins qu'inſtructives, & n'annoncent guere un Savant parfaitement inſtruit des matieres qu'il traite. Ne croyez pas non plus trouver dans ſes *Obſervations ſur les Titres primitifs &c.* un fond de principes ſolides & de raiſonnements lumineux. A mon avis, il n'y a rien de tout cela. Ce ne ſont que des remarques toutes iſolées, leſquelles détachées de l'Ouvrage du P. Fabricy peuvent tout-au-plus en impoſer à un Lecteur inattentif ou prévenu, & qui n'a point lû ſes *Conſidérations Critiques ſur l'Intégrité du Texte Hébreu.* Auſſi ces mêmes remarques m'ont-elles paru peu méditées & peu dignes de la réputation de ſon Auteur. Vous allez, Monſieur, en juger vous même. Mais avant d'entrer dans un certain détail, il eſt néceſſaire de vous mettre ſous les yeux deux de ces remarques de M. Rondet; on doit les regarder comme un préambule à ſa critique.

M. Rondet obſerve donc en premier lieu, que l'objet principal de l'Ouvrage du P. Fabricy a ſes difficultés, & lui re-

proche d'être trop ſévere dans ſa critique, en réduiſant à un très-petit nombre les fautes du Texte Hébreu, & en ne voulant pas reconnoître dans ce même Texte, celles qui y ſont.

Pour colorer ce reproche, M. Rondet ſe met à examiner quelques-uns des paſſages de l'Ecriture, que l'Auteur avoit diſcutés amplement dans ſon Ouvrage : diſcuſſion à laquelle nous ſerons forcés de revenir à notre tour.

Une choſe qui au premier coup d'œil vous frappera, Monſieur, par ſa ſingularité, dans la critique de M. Rondet, c'eſt qu'en ſecond lieu il oppoſe au P. Fabricy un principe, comme ſi l'Auteur l'eût entiérement méconnu, lui qui l'avoit rappellé cent fois dans ſes *Titres Primitifs*. Pouvoit-il même trop ramener ſon Lecteur à un point de doctrine, qui ſert, pour ainſi dire, de baſe & de fondement ſur leſquels porte tout l'édifice de ſon Ouvrage ? " Une critique ſage & judi-" cieuſe, s'écrie M. Rondet, croit qu'il eſt plus prudent de " ſe borner à dire que, quelque nombreuſes qu'elles ſoient " (les fautes du Texte Hébreu), le point eſſentiel eſt qu'elles ne bleſſent ni la foi, ni les mœurs ",

Tel étoit en effet le grand principe de l'Auteur. En vérité je ſerois tenté de comparer ce début de M. Rondet à ces feuilles d'un Ouvrage qui, comme les ſonges d'un malade, ne fait voir que des phantômes vains (1). Admirez ſeulement, Monſieur, comment par cette maxime M. Rondet confirme en peu de mots tout ce que l'Auteur a perpétuellement inculqué dans tout ſon Livre. l'Auteur n'a-t-il pas dit même dans ſa Préface (2) ? " Nous nous ſervons ſouvent du terme d'*Eſſentiel*, " en parlant de l'Intégrité & de la Pureté du Texte primitif " Hébreu ; parce que les diverſités de leçons, qu'on pourroit puiſer, ſoit dans les Manuſcrits Hébreux, ou dans les " anciennes Verſions, ſoit dans les Ecrits des Juifs, ou dans " nos Bibles imprimées, ſe réduiſent à un petit nombre, " lorſqu'on les apprécie ſuivant les régles d'une ſévere cri-" tique. Comme ces Variantes ne tiennent ni à la foi, ni aux " mœurs, ni à la ſuite de l'Hiſtoire Sacrée, nous concluons " avec fondement que la Vérité Hébraïque eſt eſſentiellement " pure & intégre en quelque Edition qu'on la prenne ".

(1) *Horatius, Art. Poet. v. 6. ſeq.* (2) *Part. II. pag. 211. ſuiv.*

En faisant mention (1) d'une Bible Hébraïque, imprimée à Mantoue en 1742. — 1744. en 2. Voll. de gros format in-4. avec un Commentaire sous le Titre de מנחת שי *Minkhath ſchai*, *Oblatio muneris*, que nous devons au Juif Jedidia Schelomo Minorzi ou de Norcia, le P. Fabricy n'a-t-il pas dit que jamais Edition n'avoit renfermé plus de Variantes que cette même Bible ? N'a-t-il pas ajouté que ce Commentaire de Jedidia Schelomo étoit un nouvel argument invincible de l'Intégrité eſſentielle du Texte ? L'Auteur enfin n'a-t-il pas dit qu'à quelque Edition de la Bible Hébraique, à quelque Manuſcrit Hébreu, que l'on recoure pour juger de l'état préſent de notre Texte commun, on le trouvera eſſentiellement pur & intégre (2) ?

Je crains fort, Monſieur, que les termes de *Critique ſévere* n'ayent effarouché M. Rondet. Mais peut-on employer une vraie critique, ſans peſer à la rigueur, avec un jugement des plus raſſis, & d'une maniere même ſévere, tout ce qui en fait l'objet à l'occaſion de tel ou tel paſſage, ſur l'intelligence duquel les Littérateurs ou les Interprètes ſont diviſés de ſentiments ? Ie ne ſaurois aſſez vous rappeller, Monſieur, ce que l'Auteur dit à la fin de ſa Préface, pag. 219. ſuiv. —— " Dans ces ſortes de matieres qui intéreſſent de ſi près " les Titres primitifs de la Religion ſainte, le moindre faux " pas n'eſt jamais ſans conſéquence ".

La marche de la critique n'eſt point une routine : ſes principes généraux ſont auſſi vrais, auſſi invariables que ceux des Sciences les plus certaines ; mais ils deviendront ſtériles pour tout Ecrivain qui ne les maniera point adroitement. Une critique judicieuſe & ſage fait douter à-propos : elle ne précipite rien : elle s'arrête où il faut : elle peſe, elle combine, enfin elle décide. Toujours exacte, toujours impartiale, elle eſt continuellement en garde contre les écueils, & s'en tient à l'autorité, ſur-tout dans des matieres étroitement liées à l'authenticité & à l'intégrité des Titres primordiaux de notre Culte. La vraie critique, dit un grand Ecrivain, eſt le dernier effort de la réflexion & du jugement.

(1) *Ibid. pag.* 209 *ſuiv.N.* (2) *Remarques détachées ſur les Variantes en général &c. §. XXIX.* Voy. auſſi ce que l'Auteur a dit touchant l'état actuel de ce même Texte, *Tom. I. pag.* 249. 259. *Not. & ailleurs.*

M. Rondet a-t-il rempli les devoirs d'un Critique ſage & judicieux, dans ſes *Obſervations* ſur l'Ouvrage dont il s'agit ? C'eſt ce que nous allons examiner avec toute l'impartialité qu'on a droit d'exiger de nous. Remarquez auparavant, Monſieur, que ſi le Cenſeur eût lû avec la moindre attention la ſeule Préface du P. Fabricy, s'il n'eût point perdu de vûe ce que l'Auteur établit ſur-tout dans ſes *Remarques détachées ſur les Variantes en général ; & ſur les choix qu'on peut en faire dans les Manuſcrits Hébreux & dans les anciennes Verſions* ; il auroit été plus équitable, il ſeroit convenu de la juſteſſe de ces Régles & de l'application qu'en fait le P. Fabricy dans le cours de ſes *Conſidérations critiques* : Régles qui ſont les ſeules propres à venger efficacement les Livres Saints des vains ſophiſmes des Impies & de la hardieſſe des faux Critiques.

Puiſque les *Obſervations* de M. Rondet roulent toutes ſur quelques diverſités de leçons, ſuivons-le dans ſes remarques, ſans nous aſtreindre à l'ordre qu'il y a mis. Nous nous attacherons d'abord aux Variantes concernant la Chronologie des premiers tems : de-là nous paſſerons à l'examen des difficultés qu'il oppoſe à l'Auteur au ſujet de trois autres paſſages de l'Ecriture, qui ſont l'objet de ſa critique.

I. " Les Variantes, dit M. Rondet, répandent des nuages ſur la ſuite de l'Hiſtoire Sacrée. Les ſeules Variantes de la Chronologie des premiers âges, pourſuit-il, ſuffiſent pour montrer que la ſuite de l'Hiſtoire Sacrée n'eſt pas demeurée ſans atteinte ".

S'énoncer de la ſorte, c'eſt mal s'exprimer : la ſaine Théologie reprouve un tel langage. Quoi ! De ce que le ſimple calcul des années qu'ont vécu les Patriarches, avant & après le Déluge, & dont parle Moyſe (Géneſe X.XI.), ne ſeroit point uniforme dans les divers Exemplaires du Pentateuque ; & qu'il s'y trouveroit même altéré & corrompu dans le Texte Grec des LXX. Interprétes, ou dans l'Original Hébreu des Juifs, ou dans celui des Samaritains, enfin dans notre Vulgate-Latine, ou dans toute autre Verſion Grecque & Orientale ; s'enſuivroit-il que le tiſſu hiſtorique, qui renferme ce calcul, ſeroit également altéré & corrompu ? C'en eſt donc fait de l'Authenticité, de l'Intégrité, je dis même de la Vérité des deux Chapitres de la Géneſe, qui nous donnent

cette Chronologie des premiers tems. Eſt-ce que M. Rondet auroit voulu armer les Incrédules & les faux Critiques contre nos Livres Saints ? Je ne le crois point. Il eſt trop ſage ; il a donné trop de preuves de ſon attachement à ces Titres Primitifs de la Révélation, pour lui attribuer un deſſein ſi inſenſé. Diſons-le, & que M. Rondet y faſſe attention : les Exemplaires Grecs, Hébreux & Samaritains peuvent varier & varient en effet à légard du nombre des années, ſans que la ſuite hiſtorique des Patriarches & leur généalogie en reçoivent la moindre atteinte. Ce ſont-là deux idées abſolument différentes, qu'il ne falloit pas confondre, parce qu'elles donnent lieu à des conſéquences pernicieuſes. M. Rondet n'a pu ignorer que la diverſité dans les nombres ne touche point à la ſubſtance de l'Hiſtoire : il convient lui-même un peu plus bas, que ni la foi, ni les mœurs ne ſauroient ſouffrir de ces ſortes de fautes. C'eſt donc ſe contredire groſſiérement que d'admettre deux propoſitions auſſi diſparates que celles dont il vient de partir en commençant ſa critique contre l'Ouvrage de l'Auteur. Quand les Préliminaires ſont ſi mal aſſortis, que ne doit-on pas craindre pour les ſuites ?

II. " Une critique ſage & judicieuſe, dit M. Rondet, ne " rejettera aucune des trois Chronologies, ni le Cainan qui " ſe trouve dans les Septante & dans l'Evangile de S. Luc ".

C'eſt ici que le Critique croit triompher, mais ſa victoire n'eſt pas des mieux aſſurées. Il ne faudra pas beaucoup d'examen pour faire appercevoir le foible de cette aſſertion de M. Rondet. D'abord, pourquoi dans la Chronologie du premier âge du Monde, il rejette lui-même les calculs du Texte Hébreu-Samaritain & des LXX. Interprétes, & qu'il approuve la ſupputation de l'Original Hébreu des Juifs (1) ? Il eſt certain que les trois Textes s'entre-heurtent, pour ainſi dire, continuellement l'un & l'autre dans les ſuites Chronologiques Patriarchales avant le Déluge : la durée de ce premier âge n'y eſt point uniforme. Mais admettrons-nous ces trois Chronologies dans le même intervalle de tems ? Que réſulteroit-il de cette régle de critique, que M. Rondet ſe trouve forcé de tranſgreſſer dès le premier pas dans ſes *Obſervations* & dans ſes

(1) *Voyez auſſi la Diſſertation ſur les deux premiers âges du Monde, I. part. pag. 542. — 553. Tom. I. de la S. Bible, édit. d'Avignon 1767.*

diſcuſſions Chronologiques ſur les âges antérieurs au Déluge ? Il eſt clair que cet Ecrivain n'eſt point ferme dans ſes principes : il ne pouvoit l'être, parce que les fondements ſur leſquels il les appuye, ne ſont ni ſolides, ni ſtables. Auſſi rien n'eſt-il plus ruineux que ce qu'il établit au même endroit contre l'Ouvrage de l'Auteur.

Je ne blâme pas M. Rondet de ne s'être point attaché à l'une des deux Chronologies du Texte Samaritain & des Septante, concernant les tems antérieurs au Déluge. Il eſt manifeſte qu'elles ſont altérées même à deſſein, & que le calcul de l'Original Hébreu eſt le ſeul qu'on doive ſuivre. Je n'en veux qu'à ſon inexactitude dans cet endroit de ſes *Obſervations* : & ſans doute qu'il a ſenti qu'il s'étoit un peu trop avancé, en parlant des trois Chronologies de la maniere que nous venons de le voir ; auſſi le voit-on (1) revenir ſur la même matiere & apporter quelque tempérament à ſa prétendue régle de critique. Je vais vous expoſer, Monſieur, comment il le fait.

III. « Le P. Fabricy, dit M. Rondet, vient à la Chro-
« nologie des deux premiers âges, & il ne manque pas de
« s'élever contre ceux qui abandonnent celle du Texte Hé-
« breu, pour ſuivre celle des Septante, ou du Samaritain.
« Le P. Houbigant uſe ici de diſcernement ; il abandonne en-
« tiérement celle des Septante, comme étant viſiblement al-
« térée dans les deux âges : il préfere pour le premier âge
« celle du Samaritain, qui lui paroît offrir une proportion
« plus raiſonnable & plus vraiſemblable dans les années des
« Patriarches ; & il s'attache pour le ſecond âge à celle de
« l'Hébreu ; parce que celle du Samaritain y paroît auſſi viſi-
« blement altérée que celle des Septante. Le reproche que
« le P. Fabricy fait ici au P. Houbigant, eſt donc d'avoir aban-
« donné la Chronologie de l'Hébreu pour le premier âge.
« J'avoue que pour ce premier âge je ne vois rien qui oblige
« de s'écarter du Texte Hébreu, mais je penſe avec le P. Hou-
« bigant, qu'il faut ici uſer de diſcernement ; que ſi la Chro-
« nologie de Moyſe a ſoufert dans le Texte Samaritain & dans
« la Verſion des LXX. ; elle a pu ſoufrir & elle a ſoufert en
» effet dans le Texte Hébreu même. Je n'adopterois, ni ne

(1) *Journal Eccléſiaſtique, mois d'Août art. X. année 1773.*

" rejetterois aucune des trois Chronologies : je croirois de-
" voir recueillir des trois les lectures primitives. La diſpro-
" portion des âges dans le premier intervalle depuis Adam
" juſqu'à Noé, ne me paroît pas un motif ſuffiſant pour aban-
" donner le calcul du Texte Hébreu ; mais dans le ſecond in-
" tervalle depuis Noé juſqu'à Abraham, le peu d'étendue
" que donne le Texte Hébreu, ſur-tout depuis Arphaxad
" juſqu'à Phaleg, me paroît trop court pour former les Peu-
" plades qui ſe diviſerent au temps de Phaleg, & de la divi-
" ſion deſquelles ſe tiroit ſon nom. Ce qui paroît ſuppoſer
" qu'elle arriva vers le temps de ſa naiſſance, placé ſelon le
" Texte Hébreu, environ cent ans après le Déluge. Je ſoup-
" çonnerois donc qu'il manque dans cet intervalle, premie-
" rement les cent ans donnés de plus à Arphaxad dans le Te-
" xte Samaritain & dans la Verſion des Septante ". (en ſecond lieu, les cent trente ans que la même Verſion donne à Cainan, lorſqu'il engendra Salé, & duquel il eſt fait mention dans l'Evangile de S. Luc.) " Ces deux ſommes ajoutées à celles
" du Texte Hébreu donnent trois cents trente ans depuis la
" naiſſance d'Arphaxad juſqu'à celle de Phaleg. Voilà ce
" qui me paroît convenable & ſuffiſant pour la formation des
" Peuplades qui ſe diviſerent au temps de Phaleg (1) ".

Telles ſont, Monſieur, les preuves que M. Rondet oppoſe au P. Fabricy, lequel toujours uniforme dans ſes principes n'a point cru devoir ſe départir de la ſupputation Hébraïque dans la Chronologie de ce ſecond âge.

Un Critique vrai & ſincere ne ſe contente pas de rejetter l'opinion d'un Auteur, quel qu'il ſoit. Loin d'en raire, d'en déguiſer, d'en exténuer les preuves; il ſe fait une loi conſtante de les mettre au grand jour. Il les examine ſans prévention ; il en conſidere la force ou la foibleſſe ; enfin après les avoir diſcutées avec toute l'attention poſſible, il tache d'établir ſon ſentiment ſur les ruines de celui de l'adverſaire qu'il combat, ſans toutefois perdre jamais de vûe les égards qu'il lui doit, en attaquant ſes opinions. Il s'en faut bien que M. Rondet ſe ſoit aſtreint à ces régles de ſageſſe & d'équité, que dicte le bon ſens. En-vain affecte-t-il de ſe donner par-tout pour un Criti-

(1) Voyez la *Diſſertation ſur les deux premiers âges du Monde, S. Bible, édit. d'Avignon, Tom. I. pag. 557. ſuiv.*

que très-impartial ; il se dément à chaque pas. L'on ne doit point s'étonner de cette façon d'écrire de M. Rondet. Le P. Fabricy a combattu avec autant de force que de raison les hypothéses du P. Houbigant & de M. Kennicott sur l'état présent du Texte Hébreu. C'étoit-là son grand crime. Il falloit donc tâcher de le trouver en défaut. L'Auteur ne doute pas que les partisants de M. Kennicott & M. Kennicott lui-même ne l'attaquent vivement en Angleterre ; mais comme il s'attend à tout en fait de disputés littéraires, il a tout prévû.

Revenons à M. Rondet. Quand on fait tant que de vouloir critiquer, pourquoi passer sous silence cette foule de preuves que l'Auteur avoit fait valoir en faveur de la Chronologie du second âge du Monde, selon le Texte Hébreu, dans son II. Volume, pag. 407. suiv. N. & dans ses *Recherches sur l'Epoque de l'Equitation*, auxquelles il renvoye encore au même endroit de son Ouvrage, pour ne pas se répéter inutilement ? L'Auteur y avoit démontré que le calcul Hébreu met entre le Déluge & la Vocation d'Abraham un espace de tems assez long pour la formation des Peuplades qui commencerent à se diviser vers la naissance de Phaleg, arrivée l'an 101. après le Déluge, suivant la supputation Hébraïque. Il y avoit fait voir que ce calcul répond à toutes les objections, à celles principalement qu'on ne cesse de tirer de l'antiquité des Chinois & des Histoires de tous les anciens Peuples.

L'on sent bien que ces preuves alléguées par l'Auteur, embarrassoient M. Rondet ; ainsi le parti le plus court étoit de les dissimuler. Méthode admirable ! Ce qui étonnera davantage, c'est que non seulement M. Rondet ne tente pas même de répondre aux difficultés qui renversent de fond en comble le calcul qu'il embrasse, & que l'Auteur n'avoit point omises pour appuyer son sentiment ; mais qu'il répete une partie des objections que le P. Fabricy s'étoit opposées, & les apporte en preuve de son hypothése. Etoit-ce bien la peine d'écrire ?

Je ne vous spécifierai pas, Monsieur, les preuves que le P. Fabricy employe ici comme ailleurs, en faveur du calcul Hébreu pour ce second âge du Monde. Je me flatte que vous en aurez senti toute la force, en lisant son Ouvrage ainsi que ses Recherches sur l'Epoque de l'Equitation : je passerois les bornes d'une Lettre, s'il me falloit suivre ce détail. Permettez que je

renvoye à ces deux Ovrages de l'Auteur & aux Ecrivains qu'il y cite pour donner plus d'autorité à ſes preuves.

IV. Que ferons-nous donc, nous dira M. Rondet du Cainan des ſeptante Interprétes & dont parle S. Luc, III. 36.? Faudra-t-il ſacrifier l'Intégrité du Texte de l'Evangéliſte & de celui des Septante à l'intégrité du Texte Hébreu qui n'en dit pas le mot? Oſera-t-on le rejetter, & à l'exemple du P. Fabricy, *en parler avec une ſorte de mépris, comme d'un perſonnage poſtiche?*

M. Rondet n'eſt pas plus heureux ſur cet article que ſur bien d'autres, pour convaincre d'erronée la critique de notre Ecrivain. J'en appelle, Monſieur, à tout Lecteur équitable & judicieux; je le prie de lire ſans préjugé ce que le P. Fabricy a dit au ſujet de ce ſecond Cainan, Tom II. pag.404. Not. L'on verra qu'il y propoſe modeſtement ſes conjectures, & qu'il ne tient là-deſſus qu'un langage adopté par les plus religieux Ecrivains, ſoit Chronologiſtes, ſoit Interprétes. Le reſpect & la vénération qu'il témoigne dans tout ſon Ouvrage, pour tous les Textes, pour toutes les Verſions Grecques, Latines & Orientales, détruiſent à fond le vain reproche que lui fait M. Rondet. Il eſt vrai que l'Auteur ne paroît guere porté à admettre ce perſonnage dans la liſte Chronologique des Patriarches du ſecond âge; mais l'auroit-il rejetté ſans fondement? Voyons ce qui en eſt.

Le Critique du P. Fabricy, au lieu de faire voir par des preuves formelles, que ce ſecond Cainan que les LXX. font naître d'Arphaxad fils de Sem, & duquel il eſt parlé dans les Exemplaires de l'Evangile de S.Luc, appartenoit à la lecture primitive, ne dit que des choſes vagues & n'entreprend pas même de détruire les arguments contraires; c'eſt-à-dire qu'il ne répond point. Il prend toutefois le parti de ſe battre en retraite, & revient par des voies obliques à ſon hypothéſe favorite.

Telle eſt la méthode conſtante de M.Rondet. Ebloui par ſon hypothéſe Chronologique, il n'en ſoupçonne pas même le foible, & nous demande enſuite aſſez froidement d'où cette interpolation ſeroit venue (1).

Que M. Rondet me permette de le lui dire: —— Vous

(1) *Voyez auſſi la Diſſertation déjà citée, pag. 556. ſuiv.*

prétendez que l'omiſſion de ce ſecond Cainan dans l'Hébreu eſt beaucoup plus facile & même plus probable que l'interpolation dans le Texte Grec des Septante. Ne ſentez-vous donc pas que votre aſſertion eſt une pure pétition de principe? Reſſouvenez-vous de ce que vous aviez déjà fait imprimer au ſujet de pareilles interpolations touchant la Chronologie du premier âge du Monde; vous nous fourniſſez vous-même la réponſe à votre difficulté. Nous vous répondrons que cette interpolation & une foule d'autres de même eſpece, que les plus ſavants Peres de l'Egliſe, ainſi que les plus doctes Critiques reprochent avec fondement à cette Verſion des Septante, viennent de la même ſource que tous ces nombres ou altérés, ou corrompus par l'inadvertance des Copiſtes, ou corrigés à deſſein par les Copiſtes eux-mêmes; erreurs que vous ne faites aucune difficulté de reconnoître dans les Générations qui dévancent le Déluge. Vous avez très-bien prouvé contre les Copiſtes Grecs, dans la Diſſertation (1) qu'on a citée ci-deſſus, que ce ſont eux qui ont altéré les nombres concernant le premier âge du Monde. Vous y avez très-bien dit que " les " Copiſtes Hébreux plus fidéles ont conſervé le Texte, tel " qu'il étoit; & ne prétendant point s'ériger en Réformateurs " d'un Texte ſi reſpectable, ils n'ont oſé réformer l'Hébreu " dans les Générations dont il s'agit ". Voilà donc une préſomption aſſez forte en faveur des Exemplaires Hébreux des Juifs, relativement à tout ce qui regarde la ſupputation Chronologique des premiers tems. Votre aſſertion manque donc de preuves ſuffiſantes pour nous la faire recevoir ſans examen. Il eſt au-contraire comme démontré qu'il y a altération dans ce paſſage du Texte des Septante, comme dans celui de Saint-Luc.

Pourquoi croiriez-vous les Copiſtes Juifs capables d'avoir perdu de vûe leur Texte primitif dans les nombres du ſe-

(1) Dans le *Dictionnaire Philoſophique de la Religion, par l'Auteur* (Nonnotte) *des Erreurs de Voltaire, Tom. II. art. Ecriture, pag. 106. édit. de 1772. in-12.* on attribue cette Diſſertation ſur les deux premiers âges du Monde, à M. l'Abbé de Vence. Mais de la maniere dont s'énonce M. Rondet dans une Note qui eſt au commencement de cette piece, il paroît qu'elle eſt de ſa façon.

cond âge ; & qu'aucun d'eux , pas même ceux qui étoient anciennement deſtinés par état à la garde du ſacré dépôt des Divines Ecritures , tels que les Prêtres , les Lévites , les Savans de la Nation , ne ſe fuſſent jamais apperçus d'une omiſſion ſi conſidérable, ne l'euſſent pas même ſoupçonnée dans deux endroits de la Géneſe & dans le premier Livre des Paralipomenes qui ſervent comme de ſupplement aux Livres Hiſtoriques de l'Ecriture? Parcourez tous les Livres de l'Antiquité Julve, Feuilletez tous les Ouvrages modernes des Docteurs Juifs; je vous défie d'y découvrir le moindre veſtige de cette prétendue altération . Croyez-vous de bonne foi , que les Copiſtes Grecs qui n'ont point reſpecté le Texte concernant le calcul du premier âge , en y faiſant , de votre aveu , des corrections réfléchies, auront plus épargné celui de la Chronologie du ſecond? Mais à qui perſuaderez-vous cette eſpéce de paradoxe ? Aucun vrai Savant ne vous donnera raiſon .

Dans le Texte Hébreu , il ne s'agit pas d'une ſimple inadvertance commiſe par les Copiſtes au Chapitre X. 24. de la Géneſe . Ce prétendu Cainan que vous ſoutenez être de la lecture primitive , devroit encore ſe trouver au Verſet 12. du Chapitre XI. & au I. Livre des Paralipomenes , Chapitre I. verſ. 18. Cependant tous les Exemplaires Hébreux , ſoit imprimés , ſoit manuſcrits , que nous connoiſſons , ne ſe démentent jamais ſur cet article. Pour le dire en un mot, la Tradition des Juifs de tous les tems , de tous les lieux , toujours conſtante, toujours la même dans le calcul des premiers âges, dépoſe en faveur de nos Exemplaires Hébreux . Et vous prétendez que cette omiſſion dans trois endroits ſi remarquables , a plus de probabilité dans le Texte primitif Hébreu , dans un Texte toujours conſervé avec une attention la plus ſcrupuleuſe & tout le ſoin poſſible , que l'interpolation dans le Grec des ſeptante Interprétes , dont les travaux ont été ſi expoſés au laps des tems ! Puiſque vous convenez que les Copiſtes Grecs ſe ſont donnés tant de liberté que de corriger leur propre Texte ; une fois qu' ils auront interpolé tel ou tel Verſet , n' eſt-il pas naturel de penſer qu' ils ne ſe ſeront fait aucun ſcrupule de réformer également , ſelon leur bon plaiſir , tous les autres endroits qui lui étoient paralleles ? Auſſi eſt-ce de cette ſource que ſont

venus les Verſets (1) concernant le ſecond Cainan, & qu'on ne trouve que dans la Verſion des LXX. Ne nous demandez donc plus d'où l'on auroit tiré ces quatre Verſets, s' ils n'euſſent jamais exiſté ? La demande eſt puérile : vous auriez dû le ſentir. Sachez de plus que pluſieurs diverſités de leçons qu'offre cette même Verſion, ne doivent point leur naiſſance au pur hazard, ni à la ſeule inattention des Copiſtes Grecs ; mais qu'elles ont été faites par un deſſein bien médité. —— *Non caſum redolet, ſed induſtriam*, diſoit S. Auguſtin (2). Il me ſeroit aiſé de vous citer là-deſſus une foule de témoignages pour vous prouver de plus-en-plus que c'eſt en-vain que vous vous efforcez de donner quelque air de vraiſemblance à votre hypothéſe. Mais qu'eſt-il néceſſaire de vous reproduire ces ſortes d'autorités ? Daignez ſeulement conſulter l'Ouvrage même du P. Fabricy, vous y verrez ce que l'on doit penſer de l'état actuel où ſe trouve cette Verſion des LXX. Interprétes.

C'eſt donc à-tort que vous vous récriez contre l'Auteur, d'avoir ſoutenu, Tom. II. pag. 461. Not., qu'ils y a de fortes raiſons de croire que le nom de ce ſecond Cainan n'étoit point originairement ni dans la Verſion des LXX.

(1) Entre les 12. & 13. Verſet du Chap. XI. de la Géneſe, voici ce qu'ajoutent les Exemplaires de la Verſion des Septante. *Arphaxad ayant vécu cent trente cinq ans, engendra Cainan.* = *Et Arphaxad, après avoir engendré Cainan, vécut quatre cents ans; & il engendra des fils & des filles.* = *Cainan ayant vécu cent trent ans, engendra Salé.* = *Et Cainan, après avoir engendré Salé, vécut trois cents trente ans; & il engendra des fils & des filles.* Au Verſet 24. Chap. IX. de la Géneſe on lit dans les mêmes Exemplaires : = *Arphaxad engendra Cainan.* Cette derniere leçon ſe trouve encore au Chapitre I. du I. Livre des Paralipomenes dans le Ms. Alexandrin & dans les Editions d'Alde & de Complute. Ne déguiſons pas cependant que les Mſs. où cette leçon manque, ſont défectueux de 13. Verſets. Mais les variétés de leçons, qui ſe trouvent dans les Editions & les Mſs. Grecs, tant à l'égard de l'âge d'Arphaxad après la naiſſance de Cainan, que de l'âge de Cainan après la naiſſance de Salé, ſont une aſſez forte préſomption contre les Exemplaires, ſoit imprimés, ſoit Mſs. qui ont dans cet endroit de la Géneſe le nom de Cainan. Voyez *Heideggerus, Hiſtor. Patriarch. Tom. II. ſect. X. pag. 8.* = *Uſſerius, de Cainane Diſſert. pag. 173. ſeq. &c.* —— *& alii.*

(2) *De Civit. Dei lib. XV, cap. 13. §. 1. Oper. Tom. VII. edit. Pariſ. 1685. col. 393.*

ni dans le Texte primitif de S. Luc. Outre le ſilence de toutes les anciennes Verſions des Livres de l'Ancien Teſtament, qui ne diſent rien de plus que les deux Textes Hébreux des Juifs & des Samaritains; le P. Fabricy, pour fuir le détail, vous avoit allégué quantité d'Ecrivains autant reſpectables par leur ſavoir que par leur piété, qui appuyent fortement cette même Theſe (1). Et vous ne pouvez l'ignorer (2). Ces différentes autorités ne vous embarraſſent guere. Vous croyez donner une bonne réponſe, en nous diſant avec un ton déciſif & d'importance (3), que ce ne ſont-là que des arguments négatifs, des témoins muets: Mais tout muets qu'ils ſont, en conſtatent-ils moins l'interpolation? Ces arguments ſont d'une force victorieuſe: ils dépoſent invinciblement contre votre aſſertion.

Eh! Ne voyez-vous pas où vous conduit votre ſuppoſition purement gratuite. Toute les fois que vous trouverez dans votre Texte Grec des LXX. quelque leçon qui ne ſera point dans l'Original Hébreu, ni dans les anciennes Verſions (vous en trouverez ſans doute plus d'une): vous devrez donc, ſelon vos principes, la recevoir à l'aveugle ſans le moindre égard & pour ce Texte & pour ces Verſions. L'on aura beau vous oppoſer ce même Texte Hébreu, comme les autres Verſions Grecques, Latines & Orientales; vous répondrez que ce ne ſont-là que des témoignages muets! Quelles que ſoient enfin vos prétentions chimériques, apprenez que ces divers Textes & ces anciens Ecrivains ſont des témoins infiniment dignes de nos reſpects, de notre vénération, en un mot, d'une très-grande autorité.

Quoi! Joſephe, Philon, Doſithée, Théophile d'Antioche, Origene, Jule-Africain, Euſebe, ce dernier, entre autres, qui rapporte dans ſa Chronique (4), les ſuites Patriarchales ſelon la Verſion des LXX., ces Ecrivains, dis-je, auroient-ils entiérement omis ce ſecond Cainan, s'il eût appartenu à la leçon primitive du Texte? S'il l'euſſent du moins

(1) *Voyez Uſſerius, loco cit., pag. 181. ſeq.*

(2) *Voyez la S. Bible publiée par M. Rondet, Paris 1748. Tom. I. Préface ſur la Géneſe, pag. 204.*

(3) *Loc. cit. Mois d'Août du Journal Eccléſiaſtique.*

(4) *Pag. 9. Edition. Joſeiph Scaligeri, Amſtelodam. 1658. fol.*

lû dans leur Exemplaire Grec de cette Verſion (1), qu'ils avoient ſous les yeux ? Une critique impartiale & judicieuſe devroit, ce ſemble, au-moins conclure de pareils témoignages, que rien ne ſauroit être plus ſuſpect qu'une telle leçon. Cette omiſſion dans des Manuſcrits auſſi anciens & d'une auſſi grande autorité que l'étoient ceux qu'avoient Euſebe & Jule-Africain, que l'eſt encore celui du Vatican, eſt ſans doute bien digne de conſidération.

Quand vous me répéteriez ce que vous avez déja publié dans votre premiere Edition (2) de la S. Bible ; vous ne donneriez pas moins une réponſe toute pleine de foibleſſe. Il ne s'agit point ici de quelques Exemplaires ſans aveu comme ſans autorité, qui auroient pu avoir cette leçon ; mais il eſt queſtion de ceux qui étoient les ſeuls reconnus pour les Exemplaires authentiques de la Verſion des LXX., & tels que les avoient ſous les yeux ces anciens Ecrivains que je viens de vous alléguer.

Je vois bien que vous viendrez m'oppoſer le fameux Manuſcrit d'Alexandrie, publié par Grabe : il eſt ſans doute d'une autorité reſpectable, quoiqu'il ne ſoit point tel que l'a cru ſon ſavant Editeur, ainſi que vous aurez pu vous en convaincre par ce que le P. Fabricy en a dit dans ſon Ouvrage (3). Vous oppoſerez encore toutes les anciennes Verſions du Nouveau Teſtament, qui portent ce ſecond Cainan dans l'Evangile de S. Luc. Mais quelle induction en tirerez-vous au préjudice du Texte primitif Hébreu & des Verſions Orientales de l'Ancien Teſtament ? Ne pourroit-on pas vous répondre que cette interpolation d'abord écrite à la marge

(1) *Voyez Uſſer. loc. cit. pag.* 189. *ſeq.* Remarquez que l'Exemplaire Ms. du Vatican, publié par ordre de Sixte V. en 1587. & réimprimé à Paris l'an 1628. en Grec & en Latin par les ſoins du P. Morin Oratorien, omet également ce ſecond Cainan au I. Livre des Paralipomenes.

(2) *Tom. I. loc. cit. pag.* 205. Il y ſoutient que le ſilence de tous ces Ecrivains, peut ſeulement prouver que ce nom ne ſe trouvoit pas dans les Exemplaires qu'ils ont vûs, & dont ils ſe ſont ſervis ; mais il ne prouve pas que ce nom ne fût, ou n'eût jamais été dans aucun autre Exemplaire. Ce que nous obſervons touchant la Verſion Commune des LXX. démontre la foibleſſe de cette réponſe de M. Rondet.

(3) *Tom. I. pag.* 228. *ſeq. Not. pag.* 247. — 249. *Not. Tom. II. pag.* 62. *ſeq. & Not. pag.* 74. — 78. *& Not.*

par quelque Copiſte Grec, étoit paſſée inſenſiblement & peu-à-peu dans la Verſion Commune des LXX., laquelle, ainſi que vous ne pouvez l'ignorer, étoit anciennement ſi corrompue, ſi altérée que ſans les beaux & utiles travaux du grand Origene, à-peine ſaurions-nous diſtinguer aujourd'hui ce qui nous vient des ſeptante Interprétes. C'eſt auſſi probablement de la même Verſion Commune, Κοινὴ, que la leçon en queſtion ſe fera d'abord introduite dans quelque Exemplaire Grec du Texte de Saint-Luc, d'où elle aura enfin paſſé dans preſque tous les Manuſcrits Grecs que nous connoiſſons.

Ce n'eſt point que ces Manuſcrits ayent tous contracté la même tache; puiſque l'on en trouve de très-anciens du Nouveau Teſtament, qui n'offrent point ce ſecond Cainan dans l'Evangile de S. Luc. Tel eſt l'Exemplaire Grec, que Beze découvrit à Lyon en 1562. (1), & qu'il légua en 1581. à la Bibliothéque de Cambridge, où on le conſerve de nos jours. Il n'eſt donc pas difficile de concilier S. Luc avec le Texte de Moyſe, puiſque ce n'eſt point la faute de l'Evangéliſte, ſi ſon Texte s'eſt trouvé interpolé dans cet endroit, par la licence de quelque fauſſaire ou Copiſte Grec, ainſi que le remarque le ſavant Sixte de Siene: —— *Quod quidem non Evangeliſtæ culpa, ſed falſatoris vitio accidiſſe credendum eſt* (2).

Je m'apperçois que le Critique dira avec le Docteur Mill (3) que le Manuſcrit de Beze n'eſt pas de grande autorité; que la pluralité des Manuſcrits Grecs des Evangiles eſt conforme à ſa leçon. Mais on lui répondra que, quelque nombreux que ſoient les Manuſcrits qui appuyent une Variante quelconque; cette même Variante pourra recevoir des exceptions, parce que dans certains cas ce n'eſt point à la pluralité, ni au nombre des Manuſcrits, mais à leur qualité qu'il faut s'attacher, pour juger ſainement ſi telle ou telle Variante doit

(1) Vovez au ſujet de ce Ms. *Joan. Millii Nov. Teſtam. Græc. edit. Amſtelod.* 1709. *Prolegomen. num.* 1268. *ſeq. pag.* 132. *ſeqq.* = *Jo. Jacob. Wetſtenius, Prolegom. in Nov. Teſtam. ab ſe edit. Amſtelod.* 1751 *pag.* 28. *ſeq.*

(2) *Bibliothecæ Sanctæ lib. VII. Tom. II. pag.* 998. *edit. Neapolit.* 1742.

(3) *Millius, loc. cit. num.* 1274. *ſeq. pag.* 133. *& in Luc. III.* 36. = *Vid. Wetſtenius, loc. cit. pag.* 30. *ſeqq.*

être admiſe ou être rejettée. Or le Manuſcrit de Beze, tout corrompu que les Savants le ſuppoſent en une infinité d'endroirs (1), peut avoir conſervé la leçon primitive dans le paſſage dont il s'agit. Et combien n'en a-t'il pas retenu, ainſi que l'atteſtent ceux des Littérateurs (2) qui l'ont examiné avec attention; car enfin ce Manuſcrit n'en eſt pas moins un monument très-précieux, quelque interpolé qu'il ſoit.

En-vain M. Rondet nous objecteroit-il encore qu'Origene avoit fait mention de ce Cainan dans la Verſion Grecque de ſes Hexaples. Mais au rapport du ſavant Procope de Gaze (3), cette leçon y étoit notée d'un Obele, eſpéce de Marque Grammaticale dont s'étoit ſervi Origene, pour déſigner des leçons abſolument ſuperflues, & érrangeres au Texte primitif. J'obſerverai de plus que ce même Pere paſſe entiérement ſous ſilence le ſecond Cainan, dans trois de ſes homélies (4) où il nous donne le dénombrement des Générations Patriarchales avant & après le Déluge juſqu'à Abraham. Preuve manifeſte qu'Origene ne faiſoit aucun cas de ce Cainan, & qu'il le regardoit comme n'appartenant point à la leçon primitive du Texte Hébreu, ni même de l'Evangile de Saint-Luc.

Je laiſſe maintenant à penſer à tout Lecteur ſenſé & impartial, ſi ces raiſons, ces différentes autorités ne devoient être comptées pour rien. Sans inſiſter davantage là-deſſus, je prie M. Rondet de recourir aux Ecrivains (5) qu'a cités le P. Fa-

---

(1) *Millius & Wetſtenius, loc. cit.*

(2) *Iidem ibid. Millius quidem num. 1278 pag. 133. Wetſten. vero pag. 34.*

(3) *Commentarius in Geneſ. XI. pag. 114. edit. Tigurin. 1555.*

(4) *Homilia IV. in Numeros*, §. 1. = *Commentariorum in Matthæum, Tom. XV.* §. 54. = *In Joannem, Tom. XX.* §. 3. *Operum ejuſd. edit. Pariſ. 1733. 1740. 1759. Tom. II. pag. 282. Tom. III. pag. 701. Tom. IV. pag 309. ſeq.* Confer *Daniel. Huetii Notas in hunc poſtremum Origenis Tomum, pag. cit.*

(5) A ces différens Auteurs cités par le P. Fabricy, on peut ajouter les ſuivants. = *Le P. Le-Quien, Défenſe du Texte Hébreu & de la Verſion Vulgate, part. II. ch. VI. pag. 357. ſuiv* = *Uſſerius, Diſſertat. de Cainan, pag. 157. ſeqq. Ejuſd. de LXX. Interpret. Verſione Syntagmat. & in Criticis Sacris, Tom. VI. edit. Amſtelodam. 1698. pag. 338. ſeqq.*

briey. Il s'y convaincra par lui-même, que l'Auteur n'a rien dit ſur ce paſſage, qui ne ſoit appuyé du témoignage des plus doctes & des plus religieux Critiques. D'ailleurs, puiſqu'il convient (1) que *ce point n'intéreſſe ni la foi, ni les mœurs*; & que c'eſt *aux Critiques que la Vulgate en laiſſe la diſcuſſion* (car il s'exprime de la ſorte; façon de parler tout-à-fait impropre), à quoi bon tant blâmer l'Auteur d'être d'une opinion que ce Cenſeur conſidere comme indifférente en elle-même?

Je ne ſais s'il eſt facheux pour l'Auteur, que, parmi tous ces Ecrivains modernes qu'il apporte en preuve de ſon ſentiment, il y ait une faute de citation au ſujet de l'endroit qu'il allégue de la Bible Hébraïque du P. Houbigant. Un Critique ſage & moderé auroit excuſé ces ſortes d'erreurs. Mais M. Rondet qui ne cherche qu'à chicaner, a cru devoir pouſſer ſa pointe, en s'écriant avec emphaſe: —— *Il eſt peut-être ſingulier que le P. Houbigant dans l'endroit cité* (Géneſe XI. 10.) *ne dit pas mot de cette prétendue interpolation dans les Septante & dans S. Luc.*

J'avoue, Monſieur, que dans ſes Notes ſur le Chapitre XI. verſ. 10. de la Géneſe, le P. Houbigant ſe conten-

---

= *Grotius in Lucam, III. 36. ibid. pag. 336. ſeqq.* = *Ægidius Strauchius, de anno Nativitatis Abrahæ, Theſauri novi Theolog. Philolog. Tom. I. edit. Lugd. Batav. 1732. pag. 270. ſeqq.* = *Joh. Jacob. Hottingerus, de Genealogia Chriſt. Diſſert. ibid. Tom. II. pag. 87. ſeq. §. 1. ſeq.* = *Samuel Petit, Variarum Lectionum lib. IV. cap. VI. pag. 176. ſeqq. edit. Pariſ. 1633.* = *Hiſtoire Univerſelle traduite de l'Anglois d'une Société de Gens de Lettres, Tom. I. pag. 205. & pag. 231. Not.* = *M. Chais, la S. Bible, Tom. I. pag. 132.* Obſervez que ce dernier Ecrivain manque d'exactitude, lorſqu'il aſſure que ce Cainan n'eſt point dans la Verſion Greeque des LXX., imprimée à Rome & à Paris. Il falloit dire ſeulement qu'au I. Livre des Paralipomenes ces deux éditions n'en parlent point; mais elles en font mention, Géneſ. X. 24. XI. 12. Il manque également d'exactitude en diſant que le nom de ce prétendu fils d'Arphaxad ne ſe trouvoit point dans les Hexaples d'Origene. Voyez ci-deſſus pag. 23. où nous avons fait obſerver le contraire. Je ne releve ces ſortes d'inadvertances, d'ailleurs très-excuſables dans ce très-laborieux Ecrivain occupé d'un grand Ouvrage, que parce qu'elles peuvent induire en erreur un Lecteur inattentif.

(1) *Voyez ſes Notes ſur le Chapitre XI. 12. 13. de la Géneſe, Tom. I. de la S. Bible, nouvelle édit. d'Avignon chez Merande 1767. pag. 702.*

te de rejetter en général la Chronologie des LXX. ; sans examiner d'où a pu venir ce Cainan. Mais il eſt vraiment ſingulier que M. Rondet qui a tant fait uſage de l'Ouvrage de ce docte Oratorien, ſur-tout dans ſes différentes remarques qu'on voit au bas des pages de ſa nouvelle Edition de la S. Bible, il eſt, dis-je, bien ſingulier qu'il ne ſe ſoit point apperçu qu'au Chapitre X. verſ. 29. de la Géneſe, Tom. I. pag. 30., ainſi que le P. Fabricy auroit dû le citer, le P. Houbigant lui-même n'oublie rien pour faire conſiderer ce ſecond Cainan comme un *Perſonnage poſtiche*.

Un Critique inſtruit, du-moins équitable, eût redreſſé cette citation, en recourant à la Bible du P. Houbigant. La choſe étoit facile ; car deux ou trois pages plus haut, M. Rondet auroit trouvé ſûrément cette même autorité alléguée par l'Auteur.

Dans un Ouvrage rempli d'autant de citations que l'eſt celui du P. Fabricy, devroit-on s'étonner que ſon Imprimeur l'eût quelquefois mal ſervi ? Je ſais, Monſieur, que l'Auteur n'a jamais négligé les ſources, & qu'il les a toujours conſultées par lui-même. L'on pourra trouver tout au-plus dans ſes deux gros Volumes remplis de diſcuſſions, quelques erreurs au ſujet de telle ou telle page, de tel ou tel Chapitre des Livres qu'il cite très-ſouvent dans ſes Notes. Ce ſont des fautes preſque inévitables dans tous les Ouvrages imprimés. Soyez néanmoins très-perſuadé, Monſieur, que l'Auteur ne cite jamais en-vain.

Une ſeule choſe qui me reſte à vous dire avant de terminer ma Lettre, c'eſt que M. Rondet auroit ſouhaité (1) quelques Sommaires répandus dans le cours de l'Ouvrage pour ſervir de repos, dit-il, & pour ſoulager le Lecteur en lui facilitant le fruit de la lecture. Quelque fondée que paroiſſe cette plainte, il ſemble toutefois que l'Auteur a remédié en quelque façon à une telle omiſſion par un Index très-copieux & même raiſonné des Matieres, outre une Table aſſez détaillée des paſſages de l'Ecriture, expliqués ou cités dans ſes Conſidérations critiques. D'ailleurs, la nature de l'Ouvrage ne permettoit guere qu'on mît aux

(1) *Loc. cit. Mois de Juillet.*

marges ces ſortes de Sommaires, eu égard au grand nombre de Notes qui ſont immédiatement ſous le Texte, & qui forment la partie la plus conſidérable du Livre.

Pénétré des ſentiments de la plus vive gratitude, j'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
P. A. ROMAIN.

A Rome, 1. Septembre 1773.

DEUXIEME LETTRE.

MONSIEUR,

L'Attachement ſincere, que vous avez toujours eu pour la vérité, me fait eſperer que vous aurez lû avec plaiſir ce que j'ai oppoſé juſqu'à-préſent aux *Obſervations* de M. Rondet ; je ne doute pas même que vous n'attendiez avec une eſpéce d'impatience mes autres remarques ſur ſa critique. Je vais tâcher de vous ſatisfaire, en commençant d'abord par un autre point relatif à la Chronologie du ſecond âge du Monde.

Peu ſatisfait des opinions hypothétiques du P. Houbigant, le P. Fabricy avoit dit, Tom. II. pag. 404. Not., que ce qui oblige ce docte Oratorien de ſuivre le calcul Hébreu dans les âges poſtérieurs au Déluge, c'eſt qu'il ſuppoſe que Moyſe ne fixe l'ordre des tems que par la naiſſance des Premiers-nés des Patriarches. Non-content d'avoir combattu cette hypothéſe du docte Oratorien, notre Ecrivain avoit attaqué en même-tems le ſavant Auteur des *Nouveaux Eclairciſſemens ſur le Pentateuque des Samaritains*, qui regardoit la même hypothéſe comme inconteſtable. Le P. Fabricy avoit ajouté que le paſſage de la Géneſe, X. 21. ſur lequel ce Bénédictin de la Congrégation de S. Maur ſe fon-

doit pour adjuger la Primogéniture à Sem, n'eſt point auſſi déciſif qu'il l'aſſuroit (1). Ce paſſage de la Géneſe eſt le ſuivant : = *De Sem quoque nati ſunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japhet* MAIORE, comme porte la Vulgate. Nous liſons dans notre Texte Hébreu : = ולשם ילד גם־הוא אבי כל־בני־עבר אחי יפת הגדול ;

Le P. Fabricy avoit dit de plus que pour ſaiſir le véritable ſens de ce paſſage, c'étoit aux Textes eux-mêmes Hébreu, Chaldéen, Grec, Syriaque, Arabe, &c., qu'il falloit recourir, & non à de ſimples Verſions Latines, que nous en avons, ainſi que le faiſoit l'Auteur des *Nouveaux Eclairciſſemens*. Il eſt vrai que ce ſavant Bénédictin s'oppoſoit & l'autorité de la Verſion Grecque de Septante, dans laquelle on lit : = Ἀδελφῷ Ἰάφεθ τῷ μείζονος, *Fratre Japheti* MAIORIS (2), & celle de la Verſion de Symmaque, dont le Texte Grec revient au même ſens.

A la réponſe du Bénédictin, on voit bien que ce Savant fuyoit plûtôt la difficulté qu'il n'y répondoit d'une maniere ſatisfaiſante ; & c'eſt ce qu'avoit remarqué le P. Fabricy. Pour montrer que cette façon de traduire des deux Verſions Grecques qui font Japhet l'Aîné des enfans de Noé, eſt la ſeule véritable, l'Auteur avoit prouvé qu'elle étoit très-conforme au génie de la Langue Hébraïque. Comme les régles d'une ſage critique ne permettent point qu'on déguiſe ce que l'on peut objecter, l'Auteur avoit fait l'aveu que l'autre maniere de traduire, en rapportant l'Adjectif *Haggadol* הגדול *Magnus*, ou *Major* à Sem, ne répugnoit point à la Syntaxe de cette Langue.

C'eſt ſans doute d'un tel aveu, que M. Rondet prétend tirer avantage contre l'interprétation que l'Auteur donne au paſſage de la Géneſe d'après l'autorité des deux Verſions des LXX. & de Symmaque. A l'exemple du docte Bénédictin qui ſe ſentoit fort preſſé par cette autorité, il prend le parti

---

(1) *Nouv. Eclairciſſemens &c. Chap. XI. §. XVII. pag.* 224.

(2) Le Texte de Moyſe porte = אחי יפת הגדול : ce que la Verſion Grecque des LXX. a rendu à la lettre, eu égard au *He* ה, préfixe de *Gadol*, conſtruit immédiatement avec le mot *Japhet*. Symmaque a traduit par τῷ πρεσβύτῃ *Senioris*,

de fuir la même difficulté tirée de ces deux Verſions ; & ne répond que d'une maniere très-vague (1). Il dit d'abord que " le Lecteur impartial & judicieux (termes dont M. Rondet ne ſent pas probablement ni la force, ni l'énergie) qui connoîtra le ſtyle Hébreu, n'ignorera pas que ce *He* (du terme *Gadol*) indique ſeulement, que ce mot MAIOR ſe rapporte à l'un des deux mots, *Frater* ou *Japhet*, & que le ſens naturel du Texte le rapporte à *Frater*, comme l'exprime très-bien notre Vulgate *Fratre Japheti Majore* ". Mais ce même Lecteur qui connoîtra à fond & non d'une maniere ſuperficielle le génie de la Langue Hébraïque, qui ſentira les choſes en elles-mêmes, & qui recourra aux Textes Originaux, n'aura pas de peine à juger que ce n'eſt point répondre directement à la difficulté qu'offrent les deux Verſions Grecques, dont les Auteurs ſavoient ſûrément plus d'Hébreu que n'en ſavent quelques prétendus Hébraïſans de nos jours ; & il paroît fort que c'eſt-là le cas du Critique. M. Rondet devoit prouver une fois pour toutes, que ces Interprétes avoient mal traduit le paſſage en queſtion. Il ne l'a point fait : ainſi la difficulté reſte dans toute ſa force. Il a beau dire que le P. Fabricy ne prouve pas que Sem ne fut point l'Aîné : ſes réponſes ſont toutes pleines de foibleſſe, & décelent à chaque inſtant un Ecrivain peu inſtruit du vrai génie de l'Hébreu. Il ne me ſera pas, Monſieur, difficile de le faire ſentir à tout Lecteur qui aime ſincérement la vérité. Je ne manquerai pas non plus de rendre juſtice à M. Rondet, lorſque l'occaſion s'en préſentera.

Le ſavant Auteur des *Nouveaux Eclairciſſemens ſur l'origine & le Pentateuque des Samaritains* (2) avoit prétendu que l'on ne voit dans aucun endroit de l'Ecriture les Adjectifs Hébreux *Haggadol* הגדול *Magnus* ou *Major* & *Katon* קטון *Parvus* ou *Minor*, unis pour le ſens, immédiatement ou médiatement avec un nom propre, & qu'ils ſe trouvent toujours joints avec un nom appellatif. Tel eſt le ſentiment du docte Bénédictin. Le P. Fabricy auroit dû être ici plus attentif à la correction de ſes épreuves : il ſe ſera un peu trop fié à ſon Imprimeur qui ne l'a pas ſervi au-mieux dans cet en-

(1) *Loc. cit. Mois d'Août art. X.* (2) *Chap. XI. §. cit. pag. 225. Not.*

droit de ſon Ouvrage. Je ſuis perſuadé que l'Auteur ne rougira point d'en faire l'aveu : & le reproche que M. Rondet lui fait ici, eſt fondé, mais le Critique eût peu épargner le ton aigre dont il accompagne ſa remarque. Le vrai ſavant ne montre jamais de l'humeur : toujours maître de lui-même, il ſait ſe moderer & ſe contenir. Quoiqu' il en ſoit de tout ce reproche, il n'en eſt pas plus favorable à M. Rondet, puis qu'au fond il ne roule que ſur une diſpute de mots ; car le véritable point de la queſtion eſt de ſavoir ſi dans aucun endroit de l'Ecriture, ainſi que le ſoutient le docte Bénédictin, Auteur deſdits *Eclairciſſemens*, l'Adjectif *Haggadol* הגדול, *Magnus*, ne ſe trouve jamais uni pour le ſens, ni immédiatement, ni médiatement avec un nom propre. Or c'eſt ce que lui diſpute le P. Fabricy, & lui dit qu'il ſuffiroit de produire un ſeul exemple de l' Ecriture, pour renverſer ſon raiſonnement. Le P. Fabricy lui oppoſe donc quatre paſſages deſquels il fait l'application à celui de la Géneſe pour prouver que le contexte de ce Verſet inſinue évidemment que Japhet a été l'Aîné des enfants de Noé. Le premier de ces paſſages eſt pris du I. Livre des Rois, Chap. VI. 18. où nous liſons : —— *Et uſque ad Abel Magnum* ועד אבל הגדולה.

M. Rondet répond que les LXX. au lieu d'*Abel* ont traduit *Lapidem* : il pouvoit ajouter que la Paraphraſe Chaldaique de Jonathan en a fait de même, mais contre le témoignage unanime de toutes les autres Verſions Orientales, ſans en excepter même notre Vulgate-Latine & la Verſion Grecque de Symmaque, qui s'attachent à leur Texte Hébreu. M. Rondet croit donner du poids à ſa réponſe, en diſant : —— " & " les mots qui ſuivent le prouvent aſſez ; *Super quem poſuerunt Arcam Domini* ".

Si M. Rondet étoit conſtant dans ſes opinions, il eût dû ſe reſſouvenir qu'il avoit déjà admis cette même leçon du Texte Original dans ſon quatrieme Volume de la nouvelle Edition de la S. Bible ; dans lequel il adopte la propre Verſion du P. De Carrieres qui traduit ce paſſage par le ſuivant : " = Juſqu' *à la Pierre nommée depuis* le Grand Abel, *ou le* " *Grand Deuil*, ſur laquelle ils mirent l'Arche du Seigneur ". M. Rondet ne s'arrête point là ; il adopte de plus la même Traduction du Verſet qui vient immédiatement après, où il

eſt dit: —— " *Or ce qui fit donner ce nom à cette Pierre* ; " c'eſt que le Seigneur punit de mort les habitans de Beth- " ſames *& des villes voiſines* " .

C'eſt ainſi que M. Rondet détruit d'une main l' édifice qu'il veut élever de l'autre. Juſtifions en deux mots la Traduction que l'Auteur a donnée de ce Texte, qui eſt celle-même de la Vulgate que M. Rondet admet & rejette tour à tour, ſelon qu' elle favoriſe, ou qu' elle renverſe ſes idées particulieres.

L'Ecrivain Sacré ſe ſert ici d'*Abel Magnum*, pour faire alluſion au châtiment terrible, qu' éprouverent alors les Bethſamites, à cauſe du peu de reſpect qu'ils avoient porté à l'Arche du Seigneur. Ce même lieu où ſe paſſa ce funeſte événement, & où étoit la Pierre ſur laquelle on avoit poſé l'Arche, ainſi qu' il eſt dit aux Verſets 14. 15. & 19. de ce Chapitre, devint mémorable par la mort d'un grand nombre d'Iſraélites. Comme c'eſt un uſage aſſez fréquent dans l'Ecriture, de caractériſer par quelque nom remarquable les endroits où s'étoit paſſé quelque grand évenement, eſt-il étonnant que l'Ecrivain Sacré paſſe ſous ſilence le nom de Pierre, dont il venoit de faire mention, & y ſubſtitue un autre terme pour ſignifier avec plus d'énergie *un grand deuil, une grande affliction*, eu égard aux malheurs tout recents qui venoient d'affliger les Bethſamites. Ce ſens paroît d'autant plus naturel que le P. De Carrieres dont M. Rondet employe ici la Verſion, l'a parfaitement rendu, en retenant les propres termes de l'Original, & en les paraphraſant relativement à ce qui précede & à ce qui ſuit.

Il en eſt de ce paſſage du I. Livre des Rois, comme de quantité d'autres de l'Ancien Teſtament (1): je ne vous en citerai, Monſieur, qu'un ſeul qui me paroît convenir à mon ſujet. Il eſt dit au même Livre des Rois, VII. 12. = *Et il appella le nom de ce lieu Eben-Hezer*, c'eſt-à-dire *la Pierre du ſecours*: c'eſt comme ſi l'Auteur Sacré eût dit: —— " Tel " eſt le nom qu'il (Samuel) donna à ce lieu, parce que " ce fut-là que par le ſecours viſible du Dieu des armées, " ils (les Iſraélites) vinrent de triompher des Philiſtins (2)".

(1) Voyez entre autres, Geneſ. L. 11. (2) Voy. *Salom. Deylingius, Obſervation. Sacrarum, part. V. pag. 103, ſeqq. edit. Lipſiæ* 1748.

Suivons les remarques de notre Cenſeur. M.Rondet dit en ſecond lieu —— " Que l'autre paſſage que le P. Fa-" bricy rapporte du même Livre,Chapitre XVIII. verſ. 17. " (הנה בתי הגדולה מרב) *Ecce filiam meam Majo-" rem Merob*, prouve encore moins (1) ". Faites attention, Monſieur,à la raiſon bien ſinguliere qu'en donne le Cenſeur: ſûrément elle ne fait pas honneur ni a ſa critique, ni à ſon ſavoir. " Mais, dit-il, dans l'Hébreu l'Adjectif ſe met " toujours après ſon Subſtantif & jamais avant; ainſi ce *Ma-" jor* appartient à *mea filia*, & non pas à *Merob*. Le Texte " d'Ezechiel, XI. 46. (ואחותך הגדולה שמרון) & *So-" ror tua Major Samaria*) de même, & par la même raiſon " *Major* appartient à *Soror tua*, non à *Samaria* ".

Pour le coup M. Rondet eſt encore moins heureux que par-tout ailleurs. Qu'il apprenne donc que, quand on veut aquerir le droit de critiquer, il n'eſt point permis d'avoir tort, ſur-tout de l'avoir ſi lourdement.

A ce raiſonnement pitoyable reconnoîtra-t-on un vrai Hébraiſant, un vrai Interpréte de nos Livres Saints, en un mot, le ſavant Editeur de la S. Bible, réimprimée à Avignon? M. Rondet a donc peu conſulté & nos Grammaires & nos Lexiques Hébreux: il n'a donc jamais recouru au Texte Original de l'Ancien Teſtament, ou du-moins ſa mémoire l'a ici étrangement trompé. J'ai honte d'entrer en preuves pour le lui faire ſentir. Quoi! Les Hébreux ne mettent jamais l'Adjectif avant un Subſtantif? Belle découverte digne d'un ſiécle éclaire? Quand Iſaïe, ce Prophête ſi éloquent, a dit: ואת־דכא ושפל־רוח. *Et cum contrito & humili ſpiritu*, LVII. 15., auroit-il donc fait un ſoléciſme?

Que M. Rondet jette les yeux ſur le ſeul Livre des Pſeaumes,il y découvrira une foule d'exemples qui montrent le ridicule de ſon aſſertion qu'à-peine l'on excuſeroit dans un Ecolier qui ne connoîtroit que les premiers Elements de la Langue Hébraïque. J'ouvre mon Pſeautier: j'y lis = גדול כבודו *Magna gloria ejus*. (Pſal.Hebr. XXI.6.) = גדול יהוה *Magnus Dominus*, (Pſal. Hebr. XLVIII. 2. & CXLV. 3. CXLVII. 5.) = רבים עמים *Multi Populi*, (Pſal. Hebr. LXXXIX. 51.) = גדולים מעשי יהוה, *Magna opera*

(1) *Loc. cit, Mois d'Août 1773.*

Domini (Pſal. Hebr. CXI. 2.) = קדוש ונורא שמו, *Sanctum & terribile Nomen ejus* (Pſal. CXI. 9.) = טוב איש, *Bonus vir* (Pſal. Hebr. CXII. 5.). C'en eſt bien aſſez pour convaincre tout Lecteur le moins inſtruit, que M. Rondet ne devroit guere ſe mêler d'Hébreu, & qu'il ne pouvoit plus mal choiſir que de s'attacher à cet endroit du Livre de l'Auteur pour en faire le ſujet de ſa critique.

Il eſt un quatrieme paſſage que le P. Fabricy avoit oppoſé à l'Auteur des *Nouveaux Eclairciſſemens &c.*, & que M. Rondet conſidere du même œil que ceux qui viennent de nous occuper. C'eſt un autre Texte d'Ezéchiel, XXIII. 4. qui porte = *Aholah Major* & *Aholibah* אהלה הגדולה ואהליבה. M. Rondet répond qu' " on y ſous-entend *Filia* " qui précede. Le P. Fabricy prétendroit-il qu'on ſous-entend " de même *Filius* entre ces deux mots *Japhet & Major*. " Mais ce mot *Filius* ne précede point; & le ſeul mot qui pré- " cede & auquel on puiſſe faire rapporter ici *Major*, c'eſt " *Frater*. S' il y avoit eu deux hommes du nom de Japhet " on pourroit dire *Japhet Major*, pour déſigner l'Aîné; mais " comme il n'y a eu qu'un ſeul Japhet, le mot *Major* ne " peut alors ſe rapporter plus naturellement qu'au mot *Fra-* " *ter*, qui précede, & qui eſt relatif à Sem. *De Sem quoque* .... " *Fratre Japhet Majore* (1) ".

Quand on raiſonne de la ſorte, n' eſt-ce pas vouloir s'aveugler ſoi-même? Montrons le foible de ce raiſonnement peu digne de la bonne critique. Vous voulez d'abord, dirai-je au Cenſeur du P. Fabricy, que l'on doive ſous-entendre le mot de *Filia* qui précede: & bien, qu'y gagnerez-vous? Le mot *Major* ſerat-il moins uni médiatement pour le ſens à Olla ou Aholah, comme on lit en Hébreu? Vous n'avancez donc pas davantage. Ainſi la preuve du ſavant Bénédictin n'eſt point fondée dans l'Ecriture. Quant à ce que vous ajoutez, il n'eſt pas néceſſaire qu' on ſous-entende le même mot de *Filius*; il n'eſt pas néceſſaire non plus de ſuppoſer deux hommes du nom de Japhet. Le P. Fabricy n'a point eu be-

(1) M. Rondet avoit dit à-peu-près la même choſe dans ſes Notes ſur cet endroit de la Géneſe. = *S. Bible, nouvelle édit. d'Avignon 1767. Tom. I. pag. 696.*

ſoin de tous ces détours : il s'eſt contenté d'examiner ſelon les loix de la ſaine critique & les régles communes de la Syntaxe Hébraïque, ce contexte de la Géneſe. Il y a vû que dans le dénombrement que l'on y donne (verſ.2.6.21.) de la poſtérité des enfants de Noé, Moyſe nous fait remarquer à deſſein le prémier rang que Japhet tenoit entre eux par ſa naiſſance : il y a vû qu'en rapprochant encore ce paſſage d'un autre Texte du même Livre de Moyſe, le mot *Haggadol* הגדול *Major*, ne pouvoit convenir mieux qu'à Japhet, avec lequel ce mot ſe trouve immédiatement conſtruit; ainſi que l'ont ſenti les LXX. Interprétes & Symmaque, en traduiſant Ἀδελφοῦ Ἰάφεθ τοῦ μείζονος, ou τοῦ πρεσβύτου, *Fratre Japheti Majoris*, ou *Senioris*, *Frere de Japhet l'Aîné* ou *l'Ancien*. Je vous dirai de plus que ſi votre raiſonnement avoit lieu, ne prouveroit-il pas contre votre propre hypothéſe ; puiſqu'il vous faudroit ſuppoſer qu'il y avoit eu également deux perſonnages du nom de Sem ? Ce qui eſt abſurde. Convenez donc de bonne foi que vos raiſons ne ſont rien moins que concluantes pour adjuger la Primogéniture à ce fils de Noé.

Aux différentes preuves qu'on vient de voir, le P. Fabricy en avoit ajoûté une autre qui eſt déciſive en faveur de la Primogéniture de Japhet. C'eſt, diſoit-il, que Noé devint Pere (Géneſ. V. 31.) étant âgé de 500. ans. Il en avoit 600., lorſqu'il entra dans l'Arche (*ibid.* VII. 11.). Deux ans après le Déluge, Sem âgé de 100. ans (*ibid.* XI. 10.) devint Pere d'Arphaxad ; par-conſéquent les années que Noé avoit vécu juſqu'alors, devoient être de 602. ans. D'où il ſuit encore qu'à la naiſſance de Sem, Noé en avoit 502. Donc Japhet devoit être né deux ans avant que Sem vînt au Monde ; puiſqu'il eſt dit expreſſément que Noé avoit engendré à l'âge de 500. ans. Voici comment M. Rondet entreprend de renverſer cette preuve. " Elle paroît, dit-il, démonſtrative aux " yeux de ceux qui ne ſachant pas calculer les années, ne s'ap- " perçoivent pas que dans ce calcul ils font un double em- " ploi en comptant une même année deux fois. Il étoit ſim- " plement dit que Noé avoit ſix cents ans, quand le Déluge " inonda la Terre (Géneſ. VII. 6.). On pourroit croire que " Noé avoit alors ſix cents ans accomplis ; mais plus loin " (*ibid.* verſ. 11.) il eſt-dit que ce fût dans l'année ſix-cen-

" tieme de ſa vie, *Anno ſexcenteſimo vitæ Noe*; Il n'avoit " donc pas ſix cents ans accomplis, mais il étoit dans ſa ſix- " centieme année, donc la premiere année depuis le commen- " cement du Déluge concouroit du-moins en partie avec l'an- " née 600. de l'âge de Noé: donc l'année ſuivante qui étoit " la ſeconde depuis le commencement du Déluge, concour- " roit avec l'an 601. de l'âge de Noé. Et en effet le Déluge " ayant duré environ un an, il eſt-dit que, lorſque les eaux ſe " furent retirées, Noé étoit dans l'année ſix-cent-unieme de " ſon âge (*ibid.* VIII. 13.), *Sex centeſimo primo anno*. Ma- " intenant remontons à la naiſſance des fils de Noé. Il eſt dit " ſimplement que Noé avoit cinq cents ans, quand il engen- " dra Sem, Cham & Japhet. Il n'eſt pas que ce fut dans l'an- " née cinq-centieme de ſon âge, mais qu'il avoit alors cinq " cents ans, *Cum quingentorum eſſet annorum*: il pouvoit " donc avoir cinq cents ans accomplis; il pouvoit donc être " dans l'année 501. de ſon âge. Cela poſé, ſon fils aîné ne " dût avoir 100. ans accomplis que lorſque ſon Pere eut 600. " ans accomplis, c'eſt-à-dire dans l'année 601. de ſon Pere, " laquelle étoit la ſeconde depuis le Déluge commencé. " Voilà donc le fils aîné de Noé qui n'a que cent ans accom- " plis dans l'année 601. de l'âge de ſon Pere, ſeconde de- " puis le Déluge commencé. Rien n'empêche donc que cet " aîné ne ſoit Sem; ainſi rien n'oblige de croire que notre " Vulgate rende infidélement le Texte Hébreu: =*De Sem* " *quoque* ..... *Fratre Japheth, Majore*. Elle ne fait en cela " qu'exprimer le ſens naturel du Texte Hébreu qui ayant par- " tout ailleurs montré Sem à la tête des trois fils de Noé, aver- " tit qu'ici, quoiqu'il ſoit montré le dernier, il eſt néan- " moins le frere aîné de Japhet qui dans cet unique endroit " vient d'être nommé le premier (1) ".

L'équité exigeoit, Monſieur, que je ne vous fiſſe rien perdre du raiſonnement de M. Rondet. Mais il vous ſera facile d'appercevoir que ce n'eſt au fond qu'un pur paralogiſme; & je le prouve. Je veux bien accorder que ces années dont parle Moyſe dans les ſuites Généalogiques, ne furent point d'années toutes complettes. Moyſe ſe ſert de nombres ronds;

(1) *Loc. cit. Mois d'Août* 1773.

par-là il évite une confuſion qui auroit pu naître des fractions dans les nombres. Le P. Fabricy n'avoit pas beſoin de faire cette obſervation, parce qu'elle étoit étrangere à ſon ſujet; & en calculant les années en queſtion, de la maniere qu'on l'a vû, il s'eſt conformé en cela au ſimple recit de Moyſe. Suppoſons toutefois que l'on doive compter ici les années ſelon l'hypothéſe de M. Rondet, je veux dire qu'il faille les conſiderer comme incomplettes; qu'en réſultera-t-il? —— I. Noé ſe ſera trouvé dans la cinq-centieme année non accomplie de ſon âge, quand il devint Pere. Cela eſt clair & ne devroit point été conteſté. —— II. Noé aura été âgé de cinq cents quatre-vingt-dix-neuf ans & quelques mois (1), lorſque le Dé-

(1) Je dis 599. années & quelques mois, non pas deux mois; parce qu'il ne paroît point que l'Epoque de Déluge date du XVII. du *Second Mois* de l'an 600. de la vie de Noé, ainſi qu'on le ſoutient dans les Tables Chronologiques (*I. part. I. Age, Tom. XIV. pag. 10. de la premiere Edition de la S. Bible*), & comme porte la Traduction Françoiſe du P. De Carrieres, adoptée par M. Rondet. Je ſais que pluſieurs Interprétes ont ſuivi cette opinion; mais je croirois plus tôt avec d'autres habiles Commentateurs, que Moyſe a ici en vûe (Géneſ. VII. 11.) l'année courante qui concouroit avec l'an 1656. de la Création, ſelon le calcul communément reçu; de ſorte que le XVII. du *Second Mois* de ladite année eſt la date même de ce grand évenement à-jamais mémorable.

C'eſt un ſentiment très-fondé, ſuivi par de très-ſavants hommes, qu'avant le Déluge & long-tems après, l'année commençoit à l'Equinoxe d'Automne. Les Hébreux ſuivirent cet uſage juſqu'au tems de leur ſortie de l'Egypte; ce qui arriva au Mois de *Niſan*, qui correſpond en partie à nos mois de Mars & d'Avril. Ce fut alors que pour perpétuer la mémoire de leur délivrance de la ſervitude d'Egypte, ils firent commencer leur année par le même mois (Exode, XII. 2.) qui tomboit toujours vers l'Equinoxe du Printems; & c'étoit leur année Eccléſiaſtique, qui régloit l'ordre des Fêtes, les Jeunes & tout le Culte Religieux. Les Hebreux retinrent cependant l'ancien uſage pour tout ce qui avoit rapport aux affaires purement civiles; ils datoient alors leur année du mois de *Tiſri*, qui correſpond en partie à notre mois de Septembre & d'Octobre, mais de maniere que ce même mois commençoit à l'Equinoxe d'Automne. C'eſt de-là que les Juifs datent encore leurs années de la Création ainſi que l'année de leur Ere des Contrats; les deux ſeules Epoques qu'ils employent.

Ainſi le XVII. jour du *Second* mois, autrement *Marcheſvan* ou *Bul*, qui concourt avec notre mois d'Octobre & de Novembre, aura dû tomber ſelon Uſſerius, au 7. de Décembre; d'autres le mettent tantôt

luge commença ; —— III. A la fin du Déluge qui dura près d'un an, Noé aura eu 601. années commencées = *ſexcenteſimo primo anno* (Géneſ. VIII. 13.). —— IV. L'an premier d'après le Déluge fini, nous trouverons Noé dans ſa 602. année, & à l'an deuxieme depuis la fin du Déluge, Noé aura 602. ans accomplis ou 603. déjà commencés. Voilà tout ce qui s'en ſuivra de cette maniere de calculer les années même incomplettes.

Je remonte maintenant à mon tour, à la naiſſance des fils de Noé. Mon calcul poſé, rien ne m'inſinue que ce Patriarche ait dû avoir cinq cents ans accomplis, ou qu'il ait pu être dans la 501. de ſon âge, quand il engendra, ainſi que le prétend M. Rondet. Il en eſt de ce nombre d'années, = *Cum quingentorum annorum eſſet*, בן־חמש־מאות שנה (Géneſ. V. 31.) comme de tous les autres dont ſe ſert Moyſe, en fixant l'Epoque du Déluge & de la naiſſance d'Arphaxad : = *Anno ſexcenteſimo vitæ Noe*, ou *Filius ſexcentorum annorum*, ſelon l'Hébreu, בן־שש־מאות שנה (*ibid.* VII. 6.) ou בשנת שש־מאות שנה לחיי־נוח (*ibid.* verſ. 11.) = *Biennio poſt Diluvium* (1) (*ibid.* XI. 10.) Les termes Hébreux qui expriment ici ces nombres d'années, ne peuvent être ſuſceptibles que d'un ſeul & même ſens ; je veux dire que, ſi d'une part l'on conſidere ces nombres, comme ne déſignant qu'un intervalle d'années incomplettes, il eſt manifeſte qu'il faut en faire autant de l'autre, relativement aux années que Noé commença d'avoir des enfants. Et l'on oſe défier le Critique de prouver le contraire avec tout ſon ſavoir Hébraïque. Ainſi le raiſonnement de M. Rondet pêche d'abord par un vice qui s'y fait ſentir au pre-

au commencement de Novembre, tantôt au 17. d'Octobre ; M. Whiſton le place au 28. de Novembre dans ſa *Théorie de la Terre*.

En rapprochant les divers endroits des VII. & VIII. Chapitres du Livre de la Géneſe, l'on voit que Noé reſta dans l'Arche une année & dix jours, ſuivant la maniere de compter de ces tems reculés, où il n'eſt queſtion que d'années de mois Lunaires, ce qui revient, ſelon notre façon de calculer, à une année entiere ou 365. jours.

(1) שם בן מאת שנה וילד את־ארפכשד שנתים אחר המבול, *Sem erat centum annorum, quando genuit Arphaxad, annis duobus poſt Diluvium*. Geneſ. XI. 10.

mier coup d'œil. Je dis plus : le calcul de l'Auteur donne deux années ſelon la maniere ordinaire de compter d'après le récit de Moyſe au ſujet de l'Epoque concernant la naiſſance du fils de Sem. L'on devroit même à la rigueur regarder ces mêmes années comme complettes. Dans la ſupputation qu' embraſſe M. Rondet, il ſuppoſe ſans le moindre fondement, que Sem ſeroit devenu Pere d'Arphaxad à l'an ſix cinq-centieme accompli de l'âge de Noé, ou l'an ſix cent-unieme & déjà commencé, la ſeconde année du Déluge (1), de ſorte que Sem auroit été alors âgé de cent ans déjà finis: cela étant, l'on ne pourroit diſtinguer ſi l'année à-peine entiere qui reſteroit dans ce calcul, appartiendroit à l'Epoque de la naiſſance de Sem ou de Japhet.

Suivant cette méthode de compter, il eſt évident que M. Rondet nous enleve au-moins toute l'année preſque entiere que dura le Déluge. Or comme ce calcul eſt viſiblement arbitraire, & qu'il faut mettre néceſſairement en compte l'eſpace de tems, qui ſe paſſa depuis le Déluge juſqu'à la fin de cet évenement mémorable; qu'enfin il faut de plus compter ce qui reſte des deux années après le Déluge fini (2), ce qui donneroit en tout près de trois années depuis le commencement du Déluge juſqu'au temps que Sem devint Pere d'Arphaxad; il eſt prouvé que le raiſonnement de M. Rondet porte entierement à faux. Il eſt prouvé que Noé ayant commencé d'engendrer à l'année cinq-centieme de ſon âge; Arphaxad n'a pu naître qu'à l'an 602. de Noé ou à l'année centieme de l'âge de ſon Pere Sem. Donc Japhet a du naître à l'an cinq-centieme de Noé. Par-conſéquent cette Primogéniture ne peut convenir qu'à Japhet. Quand même l'on ne compteroit l'intervalle des deux années

(1) On trouve le fond de cette hypothéſe dans le Commentaire d'Aben-Ezra ſur cet endroit de la Géneſe. Voyez *Chriſtoph. Carvvrigtus, Electa Thargumico-Rabbinica, ſive Not. in cund. loc. Geneſeos, Criticorum Sacr. Tom. I. edit. Amſtelodam. 1698.*

(2) Le Déluge dura près d'un an; & Noé, comme on l'a remarqué ci-deſſus, reſta dans l'Arche une année entiere. Pourquoi ne nous ſeroit-il pas permis de prendre ici à la rigueur l'expreſſion de Moyſe au ſujet de l'Epoque de la naiſſance d'Arphaxad : שנתים אחר המבול, *Duobus annis (jam elapſis) definente Diluvio*, ou *biennio poſt Diluvium, L'eſpace de deux ans (déjà écoulés) après la fin du Déluge?* Je ne veux point toutefois inſiſter là-deſſus, parce que le ſentiment de l'Auteur n'a pas abſolument beſoin de cet appui.

en queſtion ; que depuis le Déluge commencé & que l'on tiendroit ces mêmes années pour incomplettes ; il reſteroit toujours au-moins une année & quelques mois, avant la naiſſance du fils de Sem. D'où il réſulte que tout empêche de croire que Sem ait été l'Ainé de Noé.

Le P. Fabricy avoit donc raiſon de dire, Tom.II. pag. 405. ſuiv. Not., que " ſi Moyſe met toujours Sem à la tête " des enfants de Noé, toutes les fois qu'il les nomme en- " ſemble, c'eſt que la véritable Religion devoit ſe perpé- " tuer dans la famille de ce Patriarche ; & c'eſt le grand & " unique objet du Livre de la Géneſe. Si le Légiſlateur des " Hébreux y touche d'autres points d'Hiſtoire, relatifs à ces " anciens temps ; s'il y marque le rang que les enfants de " Noé tenoient entre eux par leur naiſſance, ce n'eſt que " comme en paſſant &, pour ainſi dire, par hazard. L'Hiſtoire " de la Religion eſt le ſeul point de vûe, ſous lequel on doive " enviſager cet Ecrit de Moyſe ". En un mot, le Légiſlateur des Hébreux s' attache principalement à nommer les Fondateurs du Peuple de Dieu dans la Poſtérité d'Adam, ſoit avant, ſoit après le Déluge.

Tel eſt le grand principe de ſolution dans toute cette controverſe Chronologique. L'Auteur l'avoit inculqué avec toute la force poſſible ; M. Rondet n'a pas jugé à-propos d'y faire attention, parcequ'il eſt trop prévenu en faveur de la plûpart des hypothéſes arbitraires du docte P. Houbigant ; & c'eſt cette prévention qui lui fait rejetter un ſentiment le ſeul vrai, le ſeul fondé, qu'il avoit lui-même ſuivi dans ſa premiere Edition de la S. Bible.

Que M. Rondet ne ſe flatte pas d'en impoſer à un Lecteur éclairé & impartial, par ſes déclamations vagues, qu'il accumule à-tort & à-travers contre la Critique du P. Fabricy. Ce ton ſied peu à un véritable Savant. Ce n'eſt point avec de telles armes que l'on fera jamais triompher la vérité : elles peuvent éblouir un eſprit ſuperficiel, en impoſer même au Public juſqu' à un certain point, mais l'illuſion n'a qu'un tems : le jugement des Connoiſſeurs prévaudra tôt ou tard.

Je veux bien que l'on paſſe à un Cenſeur un certain ton, ſur-tout lorſque la raiſon eſt de ſon côté. Mais quand

on fait tant que de critiquer un Auteur, quel qu'il ſoit, il faut avoir en main de preuves & même de bonnes preuves à lui oppoſer : il faut principalement être attentif à ne point donner la moindre priſe à la Cenſure par les écarts où l'on tombe en l'exerçant contre cet Ecrivain, en un mot, ne jamais perdre de vûe ce ſage avis d'un Ancien : —— *Carere debet omni vitio, qui in alterum eſt dicere paratus.*

" Comme il eſt très-difficile, dit un homme d'eſprit (1), " de faire un bon Ouvrage, & très-aiſé de le critiquer, parce que l'Auteur a eu tous les défilés à garder, & que le " Critique n'en a qu'un à forcer, il ne faut point que celui-" ci ait tort : & s'il arrivoit qu'il eût continuellement tort, " il ſeroit inexcuſable ".

Diſons-le : tant s'en faut que l'Auteur n'ait conſulté pour l'intelligence de cet endroit de la Géneſe, que les conjectures de ſon imagination, ainſi que ſon Cenſeur ſemble le lui reprocher, il n'a fait que rétablir une leçon que dictent le ſens naturel d'un Texte primitif & toute la ſuite du contexte de Moyſe. Il a eu pour appui les principes conſtants du ſtyle Hébreu & des Langues Orientales, enfin le témoignage des Verſions Grecques des LXX. & de Symmaque. Que lui falloit-il davantage ? Devoit-il citer une foule d'excellents Interprétes de l'Ecriture qui ont été de ſon ſentiment ? Il les auroit trouvé ſans beaucoup de peine.

M. Rondet n'auroit-il donc emprunté que le langage d'une imagination qui égare, lorſqu'en 1750. il faiſoit imprimer préciſement tout le contraire (2) de ce qu'il ſoutient

(1) *M. de Monteſquieu, Défenſe de l'Eſprit des Loix, à laquelle on a joint quelques Eclairciſſemens. Geneve 1750. III. part. pag. 176. ſuiv.*

(2) " Il faut ici remarquer, dit-il, que lorſque l'Ecriture dit " (Géneſ. VII. 31.) que *Noé étant âgé de cinq cens ans, engendra Sem, Cham & Japhet*, il ne s'en ſuit pas que ces trois enfans de Noé ſoient " nés tous les trois dans la même année, ni que Sem ſoit l'aîné des " deux autres. L'Ecriture même nous apprend (Géneſ. XI. 10.) que " deux ans après le Déluge, *Sem* n'avoit que cent ans. Or Noé avoit " ſix cens ans, lorſque le Déluge arriva ; deux ans après le Déluge, " il avoit donc ſix cens deux ans : retranchez-en les cent ans de " l'âge de Sem, il s'enſuit que Noé avoit cinq cens deux, ans lorſ-" qu'il engendra Sem. L'Ecriture nous dit auſſi (Géneſ. IX. 24.) que " *Cham* étoit le plus jeune des trois fils de Noé : d'où il ſuit que *Ja-*" *phet* étoit l'aîné ; & en effet il eſt nommé ainſi dans l'Hébreu au

ici ? Tant il eſt vrai que le préjugé ſéduit & aveugle aiſément tout Ecrivain qui ſe laiſſe entraîner par les fauſſes lueurs d'une hypothéſe plauſible. Pour n'être pas aſſez en garde contre l'illuſion de la nouveauté, l'on conſidete certains ſyſtêmes comme tout autant de vétités démontrées. Les lumieres de la ſaine raiſon ne peuvent guere ſur des eſprits de cette trempe.

II. Reprenons les *Obſervations* du Critique ſur un autre endroit de l'Ouvrage de l'Auteur. " Le P. Fabricy, dit " M. Rondet, nous conduit au Chapitre XI. verſ. 32. (de la " Géneſe) où l'Hébreu comme la Vulgate dit que Tharé avoit " deux cents cinq ans, lorſqu'il mourut à Haran, le P. Hou- " bigant obſerve que le Texte Samaritain ne lui donne que " cent quarante cinq ans, & que cette leçon s'accorde mieux " avec ce qui précede & avec ce qui ſuit. Car au même Cha- " pitre, verſ. 26., il eſt dit que Tharé ayant vécu ſoixante " & dix ans, engendra Abraham, Nachor & Aran; & dans " le Chapitre ſuivant, verſet 4. il eſt dit qu' Abraham " n'avoit que ſoixante & quinze ans, quand il ſortit de Ha-

---

" Chap. X. verſ. 21. Car au lieu de ces mots que nous liſons dans la " Vulgate : *De Sem..... Fratre Japhet, Majore*; c'eſt-à-dire, *De Sem " frere aîné de Japhet* : l'Hébreu ſe peut traduire, *De Sem..... Fratre " Japhet Majoris*, c'eſt-à-dire, *De Sem frere de Japhet ſon aîné*. Les Se- " ptante & Symmaque l'ont entendu ainſi; & pluſieurs ſavans Inter- " pretes ſuivent ce dernier ſens, qui, comme on vient de le voir, eſt " appuyé ſur le témoignage de l'Ecriture même, puiſque par le té- " moignage de l'Ecriture même il eſt prouvé I. que Japhet eſt le " ſeul que Noé ait engendré étant âgé de cinq cens ans; 2. que Sem " ne fut engendré que deux ans après; & 3. que Cham ne fut engen- " dré qu'après les deux autres.

" Sem, pourſuit M. Rondet, eſt nommé avant Japhet ſon aîné, " de même qu'ailleurs (Géneſ. XXV. 9. & I. Paralip. I. 28.) Iſaac eſt " nommé avant Iſmaël, & (Joſ. XXIV. 4.) Jacob avant Eſaü: en " cela l'Ecriture marque non l'ordre de la naiſſance, mais un ordre " de grace ſelon lequel Sem, Iſaac & Jacob furent préférés à Japhet, " Iſmael & Eſaü leurs aînés; car c'eſt dans la poſtérité de Seth (Li- " ſez *Sem*) que ſe perpétua la race ſainte dépoſitaire des promeſſes " du Seigneur; c'eſt de Seth (Liſez *Sem*) que deſcendirent Abraham, " Iſaac & Jacob qui furent les ancêtres de J. C. même ſelon la " chair ". *Chronologie Sacrée, premiere partie, I. âge, S. Bible, édit. de Paris 1750. Tom. XIV. pag. 10.* = *& ſes Notes ſur le Livre de la Géneſ. Ch. V. 31. Tom. I. pag. 451. de la même édit.*

" ran après la mort de ſon Pere : ſoixante & dix ans avant " la naiſſance d'Abraham & ſoixante & quinze après, forment " préciſément les cent quarante cinq années que le Texte Sa- " maritain donne à Tharé, lorſqu'il mourut. Le P. Houbi- " gant préfere donc cette leçon qui concilie les deux Textes. " Le P. Fabricy ſe range du côté de ceux qui défendant la " leçon de l'Hébreu & de la Vulgate, ſoutiennent que Tha- " ré avoit réellement deux cents cinq ans, lorſqu'il mourut, " & en concluent qu'Abraham, quoique nommé le premier, " n'étoit pas cependant l'aîné de ſes freres, mais que Tharé " avoit déjà cent trente ans, lorſqu'il mit au Monde Abraham. " Le P. Houbigant obſerve, ainſi que Samuel Bochart, que la " différence qui ſe trouve ici entre le Texte Hébreu & le Tex- " te Samaritain, a pu venir de ce que les Copiſtes ont pu fa- " cilement confondre la lettre Hébraïque qui vaut 40. avec " celle qui vaut 100., en ſorte que répetant ainſi la lettre " qui vaut cent, il en a réſulté deux cents cinq au lieu de cent " quarante cinq. Ce ne ſont-là, dit le P. Fabricy, que de vai- " nes conjectures. Mais en produit-il de meilleures ? Si ce " n'eſt pas là l'origine de cette Variante, d'où vient-elle ? Se- " roit-ce que le Copiſte Samaritain auroit lui-même compté " que 70. & 75. ne donnent pas 205., mais ſeulement cent " quarante cinq ? Il en réſulteroit qu'il auroit vû dans le Te- " xte ce que tout Lecteur impartial y voit clairement, & " qu'ainſi quand bien on ſuppoſeroit qu'il eût ainſi corrigé le " Texte, il n'auroit fait que le ramener à la raiſon primitive, " puiſque c'eſt celle qui s'accorde le plus naturellement avec " les deux autres Textes (1) ".

Arrêtons M. Rondet pour un inſtant. Le P. Fabricy avoit d'abord diſcuté fort au-long dans ſon Ouvrage ſur *les Titres primitifs de la Révélation*, l'origine des Variantes entre les différents Textes & les Verſions des Livres de l'Ancien Teſtament. Après avoir poſé là-deſſus des principes lumineux, qui répandent un grand jour ſur le Texte dont il eſt queſtion, ainſi que ſur quantité d'autres paſſages de l'Ecriture ; après avoir diſſerté ſur la cauſe des diverſités de leçons, l'Auteur avoit rapproché ces mêmes principes de

(1) *Journal Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Dinouart, mois d'Août, ubi ſupra.*

ceux d'où ſont partis les P. Morin, les Voſſius, les Simon, les Whiſton, les P. Houbigant & autres Critiques. Tout cela ne ſervoit que d'une eſpéce de Préliminaire pour en venir au fameux projet du Docteur Anglois le ſavant Kennicott qui depuis pluſieurs années nous prépare une Edition de la Bible Hébraïque, collationnée avec les principaux Manuſcrits Hébreux, connus en Europe. Parmi tous ces Littérateurs dont le P. Fabricy avoit examiné attentivement les hypothéſes ſur l'état préſent du Texte Hébreu, il s'étoit attaché en particulier à ce que le P. Houbigant en a écrit dans ſes doctes Prolégomenes ſur la belle Edition de la Bible Hébraïque & dans quelques-unes des Notes qui y ſervent de Commentaire. L'Auteur avoit montré dans combien d'écarts le docte Oratorien s'eſt jetté au ſujet des Variantes de l'Ecriture, pour avoir méconnu les véritables régles de critique. En traitant de vaine conjecture la raiſon que ce ſavant Pere de l'Oratoire a donnée de l'origine de cette diverſité de leçon du Verſet 32. Chap. XI. de la Géneſe, entre l'Exemplaire Hébreu des Juifs & celui des Samaritains, le P. Fabricy avoit dit qu'il falloit de tout autres preuves que celles que produiſoit le P. Houbigant. Cet Hébraïſant prétendoit que l'erreur en queſtion (d'une lettre pour une autre) étoit d'autant plus manifeſte que dans les Manuſcrits Allemands, la queue de la lettre *Koph* ק ſe trouvant raccourcie devient preſque ſemblable au *Mem* מ (1); d'où il inféroit que les Hébreux ſe ſervirent anciennement de ſimples lettres numérales pour compter.

Le P. Fabricy avoit oppoſé à cette ſuppoſition du docte Oratorien: —— I. Que le Pentateuque des Juifs a toujours été copié avec une attention la plus ſcrupuleuſe ſur des Manuſcrit des mieux conſervés, parce que de tout temps le Culte public y fut intéreſſé: M. Rondet n'a rien dit dans ſes remarques, qui puiſſe ébranler la certitude de cette propoſition démontrée, pour ainſi dire, dans l'Ouvrage de l'Auteur. D'après cette preuve inconteſtable, pourra-t-on jamais ſe perſuader, diſoit le P. Fabricy, que l'Exemplaire Hébreu qui auroit perpétué cette prétendue erreur d'un *Koph* pour un *Mem*, eût été

(1) Voyez la Note de M. Rondet ſur Géneſ. XI. 32. Il y répete à-peu-près ce qu'avoit dit le P. Houbigant; mais ſa conjecture n'en eſt pas mieux fondée. *S. Bible, Tom. I. nouv. Edit. pag.* 704. *&* 560.

écrit en Caracteres ſemblables à ceux des Juifs Allemands, & dont la figure reſſent beaucoup la barbarie ? Les Manuſcrits au-contraire d'une bonne antiquité ſont décrits en lettres groſſes quarrées, communément appellées *Eſpagnoles* ; & il y a peu de Livres de l'Ancien Teſtament, qu'on ſe ſoit piqué de tranſcrire en Caracteres d'une plus belle forme que les Exemplaires des cinq Livres de Moyſe. Ce qui donnoit beaucoup de poids à cette preuve, eſt que les Juifs Eſpagnols n'ont même jamais manqué de pareils Manuſcrits ſur leſquels nos premieres Editions ont été faites. Voilà une preuve de fait que M. Rondet n'oſe contredire, & qui ruine de fond en comble la conjecture du P. Houbigant. —— II. Le P. Fabricy avoit renvoyé ici à la Note de la pag. 401. de ſon deuxieme Volume, où il fait voir que rien n'eſt plus frivole, rien n'eſt du-moins plus incertain que ce qu'aſſure le P. Houbigant, ſavoir ; que les anciens Juifs s'étoient ſervis dans leurs Exemplaires des Ecrits Sacrés, de ſimples lettres pour exprimer le nombre d'années. A cela que répond encore M. Rondet ? Rien que nous ſachions juſqu'à préſent : ſans doute qu'il prépare à l'Auteur quelque réponſe qu'il appuyera de raiſons aux quelles il n'y aura plus à répliquer. Quoiqu'il en ſoit ; ne faiſons pas perdre davantage de vûe le paſſage de la Géneſe.

Je craindrois cependant de vous ennuyer, Monſieur, ſi je tranſcrivois tout-au-long ce que M. Rondet allegue ici contre le P. Fabricy. Il y ſuppoſe continuellement ce qui eſt en queſtion. En un mot, toute ſa belle preuve ſe réduit à dire que ce Texte doit être corrigé de la maniere qu'il le propoſe ; & il ajoûte : —— " Le P. Fabricy pour défendre ſon opinion & " renverſer celle du P. Houbigant, répond que rien nous obli- " ge (il a ſans doute voulu dire *ne nous oblige*) de croire que " Tharé ait eu Abraham, lorſqu'il n'étoit âgé que de 70. " ans. Ce qui nous y oblige, pourſuit M. Rondet, c'eſt " que Moyſe le dit expreſſément : = *Vixitque Thare ſeptua- " ginta annis, & genuit Abram, Nachor & Aran* (XI. 16.) : " le P. Fabricy ſuppoſe qu'Abraham eſt mis ici à la tête des " enfants de Tharé, non à cauſe du rang qu'il tenoit par ſa " naiſſance, mais ſeulement eu égard aux prérogatives dont " le Seigneur l'honora (1). Mais ſur qui, réplique M. Ron-

(1) C'eſt préciſément ce qu'avoit ſoutenu, entre autres, le ſavant Procope de Gaze, *Commentar. in Geneſ. XII. pag.* 113.

« det, tombera l'époque des 70. années, ſi ce n'eſt ſur le « Premier-né des trois ? Il n'y a qu'un intérêt de préjugé qui « ait pu faire imaginer une interprétation auſſi forcée ».

M. Rondet ſe forme des phantômes qui n'exiſtent que dans ſon imagination : il s'arrête à des minuties & n'approfondit rien. Il eſt inconteſtable que l'Epoque des 70. années tombe ſur le Premier-né de Tharé. Mais M. Rondet ne prouve point, quoiqu'il le répete juſqu'à la fadeur, que cette Epoque eſt celle même de la naiſſance d'Abraham (1). L'Ecriture dit qu'à l'âge

(1) Voyez auſſi la *Diſſertation ſur les deux premiers âges du Monde*, *pag.* 560. M. Rondet y a abandonné le ſentiment qu'il avoit ſuivi dans ſa premiere Edition de la S. Bible. Une des principales raiſons qui l'a déterminé à changer ainſi d'opinion, c'eſt que « l'Auteur, des *Nouveaux Eclairciſſements ſur le Pentateuque Samaritain* & le ſavant P. Houbigant ont très-judicieuſement remarqué, nous dit-il, que dans un « Chapitre où Moyſe eſt préciſément occupé du ſoin de marquer des « époques, il eſt hors de toute vraiſemblance qu'il ait prétendu « marquer celle de la naiſſance d'Aran, qui n'intereſſe nullement la « Chronologie; & qu'il l'ait marquée de cette maniere équivoque, « qui donne lieu de croire que l'époque qu'il fixe, eſt celle de la « naiſſance d'Abraham, puiſque quand il dit que *Tharé âgé de ſoixante & dix ans engendra Abram, Nachor & Aran*, il n'y a perſonne qui ne croie que par-là il fixe l'époque de la naiſſance « d'Abraham ».

Mais d'abord ne pourroit-on pas croire auſſi que de la maniere dont Moyſe s'exprime, paroît inſinuer que Tharé avoit eu ſes trois fils tout-à-la fois ? Ce que je ne penſe pas qu'on oſe ſoutenir. Ainſi le raiſonnement du Critique ne prouve rien. En ſecond lieu, ce qu'il dit au ſujet des Epoques que Moyſe a en vûe de marquer dans ce Chapitre, ne prouve pas davantage, parce qu'il faut juger de tout ce que Moyſe y rapporte, relativement au langage uſité dans l'Ecriture, ſuivant le quel un ordre de grace eſt préferé à l'ordre de la naiſſance. Il eſt d'ailleurs très-faux que l'Epoque de la naiſſance d'Aran n'intéreſſe point la Chronologie. Car à quoi bon l'Ecriture elle-même l'auroit-elle nommé ainſi que Nachor, ſi l'un & l'autre n'euſſent point appartenu à la ſuite de l'Hiſtoire Sainte ? Ne voyons-nous pas, par exemple, que les Epouſes d'Iſaac & de Jacob tiroient leur origine de la famille de Nachor (Géneſ. XXII. 23. = XXIII. 24. = XXIX. 5. 10. ſuiv.), & que Lot étoit fils d'Aran (Géneſ XI. 27. 31.) pere de Melcha qu'épouſa Nachor, & de Jeſcha qui ne paroît être autre que Sara ou Sarai, ainſi que nous le ferons obſerver plus bas ? Les Epoques de la naiſſance d'Aran & de Nachor intéreſſoient par-conſéquent la Chronologie de l'Ecriture, puiſque Moyſe en parle comme de deux perſonnage, dont l'Hiſtoire eſt eſſentiellement liée à la généalogie des familles Patriarchales d'où ſortoit le Peuple Hebreu.

de 70. années, Tharé eut Abraham, Nachor & Aran. Mais, comme il eſt certain, diſoit le P. Fabricy, Tom. II. pag. 414. Not. « que Tharé n'eut point tout-à-la fois ſes trois fils ...; quoi de « plus naturel que d'interpréter ce paſſage ſelon le ſtile ordinaire de l'Ecriture » ? Cette même Ecriture ne dit-elle pas ailleurs (1) que les enfants d'Abraham furent Iſaac & Iſmael ? que ceux d'Iſaac furent Jacob & Eſau ? Conclurroit-on de-là que ceux qu'on voit ici nommés les premiers, avoient éte les Aînés ? Il en eſt donc de ce paſſage de la Géneſe, comme de celui que nous avons diſcuté plus haut au ſujet de Sem, & de quelques autres deſquels l'on trouve de pareils exemples dans nos Ecrits Sacrés. C'eſt auſſi ce qu'avoit ſoutenu M. Rondet lui-même dans le XIV. Tome de ſa premiere Edition de la S. Bible pag. 10., ainſi que je l'ai fait obſerver ci-deſſus, pag. 41. Not.

Finiſſons. Il en eſt de cette naiſſance des trois fils de Tharé comme de la naiſſance des trois fils de Noé. Je dirai donc d'après ce que M. Rondet lui-même en avoit fait Imprimer dans le XIV. Tome de ſa premiere Edition de la S. Bible (*Tables Chronologiques pag.* 17.), que « lorſque l'Ecriture dit (Géneſ. XI. 26.) que *Tharé ayant vécu ſoixante & dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran*; il ne s'enſuit pas « que ces trois enfans de Tharé ſoient nés dans la même année, ni « qu'Abraham ſoit l'aîné des deux autres. L'Ecriture nous apprend « (Géneſ. XI. 32.) que Tharé eſt mort à Haran, *étant âgé de deux cents cinq ans*, & qu'Abraham ſortant de Haran après la mort de « Tharé ſon Pere) Géneſ. XII. 4.) *n'avoit que ſoixante & quinze ans*; « d'où il ſuit que Tharé avoit cent trente ans, lorſqu'il engendra « Abraham. L'Ecriture nous apprend auſſi (Géneſ. XI. 29.) que Nachor fils de Tharé épouſa Meleha fille d'Aran ſon frere; ce qui « donne lieu de croire que Nachor étoit plus jeune qu'Aran, d'où « il ſuit qu'Aran étoit l'aîné de Nachor & d'Abraham, & que ce « fut lui qui nâquit lorſque Tharé ſon Pere étoit à l'âge de ſoixante « & dix ans. Nachor paroît être le ſecond & Abraham le troiſieme. « Le premier rang donné à Abraham n'eſt donc pas un privilége de « ſon âge, mais un privilége fondé ſur ce qu'il eſt devenu plus recommandable & plus diſtingué dans l'Hiſtoire Sainte. De même « auſſi Nachor eſt nommé entre Abraham & Aran, parce que dans « l'Hiſtoire Sainte il tient un rang moins diſtingué qu'Abraham, « mais plus diſtingué qu'Aran: car la famille d'Aran n'eſt connue que « par Lot ſon fils; mais de Nachor deſcendoit Rebecca (Géneſ. XXIV. « 24.) qui entra dans la famille d'Abraham en devenant épouſe « d'Iſaac, & Laban (Géneſ. XXVIII. 2.) pere de Rachel & de « Lia qui devinrent épouſes de Jacob ». *Voyez auſſi le I. Tome de la même Edition, ſur Géneſ. XI. 26 pag.* 476, *&* 478

(1) *Géneſ. XXV.* 9. = *Joſué, XXIV.* 4. = *I. Paralipomen. I.* 28, 34.

Mais par une prévention qu'on ne ſait guere comment caractériſer, il retracte ici tout ce qu'il en avoit dit de judicieux. Il eſt à croire que dans les Tables Chronologiques pour ſervir à l'intelligence des Livres Sacrés ſoit Hiſtoriques, ſoit Prophétiques, qu'il fera peut-être reparoître dans le dernier Volume de la nouvelle Edition de la S. Bible, il appuyera d'excellentes preuves les motifs qui lui ont fait changer de ſentiment. Il y prouvera ſans doute beaucoup mieux qu'on ne l'a vû, que ſon premier ſentiment étoit abſolument faux, que ce n'étoit enfin *qu'un intérêt de préjugé* qui le lui avoit fait embraſſer.

Sans détailler davantage les différentes preuves de l'Auteur, & que M. Rondet ne produit que d'une maniere aſſez ſuperficielle; je vais, Monſieur, vous en apporter une que le Critique a entiérement déguiſée ici comme ailleurs (1), parce qu'elle étoit probablement embarraſſante. Tout ce que les Interprétes & quelques Ecrivains, tel, par exemple, que le P. Gillet, Bibliothécaire de S. Génevieve (2), ont dit-là-deſſus, en adoptant l'opinion que M. Rondet a ſuivie dans ſes *Obſervations*, ne ſatisfait en aucune maniere. C'eſt cependant de la même preuve que dépend tout le dénouement de cette diſcuſſion Chronologique. Mais pour ſentir toute la force de cette preuve de l'Auteur, & combien il étoit néceſſaire d'y recourir, il faut, Monſieur, abſolument vous mettre ſous les yeux ſur quel fondement elle porte.

Il eſt dit aux Actes des Apôtres, Chap. VII. 4. qu'Abraham reçut ordre de ſortir du pays des Chaldéens; qu'il alla enſuite demeurer à Charan, que de-là après la mort de ſon Pere, Dieu le fit paſſer en Chanaan. Si Abraham eſt né l'an ſoixante & dix de ſon Pere, comme le prétend M. Rondet avec le P. Morin, le P. Houbigant & quelques Critiques; & ſi à la mort de ſon Pere Tharé, Abraham étoit dans la ſoixante & quinzieme année de ſon âge, ainſi que Moyſe nous le certifie; il eſt manifeſte que tout le tems qu'aura vécu Tharé, ne ſera que de 145. années. Joignons en effet les 70. du Pere & les

(1) *Diſſert. ſur les deux âges du Monde, loc. cit.* Il a tû la même preuve dans la Chronologie Sacrée, I. Part. I. Age, Tom. XIV. pag. 18. ſuiv. de ſa premiere Edition de la S. Bible, Paris 1750.

(2) *Nouvelle Traduction de l'Hiſtorien Joſeph, faite ſur le Grec, avec des Notes Critiques &c. Tom. I. Paris 1756. Remarque VIII. pag. 145. ſuiv.*

75. du Fils. il réſultera de ces deux ſommes partielles la ſomme totale de cent quarante cinq ans, ainſi que porte le Texte Hébreu-Samaritain. Si au-contraire, l'on ſoutient que Tharé a vécu 205. ans, comme Moyſe le dit en termes formels, Géneſ. XI. 32. d'après le Texte primitif Hébreu des Juifs & toutes les Verſions Grecques, Latines, & Orientales; il eſt démontré qu'Abraham n'aura pu naître l'an 70. de Tharé. Donc il n'a pu en être l'Aîné. Donc il faudra placer ſa naiſſance longtems après, je veux dire vers l'an 130. de Tharé (1). Dès-lors Abraham ſe trouvant âgé de 75. années après la mort de ſon Pere, la ſomme totale de l'âge de Tharé aura été de 205. ans.

En voici la raiſon que M. Rondet n'a pas aſſez ſentie. Le Texte Hébreu, qui donne 205. années de vie à Tharé, ne peut en aucune maniere ſe concilier avec le Texte des Actes des Apôtres, que nous avons cité; ſi lorſqu'Abraham vint en Chanaan après la mort de ſon Pere Tharé, il n'avoit que 75. ans.

C'eſt cette conſidération à laquelle on ne peut être trop attentif, qui avoit obligé le P. Fabricy à ſoutenir qu'Abraham ne pouvoit être l'Aîné de Tharé: par-là il mettoit à l'abri des inſultes des Incrédules deux Textes infiniment reſpectables, tels que ceux de Moyſe & des Actes des Apôtres. " Ainſi, " concluoit — il, Tom. II. pag. 415. ſuiv. Not., rien ne " répugne à dire qu'Abraham ne vînt au Monde qu'à l'an " 130. de Tharé; & c'eſt le ſentiment le plus reçu parmi " les Interprétes. Si à ces 130. années vous ajoutez les 75. " autres qu'avoit vécu Abraham, lorſqu'il ſe retira en Cha- " naan après la mort de ſon Pere, vous aurez préciſement la " ſomme de 205. ans que l'Ecriture donne de vie à Tharé". Par cette explication qui concilie tout, qui répond à tout, l'Auteur montroit contre un trop fameux Ecrivain de nos jours, M. de Voltaire (2), que, s'il eût examiné de bonne foi

(1) *Voyez Procopius, loc. cit. pag.* 114.

(2) *Nouveaux Mélanges Philoſophiques, &c. I. part. pag.* 77. Voici les paroles de ce faux Sage. " La Géneſe dit qu'Abraham ſortit de Haran " âgé de ſoixante & quinze ans, après la mort de ſon Pere. Mais " la même Géneſe dit que Tharé ſon Pere l'ayant engendré à ſoixan- " te dix ans, vécut juſques à deux cens cinq ans. Ainſi Abraham " avoit cent trente cinq, quand il quitta la Chaldée". Il répete la même difficulté dans ſon *Dictionnaire Philoſophique*, Article *Abraham*.

cette partie hiſtorique de nos Livres Saints, par les mêmes régles qui nous conduiſent dans la critique des autres Hiſtoires, il n'eût point trouvé Moyſe en contradiction avec ce que cet Auteur ſacré écrit ailleurs, ni avec ce que S. Etienne dit dans les Actes des Apôtres : il eût parlé avec plus de décence des actions du S. Patriarche des anciens Hébreux.

Eſt-ce donc là un *intérêt de préjugé ?* ainſi que M. Rondet le fait enviſager, pour rendre odieuſe la critique du P. Fabricy. Quoi ? un Auteur eſt blâmable d'adopter une interprétation fondée ſur la lettre du Texte & qui venge ſi bien nos Ecrits Sacrés des vaines attaques des Libertins ! Tout Lecteur impartial ſentira la futilité & l'injuſtice de ce reproche. Ce même Lecteur ne pourra que ſe récrier contre la critique hardie & peu réfléchie de M. Rondet qui ſacrifie à une opinion très-indifférente en elle-même, à un calcul de nul intérêt, à un calcul viſiblement altéré, tel qu'eſt celui du Texte Samaritain, interpolé en cent endroits ; qui lui ſacrifie, dis-je, l'intégrité d'un Texte primitif Hébreu, ainſi que des Verſions Grecques, Latines & Orientales, qui toutes donnent conſtamment à Tharé deux cents cinq années de vie.

Eſt ce dont là, je le dis encore, ce reſpect, cette vénération que le Cenſeur affecte tant de témoigner pour notre Vulgate-Latine. Oſera-t-il déſormais oppoſer cette même Verſion aux ſages réflexions de l'Auteur, dont les travaux n'ont eu d'autres vûes que de refréner la témérité de tous ces Critiques préſomptueux, qui expoſent nos Livres Saints aux railleries des Incrédules, par leur ardeur à en multiplier les prétendues fautes de Copiſtes ?

Tel eſt le dénouement que le docte Oratorien & ſes Partiſants trouvent aux difficultés qui les arrêtent dans l'intelligence de certains paſſages obſcurs & difficiles, où tout eſt ce-

La réponſe de l'Auteur ſatisfait pleinement a cette vaine objection, ainſi qu'à celle de R. Iſaac dans ſon חזוק אמונה *Kizzouk Emounah*, ou *Munimen fidei*, *part. I. cap. XLV. & part. II. cap. LXI.* qui y prétend prouver que ce paſſage de la Géneſe contredit celui des Actes des Apôtres. *Voyez Jacobus Guſſetius, Jeſu Chriſti Evangeliique veritas ſalutifera demonſtrata in confutatione Libri Kizzouk Emounah. Edit. Amſteloda m. pag. 333. & 415.* = *Dictionnaire Philoſophique de la Religion, par l'Auteur des Erreurs de Voltaire, Tom. II. art. Ecriture Sainte, §. XX.*

pendant lié, harmonieux & ſuivi dans toutes ſes parties. On les voit à chaque inſtant recourir à de prétendues erreurs, ne ſe faire aucun ſcrupule de culbuter, pour ainſi dire, en entier un Texte qui ne peut & ne doit être regardé qu'avec la vénération la plus profonde & le reſpect le plus religieux. Sentent-ils les ſuites funéſtes de leurs téméraires entrepriſes, eux dont le ſyſtême ne tend pas moins qu'à bouleverſer tout le dépôt de notre Foi !

Que n'eût pas dit M. Rondet, ſi, outre l'autorité du Texte Hébreu, il avoit eu en ſa faveur les Verſions Grecques, Latines & Chaldéennes ainſi que les Verſions Perſanne, Arabe & Syriaque, enfin le témoignage de Joſephe & d'autres ? Quel triomphe n'eût-ce point été pour ce Cenſeur qui cite avec complaiſance ces Verſions, quoique d'ailleurs elles contrediſent la plû-part du tems ſes idées ſingulieres ? Qand on écrit de la ſorte, il s'en faut bien que l'amour ſeul de la vérité ſoit l'unique objet de nos recherches.

La critique de M. Rondet n'eſt donc pas raiſonnable. Le ſera-t-elle davantage dans ce qu'il trouve à reprendre au ſujet de Sara que l'Auteur avoit ſoupçonné être fille d'Aran, ou la même que Jeſcha dont parle Moyſe (Géneſ. XI. 29.) j'avoue que l'on ne peut préſenter là-deſſus, que des conjectures. Le P. Fabricy n'a pas donné ce ſentiment pour une démonſtration complette ; mais l'opinion contraire ne l'eſt pas non plus. Paroît-il cependant probable que Moyſe nous eût laiſſé entiérement ignorer quelle étoit l'origine de l'épouſe d'Abraham, puiſqu'il entre dans d'autres détails bien moins eſſentiels touchant la famille & les Ancêtres de ce Patriarche? Or, en diſant avec l'Hiſtorien Joſephe (1), S. Jérôme (2) & grand nombre d'Interprétes, que Jeſcha eſt la même que Sara, on voit qu'elle appartenoit à la famille de Tharé, du côté de ſon fils Aran dont elle étoit fille.

Ce ſentiment répand beaucoup de lumieres ſur ces paroles d'Abraham à Abimelech : —— *Vere ſoror mea eſt, fi-*

(1) Il appelle Sara fille d'Aran ; *Antiquit. Jud. Lib. I. cap. VI. édit. Amſtelod.* 1726. *curante Havercampio, pag.* 27.

(2) *Quæſtion. Hebr. in Geneſ. edit. Pariſ.* 1699. *Tom. II. col.* 517. *ſeq.* = *Vid. & Auguſtin. de Civit. Dei lib. XVI. cap.* 19. *& lib. contra Fauſtum, XXII. cap.* 35.

lia Patris mei, & non filia Matris meæ. = *Elle eſt véritablement ma ſœur, étant fille de ma Mere* (Géneſe, XX. 12.) (1). Cela montre auſſi que l'Incrédule (2) fait un abus bien manifeſte de ce paſſage de nos Saints Livres, quand il oſe avancer qu'Abraham avoit dit un menſonge au petit Roi de Gerare, en s'exprimant de la ſorte ; Aran & Abraham, quoique tous deux fils de Tharé, étoient cependant nés de deux meres différentes. Si Abraham, Géneſ. XIII. 8., donna le nom de *Frere* à Lot ſon Neveu, fils d'Aran & frere de Jeſcha ou de Sara ; pourquoi ne put-il pas donner le nom de ſœur à Aran, quoiqu'elle fût ſa propre femme, mais qui étoit en même-tems ſa Niéce du côté d'Aran ſon frere & pere de Lot ?

Cette maniere d'expliquer le paſſage en queſtion de la Géneſe, relativement à ce que le P. Fabricy avoit dit au ſujet de JESCHA, prouve que M. Rondet n'a critiqué ici l'Auteur que par la ſeule envie de le contredire. Quoique M. Rondet eût dit dans une de ſes Notes (3), que le témoignage de Joſephe ne ſuffit pas pour aſſûrer que Sara fût la même que Jeſcha fille d'Aran ; néanmoins de la façon qu'il s'exprime plus bas, il eſt clair qu'il ne goûte guere l'opinion contraire. En effet dans ſa Note (4) ſur le Chap. XX. verſ. 12. de la Géneſe, il commence d'abord par expoſer le ſentiment que le P. Fabricy avoit ſoutenu d'après les trois anciens Ecrivains que je viens de citer ; il dit enſuite—— " D'autres penſent que " ſi Abraham eût voulu dire cela, il eût ſimplement dit : el- " le eſt ma ſœur, parce qu'elle eſt fille de mon frere. Et ils " croient qu'il eût été inutile alors d'ajouter qu'elle n'étoit " pas fille de ſa mere. Mais dans ce cas-là même il auroit pu " l'ajouter pour dire qu'elle deſcendoit du même pere & " non de la même mere. Car s'il a pu épouſer ſa ſœur née " d'une autre mere, à plus forte raiſon aura-t-il pu épou-

(1) Voyez auſſi Géneſe, XII. 13.

(2) *M. De Voltaire, Dictionnaire Philoſophique*, Art. *Abraham*, & ailleurs où il répete la même abſurdité.

(3) Sur le Chap. XI. ver. 26. de la Géneſe, *Tom. I. de la S. Bible, édit. d'Avignon. pag.* 703.

(4) *Ibid. pag.* 749. Voyez auſſi ſa Note ſur le Chap. XII. 13. de la Géneſe, où il renvoye à celle-ci, & le I. Tome de la I. Edition de la même Bible, ſur cet endroit de la Géneſe, pag. 480. & 515.

" ſer ſa Niéce iſſue d'une autre mere. Et en ſuppoſant mê-
" me qu'elle eût été ainſi fille de ſon frere, il a dû dire qu'
" elle étoit *fille de ſon pere*, parce qu'il s'agit d'expliquer
" comment elle étoit *ſa ſœur*, & que les Hébreux ne di-
" ſtinguant point entre *fille & petite fille*, celle que nous ap-
" pellerions *petite fille de ſon pere*, étoit véritablement ſe-
" ſon le Langage des Hébreux, *fille de ſon pere*, c'eſt-à-di-
" re, iſſue de ſon pere". D'ou il paroit manifeſtement que M. Rondet eſt peu ferme dans ſes opinions; qu'il nie & qu'il affirme la même choſe ſans d'autres raiſons que ſon bon plaiſir. Quant au témoignage de Joſephe, je ne vois rien qui empêche de dire que cet Hiſtorien avoit ſuivi quelque ancienne Tradition; car telle a été auſſi l'opinion des anciens Juifs, comme on le voit par la Paraphraſe de Jonathan (1) fils d'Uziel: opinion que tiennent même pluſieurs Ecrivains de cette Narion (2). D'ailleurs en ſoutenant que Jeſcha n'eſt pas la même que Sara, il eſt impoſſible de comprendre d'où celle-ci étoit iſſue, & l'on ne voit pas le motif pour quoi Moyſe auroit dit qu'Aran avoit donné naiſſance à Jeſcha. Rien n'eſt donc plus raiſonnable que de nous en tenir au ſentiment de l'Auteur.

Je laiſſe cette diſcuſſion qui devient importante; elle peut ſervir à repouſſer les vaines attaques de nos prétendus Sages du ſiécle, parce que c'eſt ſans raiſon comme ſans décence qu'ils s'efforcent de jetter un ridicule ſur nos Livres divins.

Venons à un autre point dépendant du ſujet. Le P. Fabricy avoit dit que Nachor devoit être l'Aîné de Tharé; du-moins c'eſt ainſi qu'il s'exprime au Tom. II. pag. 415. Not. de ſon Ouvrage. Mais il eſt évident qu'il y a ici une faute d'Impreſſion, comme le prouve tout ce qui précede du raiſonnement de l'Auteur. Et M. Rondet remarque très-bien que notre Ecrivain auroit du dire ARAN au lieu de NACHOR.

Vous voyez, Monſieur, que mon attachement pour le P. Fabricy ne me fait point adopter à l'aveugle tout ce qu'il a écrit. Soyez perſuadé que je ſerai le premier à ne point l'épargner toutes les fois que ſon Ouvrage m'offrira quelque

(1) יסכה היא שרי ; *Iſcha eſt* SARAI.

(2) *Voyez Chriſtoph. Cartwrigtus Electa Tharzumico-Rabbinica, ſive Annotationes in Geneſim. Critic. Sacr. Tom. I. pag. 342.*

chose de repréhensibile. Si j'ai entrepris de défendre ses sentiments contre les reproches de M. Rondet, c'est que les *Observations* du Censeur portent presque toujours à faux : il est bien facile de s'en appercevoir. Je suis même un peu étonné que M. Rondet qui est si minutieux dans sa critique ; qui épie tout, jusqu'aux fautes d'Impression, ait manqué d'en observer une dans la Note même qui fait l'objet de sa critique. Cette faute qu'on a oublié de corriger, est bien sensible à la page 417., où au lieu d'*Arphaxad* il faut mettre *Salé*, ou dire = *ait eu avant lui quelques autres enfants mâles &c.* Le seul sens de la phrase dicte qu'on doit lire ainsi. Peut-être direz-vous, Monsieur, que ce sont-là des bagatelles, car l'on voit bien ce que l'Auteur avoit en vûe ; mais elles n'en sont pas moins des fautes qui peuvent dérouter un Lecteur peu instruit dans ces matieres. Ainsi je me persuade que l'Auteur me saura bon gré qu'on lui corrige ici ces sortes d'inadvertances, puisqu'il m'en a fait remarquer lui-même une qu'il a commise touchant le nombre des Exemplaires que l'on connoît jusqu'à présent, de la belle Bible Hébraïque d'Abraham ben Chaïm. Outre les quatre Exemplaires de cette Bible extrêmement rare, desquels l'Auteur fait mention, Tom. II. pag, 384. Not., la Bibliothéque Impériale de Vienne (1) en possede un autre, ainsi que le savant P. Gazzaniga Dominicain, Docteur & Professeur de Théologie dans l'Université de cette Ville, en a averti le P. Fabricy dans une belle Lettre qu'il lui a écrite au sujet de son Ouvrage.

Je pourrois de plus vous faire observer dans le Discours Préliminaire de l'Auteur, pag. 136. Not., une autre négligence que quelque Critique facheux ne manquera pas de reprendre peut-être avec aigreur, & où au lieu de *Dédicace du Temple*, il faut lire *Dédicace du Tabernacle*. Mais ce n'est-là qu'une de ces fautes qui méritent à-peine qu'on s'y arrête. J'en dis autant de quelques autres d'assez peu d'importance, qu'on auroit dû corriger dans les ERRATA pour les deux Volumes. Il n'est pas à craindre qu'un véri-

(1) Voyez, *Philipp. Jacob. Lambacher, Bibliotheca Antiqua Vindobonensis Civica, part. I. Vienna Austria 1750. in-4. pag. 2. Not. a.*

table Savant faſſe jamais, de pareilles erreurs, le ſujet de ſa critique. Aſſez riche de ſon propre fond pour ſuppléer de lui-même à des mépriſes de cette nature, il auroit une eſpéce de honte de les relever ſur-tout dans un Ouvrage qui deviendroit intéreſſant par les grandes matieres qu'on y traite. Un homme de goût & éclairé s'en tient là-deſſus au ſage conſeil d'Horace (1) :

——— ——— ——— ——— ——— *Non ego paucis*
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.

Ne faiſons donc aucun cas, Monſieur, d'une certaine claſſe de prétendus Littérateurs, dont tout le mérite ne conſiſte que dans une pédagogie qui fait rougir les Lettres & les dégrade. N'ayons pas plus d'égards pour ces Critiques chagrins & inquiets qui ne pardonnent rien & reprennent ſans ceſſe (2). Il eſt peu de productions Littéraires, qui

(1) *De Arte Poet. verſ.* 351. *ſeq.*

(2) Que l'on me permette d'en produire ici un exemple pour la juſtification de l'Auteur. Je connois un de ces Critiques, qui, à la vérité, a quelque eſprit & quelque ſavoir, mais un eſprit, un ſavoir, qui ne s'arrête d'ordinaire qu'à la ſuperficie des choſes. Je ſais qu'il s'eſt beaucoup récrié entre autres contre l'explication que le P. Fabricy a donnée d'un paſſage d'Amos V. 25.... dans ſon Diſcours Prélimin. pag. 135. Not. Cependant cette interprétation qui dépend toute du ſens des deux particules Hébraïque & Grecque ה & μὴ, eſt aſſurément conforme à l'Analogie de ces deux Langues. Quant à la derniere, ſans recourir aux Budée, aux Trommius, aux Etienne & à d'autres Savants très-verſés dans la Littérature Grecque, le ſeul Tréſor de la Langue Latine de Robert Etienne, au mot NONNE (νὴ, γὰρ, μὼν, μὴ) juſtifie victorieuſement notre Ecrivain.

Pour ce qui concerne la particule Hébraïque ה *He*, il eſt inconteſtable que l'Ecriture fournit pluſieurs paſſages où elle a effectivement la force de l'interrogation affirmative, d'où naît ſouvent un ſens négatif. Ainſi l'Auteur étoit fondé en traduiſant ce paſſage : ——— *Ne m'avez-vous pas offert des Sacrifices & des Oblations dans le Déſert? &c.* Quand même tous ces exemples qu'apporte le P. Fabricy pour appuyer ſon explication, ne ſeroient point tels qu'il le ſoutient; « il « ſuffit néanmoins, comme l'obſervent les doctes Auteurs du *Journal* « *des Sçavans, Decembre* 1773. *I. Volume pag.* 773. *édit. in-4. de Paris*, « où ils donnent une analyſe de cet Ouvrage du Dominicain, que « quelques-uns de ces paſſages lui ſoient favorables, pour rendre pro- « bable l'explication qu'il préſente du Texte du Prophéte Amos ». NOTE DE L'EDITEUR.

échappent à leur Cenſure ; quoiqu'ils admirent ſouvent en ſécret ce qu'ils ont intérêt de condamner en public. Toujours plus ſatisfaits de déterrer une faute à reprendre, que portés à louer ce qui eſt digne de l'être, ils ſont préciſement ce qu'en écrivoit un de vos premiers Poétes (1) :

Plus enclins à blâmer que ſçavans à bien faire.

Pardonnez, Monſieur, cette digreſſion : elle m'a paru néceſſaire, parce que je la devois à la vérité. Je vais ſuivre M. Rondet, en revenant au paſſage de la Géneſe. C'eſt encore ſans raiſon qu'il critique l'Auteur au ſujet d'une autre objection que celui-ci s'étoit faite d'après le P. Houbigant. Ce docte Oratorien prétendoit que ſi Tharé eût eu 130. années, quand il devint Pere, Abraham n'auroit pas eu raiſon de dire en parlant de lui même : = *Un homme de cent ans aura-t-il donc un fils* (Géneſ. XVII. 17.) ? " On lui auroit " répondu : votre Pere en avoit cent trente, lorſqu'il vous " a mis au Monde. On ne peut être ſurpris, dit le P. Fa- " bricy, qu'une telle inſtance ait fait impreſſion ſur le P. Hou- " bigant. Abraham diſoit cela plûtôt à cauſe de la ſtérilité " & du grand âge de Sara, qu'eu égard à ſa propre vieil- " leſſe. C'eſt la réponſe du P. Fabricy. Mais, ajoute M. Ron- " det, ce qui ſurprend, c'eſt qu'une telle inſtance ait fait ſi " peu d'impreſſion ſur le P. Fabricy, & qu'il ait cru pou- " voir y ſatisfaire par une réponſe priſe hors du ſujet. Quoi- " qu'Abraham parle de ſon âge à cauſe de la ſtérilité de Sa- " ra ; à qui le perſuadera-t-on (2) ? "

Avouez, Monſieur, que le Critique compte trop ſur la crédulité de ſon Lecteur. Si M. Rondet ſe défioit un peu plus de ſes lumieres ; ce même endroit qu'il critique du Livre de l'Auteur lui auroit montré que la réponſe que donne ici le P. Fabricy, eſt celle même que S. Auguſtin inſinue dans ſon XVI. Livre *De la Cité de Dieu*, Chap. XXVIII. (3). Eſt-il

(1) *L'illuſtre Boileau, à la fin de ſon Art Poétique.* Quoique ce très-ſavant homme diſe par modeſtie cela de lui-même ; rien n'empeche qu'on ne puiſſe, ſans craindre d'être démenti, l'appliquer à ceux des Critiques dédaigneux, qu'on a ici eu vûe.

(2) *Loc. cit. Mois d'Août* 1773.

(3) En voici le paſſage que je voudrois pouvoir abréger. —— *Scriptum eſt in Epiſtola ad Hebræos* (XI. 11.) : Fide & ipſa Sara virtutem

donc ſurprennant que l'inſtance du docte Oratorien ait fait ſi peu d'impreſſion ſur le R. P. Fabricy, qu'il s'en ſoit tenu à une réponſe bien ſimple, que lui ſuggéroit S. Auguſtin qu'il allégue à la même page de ſon Ouvrage ? En vérité, il faut être étrangement prévenu, quand on oſe blâmer de pareilles réponſes. Il reſte donc prouvé que la critique de M. Rondet n'eſt point équitable. Qu'elle pêche ſur-tout par une partialité qui révolte. J'eſpere de vous faire voir, Monſieur, que le reſte de ſa critique contre l'Ouvrage de l'Auteur eſt également injuſte. Ma Lettre eſt aſſez longue ; auſſi je me hâte de la terminer en vous renouvellant les ſentiments inviolables de ma ſincere gratitude.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

A Rome, 10. Septembre 1773.

P. A. ROMAIN.

---

accepit ad emiſſionem ſeminis. *Ambo autem ſenes erant, ſicut Scriptura teſtatur : ſed illa etiam ſterilis & cruore menſtruo jam deſtituta, propter quod jam parere non poſſet, etiamſi ſterilis non fuiſſet. Porro ſi fœmina ita ſit provectioris ætatis, ut ei ſolita mulierum adhuc fluant, de juvene parere poteſt, de ſeniore non poteſt : quamvis adhuc poſſit ille ſenior, ſed de adoleſcentula gignere : ſicut Abraham poſt mortem Saræ de Cethura potuit, quia vividam ejus invenit ætatem. Hoc ergo eſt quod mirum commendat Apoſtolus, & ad hoc dicit Abrahæ jam fuiſſe*, Corpus emortuum (ad Rom. IV. 19.): *Quoniam non ex omni fœmina, cui eſſet adhuc aliquod pariendi tempus extremum, generare ipſe in illa ætate adhuc poſſet. Ad aliquid enim emortuum corpus ejus intelligere debemus, non ad omnia. Nam ſi ad omnia, non jam ſenectus vivi, ſed cadaver eſt mortui. Quamvis etiam ſic ſolvi ſolcat iſta quæſtio, quod de Cethura poſtea genuit Abraham : quia gignendi donum quod a Domino accepit, etiam poſt obitum manſit uxoris. Sed propterea mihi videtur illa quam ſecuti ſumus hujus quæſtionis ſolutio præferenda ; quia centenarius quidem ſenex, ſed temporis noſtri, de nulla poteſt fœmina gignere : non tunc quando adhuc tamdiu vivebant, ut centum anni nondum facerent hominem decrepitæ ſenectutis.* Auguſtinus, *Oper. Tom. VII. edit. ſupra cit. col. 414. ſeq.* = *Confer. & Leonardi Coquæi Comment. in eund. locum, edit. Lugdun. 1664. Tom. V. Oper. ejuſd. Sancti, pag. 533. ſeq.* —— *& alii.*

TROISIEME LETTRE.

MONSIEUR,

LES deux Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire touchant les *Obſervations* de M. Rondet touchant l'Ouvrage du P. Fabricy n'ont eu en vûe que des époques relatives à la Chronologie des premiers tems. Il ne s'agira déſormais que de quelques diverſités de Leçons, analogues à tout autre objet, ſur leſquelles M. Rondet avoit d'abord attaqué le P. Fabricy pour juſtifier le P. Houbigant des plaintes que l'Auteur avoit formées contre l'Edition de la Bible Hébraïque de ce docte Oratorien & les travaux du Docteur Anglois M. Benjamin Kennicott. Ce que j'ai eu l'honneur de vous faire remarquer de la critique de M. Rondet, relativement à quelques dates Chronologiques des deux premiers âges du Monde, ne vous préviendra guere en faveur de la juſteſſe de ſes *Obſervations*, & je doute auſſi que le P. Houbigant lui-même en ait été fort ſatisfait. Quoiqu'il en ſoit; je vous prie, Monſieur, de ſuſpendre votre jugement juſqu'à ce que je vous aye mis ſous les yeux, quelle eſt encore la marche de M. Rondet, & par quel genre de

preuves il s'efforce d'ébranler l'intégrité & la vérité de quelques autres Leçons communément reçues du Texte original Hébreu, que le P. Fabricy avoit vengées des nouvelles attaques du P. Houbigant.

Dès le commencement même du X. Article du Volume du Journal Ecclésiastique, pour le mois d'Août 1773, où l'on trouve la suite de ses *Observations*, voici comment débute la critique de M. Rondet. " J'observerai ici l'entiere impartialité que le Public a droit d'exiger de moi, & dont j'ai " toujours fait profession. On en reconnoîtra facilement les " preuves ".

A ce début séduisant, qui ne croiroit que M. Rondet est toujours d'accord avec lui-même, toujours assez en garde pour se prémunir contre le préjugé ? Il a beau dire : sa partialité est des plus marquées : il n'est pas possible de la dérober aux yeux de tout Lecteur attentif & intelligent. Ecoutons-le néanmoins avant que de le condamner.

I. " Le premier Texte cité par le R. P. Fabricy est celui " de la Genese, IV. 8. *Dixitque Cain ad Abel fratrem suum,* " *Egrediamur foras ; cumque essent in agro, consurrexit Cain* " *(adversus fratrem suum Abel & interfecit eum)*. Ces mots " *Egrediamur foras*, ne se trouvent point dans le Texte Hébreu, mais on les voit dans le Texte Samaritain, dans la " Version des Septante, dans notre Vulgate, &c. " (Je ne sais ce que M. Rondet entend par cet *&c.* peut-être a-t-il cru avec l'Auteur des *Nouveaux Eclaircissemens sur le Pentateuque Samaritain*, que toutes les anciennes Versions portent la même leçon. Si telle est sa pensée, il est dans l'erreur.) " Le P. Houbigant pense qu'ils appartiennent au Texte, & " il les y admet. Le P. Fabricy prétend que c'est ajouter au " Texte : que cette addition n'est point absolument néces- " saire ; qu'elle est même inutile. Le P. Houbigant s'auto- " rise de ces mots ; *Caïn dit*, *dixitque Cain* : car que dit- " il ? Le P. Fabricy prétend que si le P. Houbigant n'igno- " roit pas toute la force de certains mots Hébreux, il de- " voit faire réflexion que le mot *Amar* (אמר) signifie non " seulement *Dire*, mais encore *Parler* ; & il ajoute : quel " inconvénient y auroit-il de traduire ce passage par le sui- " vant : = *Caïn parla à son frere ; & comme ils se trouvoient*

" *à la Campagne, Caïn ſe jetta ſur ſon frere Abel, & le* " *tua*. L'inconvenient eſt de changer l'expreſſion de Moy- " ſe, pourſuit M. Rondet ; l'inconvenient eſt que, quicon- " que n'ignore pas le génie de la Langue Hébraïque, com- " prendra que, ſi Moyſe avoit voulu dire cela, il n'auroit " pas dit *Vaïomer* (ויאמר) *& dixit*, mais *Vaidabber* " (וידבר) *& locutus eſt*, parce que les Hébreux ſavent " très-bien diſtinguer comme nous *Amar*, *Dixit*, & *Dibber* " (דבר), *Locutus eſt*. L'inconvenient eſt que, ſous pré- " texte de défendre l'Intégrité du Texte Hébreu, vous y " portez vous-même atteinte (plaiſant reproche !) en re- " tranchant deux mots qui évidemment y appartiennent ". (Cela n'eſt ni trop clair, ni trop démontré ; ou M. Rondet a de meilleurs yeux que bien d'excellents Interprétes de l'Ecriture, de très-habiles Critiques, en un mot, que S. Jérôme lui-même, comme nous le verrons bien-tôt. Mais laiſſons parler M. Rondet, rien n'eſt plus juſte. Il eſt facheux qu'il s'échauffe à pure perte.) " Vous portez, dit-il, atteinte " à l'authenticité de la Verſion des Septante & de notre " Vulgate, qui dans cet endroit nous conſervent exactement " des expreſſions qui évidemment appartiennent au Texte " Original d'où elles ont diſparu par une mépriſe du Co- " piſte (1) ".

ÆDEPOL, OCCIDISTI ME.

Voilà bien de l'emphaſe & peu de lumieres. Ces reproches ſont toutefois violents. Mais que M. Rondet modere ſon zéle, qui n'eſt pas ici ſelon la ſcience. Pour montrer que la Leçon primitive de ce paſſage étoit celle même du Texte Hébreu commun, le P. Fabricy avoit dit, ainſi qu'on vient de le voir, que le mot *Amar* eſt ici ſuſceptible d'une autre interprétation que celle de *Dixit*. En effet ce mot, quoiqu'en penſe le Cenſeur, ſignifie *Locutus eſt*, *Il a parlé*: & ce ſens eſt fondé ſur une foule d'exemples de l'Ecriture que M. Rondet traitera probablement de fautes de Copiſtes, mais dans leſquels les Ecrivains Sacrés, Moyſe même, ſe ſervent indifféremment du mot *Amar*, pour ſignifier *Il a dit*, *Il a par-*

(1) *Journal Eccléſiaſtiq. de M. l'Abbé Dinouart, mois d'Août 1773. loc. cit.*

lé (1). Les Hébreux ſavent à la vérité, très-bien diſtinguer ces deux mots l'un de l'autre ; mais cela ne prouve point qu'ils ne l'employent également en différentes occaſions, comme pour varier leur façon de s'exprimer. Ainſi l'objection eſt puérile. Je prie M. Rondet de conſulter du-moins nos Lexiques Hébreux, rels que ceux de Buxtorf, de Caſtel, de Dom Guarin &c. S'il aime ſincérement la vérité; s'il eſt auſſi impartial qu'il s'annonce dans ſes *Obſervations*, & qu'on a droit de l'attendre d'un Savant qui conſacre ſes travaux à l'utilité publique, il eſt à eſperer qu'il s'appercevra enfin qu'il a fait à l'Auteur une aſſez méchante difficulté, parce que ce terme a ſûrément une ſignification très-étendue en Hébreu, comme dans toutes les Langues.

Il n'y a donc point d'inconvénient de rendre ce paſſage de la maniere que l'a traduit le P. Fabricy, conformément à ſon Texte Hébreu ; puiſqu'il a eu pour lui la Verſion Arabe, celles de Symmaque & de Théodotion, enfin le Thargum d'Onkelos. Il y auroit encore moins d'inconvénient de traduire : = *Pendant que Caïn s'entretenoit avec ſon frere, & qu'ils ſe trouvoient à la campagne, Caïn ſe jetta ſur lui, &c.* Ou ſi vous voulez : = *Or Caïn parla contre ſon frere, & lorſqu'ils ſe trouverent à la campagne &c.* Ces trois différentes interprétations rentrent naturellement dans le génie de l'Hébreu ; car ſans inſiſter ſur la ſeconde Traduction qu'il me ſeroit très-facile de juſtifier, parce que les Particules Hébraïques ſont ſuſceptibles de divers ſens ; je dirai ſeulement que la derniere eſt très-analogue au ſtyle Hébreu. En effet, y a-t-il quelque autre inconvénient, pour me ſervir des expreſſions favorites de M. Rondet, de ſoutenir que la Particule *El* (par exemple, אל אדום *El Edom, Contre Edom*. Jérémie, XLIX. 20.) ſe prenne ici comme ſi elle étoit une Particule adverſative, & qu'on traduiſe *Contre ſon frere ?* Tout cela eſt donc fondé ſur la lettre du Texte qui n'a pas beſoin d'être réformé. Dès-lors le ſens de ce paſſage eſt clair & n'exige aucun Commentaire pour être entendu. Nous pouvons par-conſéquent nous diſpenſer d'en venir à l'alternative à laquelle M. Rondet voudroit nous obliger, ou de retenir

(1) *Voyez Pſeaum. Hébr. IV. 5. = Salom. Glaſſius, Philologiæ Sacræ, lib. I. tract. I. pag. 29.*

l'*Egrediamur foras*, où de ſuppoſer que Caïn avoit fait part à Abel de ce que le Seigneur venoit de lui dire (Géneſ. IV. 6. & 7). Quoiqu'en penſent deux anciens Paraphraſtes Chaldéens (1), nous ne ſavons pas trop en quoi conſiſtoit l'entretien que Caïn eut alors avec Abel & dont parle ce 8. Verſet du même Chapitre de la Géneſe. Moyſe garde là-deſſus un profond ſilence que nous devons reſpecter. En un mot, quand même il y auroit dans ce paſſage une réticence à ſuppléer par ce qui eſt dit aux Verſets 6. & 7., figure aſſez fréquente dans nos Ecrits Sacrés; l'addition n'en ſeroit pas plus néceſſaire. D'ailleurs il n'eſt point vrai que S. Jérôme exprime moins ici ſon ſentiment que celui des Juifs, dans l'explication qu'il nous donne de ce Texte, ainſi que le prétendent le P. Houbigant, entre autres, & M. Rondet. Il eſt ſenſible que cet illuſtre Docteur de l'Egliſe a conſideré l'*Egrediamur foras* comme un hors d'œuvre. Rien n'eſt plus ſimple que ce qu'il en dit au commencement de ſes QUESTIONS HEBRAIQUES SUR LA GENESE : —— *Superfluum ergo eſt quod in Samaritano & noſtro Volumine reperitur : Tranſeamus in campum*. Ce langage eſt précis, formel & déciſif.

D'où il réſulte que le P. Fabricy a eu raiſon de dire qu'il s'en faut beaucoup qu'il ſoit démontré que ces mots ſont néceſſaires. L'autorité de S. Jérôme, ſans parler de celle d'Origene, deux Peres très-inſtruits dans ces ſortes de matieres, ne ſauroit être d'un plus grand poids. S. Jérôme avoit ſous ſes yeux les meilleurs Manuſcrits Hébreux de ſon tems; & l'on ne voit pas qu'il ignorât d'où avoit pu venir cette leçon abſolument étrangere au Texte primitif Hébreu. L'on voit également que dans cet endroit de ſes Queſtions Hébraïques, il a en vûe le Texte Samaritain & ſa propre Traduction Latine ainſi que les autres Verſions faites ſur le Grec des Septante Interprétes qui tirerent probablement cette interpolation de quelque ancien Paraphraſte Chaldéen (2). Par-là S. Jérôme nous inſinue évidemment qu'il parle en ſon propre nom & ſuivant ſa propre penſée; qu'enfin s'il a retenu l'*Egrediamur foras* dans ſa Verſion, ce n'eſt pas qu'il crût que ces

(1) Le Thargum de Jonathan & celui de Jéruſalem. Voyez là-deſſus entre autres, *Critici Sacri*, *Tom. I. in hunc locum*. = *Glaſſius*, *loc. cit. pag.* 28. (2) Voyez *Critici Sacri*, *ibid.*

mots appartinſſent à la leçon primitive du Texte ; mais, comme il avoit des ménagements à garder pour cette foule d'adverſaires qui ne ceſſoient de décrier ſes grands & utiles travaux ſur l'Ecriture, qui blâmoient même juſqu'à l'indécence & ſa propre Verſion Latine & ſon attachement à l'Original Hébreu ; il jugea à propos de retenir dans ſa Verſion-Vulgate ces termes que portoient les LXX., ainſi qu'il y en retint quantité d'autres ; quoiqu'il fût bien perſuadé que ni les uns, ni les autres n'avoient jamais été du Texte Original.

Le P. Fabricy avoit differté longuement ſur cette matiere, rélativement à la Verſion que S. Jérôme nous donna d'après l'Hébreu. Il n'avoit pas manqué non plus de faire obſerver de quelle autorité doit être le Pentateuque Samaritain. " C'eſt un monument, avoit-il dit, (Tom. II. pag. 309. " Not.), infiniment utile pour confirmer puiſſamment la vé- " rité Hébraïque des Ecrits de Moyſe. Mais l'uſage qu'on " peut en faire, doit avoir ſes bornes ; &c. "

Vous aurez de plus remarqué, Monſieur, dans l'Ouvrage de l'Auteur, ce qu'il a dit au ſujet de l'authenticité de la Vulgate. Jamais Ecrivain n'a vengé avec plus de force qu'il l'a fait dans une Note, entre autres, du Tome II., le Décret du Concile de Trente, concernant cette Verſion. Mais en Critique judicieux & en Théologien ſenſé, il a ſçu donner de juſtes limites à ce ſage Décret du Concile. Je ne doute pas même que les plus habiles Théologiens ne ſoient de ſon avis ; car au fond il n'y a préſque rien avancé de lui-même : tout y eſt appuyé des témoignages des Peres du Concile & des plus ſavants Théologiens.

Rien n'eſt donc moins à ſa place que la querelle épouventable, que lui fait M. Rondet à l'occaſion du paſſage que nous examinons ; comme ſi l'Auteur donnoit atteinte à l'authenticité de la Vulgate-Latine & de la Verſion des LXX. Ce reproche eſt en effet des plus ſinguliers : peut-être qu'on le paſſeroit à un Ecrivain qui auroit toujours aſſez reſpecté ces deux Verſions pour ne s'en écarter jamais. M. Rondet auroit dû être ici beaucoup plus circonſpect qu'il ne l'eſt, lui qui s'embarraſſe fort peu de ces deux Textes, lorſqu'ils ſont contraires à ſa façon d'interpréter l'Ecriture: on en a vû ci-deſſus

des exemples (1) ; & combien n'en trouverions-nous pas dans les Notes qui accompagnent ſon Edition de la Bible ? Il auroit mieux fait de garder le ſilence : coupable, comme il l'eſt, d'un reproche dont tout l'odieux retombe ſur lui-même, ſe ſeroit-il imaginé que le Texte primitif Hébreu eſt moins authentique qu'une ou deux Verſions ? Il eſt dans l'erreur. —— *Cogimur igitur ad Hebræos recurrere & ſcientiæ veritatem de fonte magis quam de rivulis quærere* (2).

Tel eſt l'empire du préjugé que la vérité réclame en vain ſes droits ſacrés contre l'eſprit de ſyſtême. Au défaut d'armes fortes & victorieuſes, qui operent la conviction & la perſuaſion, l'on recourt à des argumens ſuranés & de nul poids. C'eſt le partage des demi-Critiques & des Théologiens peu inſtruits. Vous aurez également obſervé là-deſſus, Monſieur, les ſages Remarques de l'Auteur, (Tom. I. pag. 161. ſuiv. Not.) contre les Paradoxes des PP. Hardouin, Berruyer & Settari touchant notre Vulgate. M. Rondet ſe ſouleve donc ſans raiſon, & ſa partialité eſt notoire. J'en appelle à ce qu'il en a fait imprimer lui-même dans la II. Diſſertation ſur la Vulgate (Tom. I. de la S. Bible pag. 140. de la nouvelle Edition d'Avignon). Vous n'étendez point, lui dirois-je, l'authenticité de la Vulgate au-de-là des choſes qui n'intéreſſent ni la foi, ni les mœurs ; or ſouvenez vous de ce que vous avez déjà remarqué au ſujet du ſecond Cainan (3): vous avez aſſez de bon ſens pour ne pas dire que l'addition dont il s'agit dans ce Chapitre IV. verſ. 8. de la Géneſe, touche au dogme & à la Morale ; par-conſéquent en vous diſant avec S. Jérôme, que ces paroles des LXX. Interprétes —— Διέλθωμεν εἰς τὸ πεδίον, *Eamus in campum*, ſont ſuperflues (4),

(1) Voyez la I. Lettre, pag. 20. II. Lettre, pag. 30 & 41. ſuiv.

(2) *Decretum Gratiani emendatum & Notationibus illuſtratum &c. Romæ* 1582. *Decreti prima part. Diſtinctione LXXVI. Cap. VII.* Jejunium. *pag.* 486. *vid. & Hieronym. Comment. in Cap. VIII. Zachar. Oper. Tom. III. edit. Pariſ.* 1704. *col.* 1752.

(3) Voyez ci-deſſus, I. Lettre, pag. 24.

(4) Inutilité qu'avoit obſervée Origene, au raport de Dom Calmet dans ſon Commentaire ſur cet endroit. Auſſi les ſavans Dominicains de Paris avoient-ils fait la même obſervation dans leur *Correctorum Bibliorum* (Voyez les *Titres primitifs &c. Tom. II. pag.* 135 *ſuiv. Not.*). C'eſt encore ce qui n'a pas échappé aux remarques du ſavant Magdali

le P. Fabricy n'a fait que vous ramener à un Texte primitif dont l'autorite eſt infiniment ſuperieure à toutes les Verſions.

Il me reſte, Monſieur, à vous faire part d'une obſervation du Critique ſur un autre paſſage de la Géneſe que l'Auteur avoit interpreté d'une maniere analogue au ſens que préſente naturellement le Texte primitif Hébreu. Cette méthode du P. Fabricy, la ſeule vraie, la ſeule propre à déſarmer les énnemis de la Foi, n'eſt guere du goût de M. Rondet. Peu éloigné des idées chimériques des P. Morin, des Simon, des Voſſius &c. ſur l'état préſent de notre Texte Hébreu commun, le Cenſeur paroît tout occupé à déterrer des fautes de Copiſtes dans l'Original de nos Livres Saints de l'Ancien Teſtament; & le P. Houbigant eſt d'ordinaire ſon grand modele, principalement ſur ce qui tient aux diverſités de Leçons, que donne le Pentateuque Samaritain. Venons à ſa critique concernant ce paſſage.

II. " Le P. Fabricy, dit M. Rondet, pour nous donner " un autre exemple du peu de cas que l'on doit faire des " corrections que le P. Houbigant a voulu introduire dans le " Texte, rappelle ce qu'il a dit (Tom. II. pag. 343 — 347. " Not.) dans une Note précédente ſur un paſſage de la Gé- " neſe, XLVII. 20. & 21. Il s'agit de ces mots de notre " Vulgate: —— *Emit igitur Joſeph omnem terram Ægypti* " ..... *ſubjecitque eam Pharaoni; & cunctos Populos ejus a* " *noviſſimis terminis Ægypti uſque ad extremos fines ejus.* " On lit aujourd'hui dans l'Hébreu à la lettre: —— *Et* " *emit Joſeph omnem terram Ægypti: Et fuit terra Pharao-* " *ni. Et Populum tranſire fecit eum ad Urbes ab extremita-* " *te termini Ægypti uſque ad extremitatem ejus.* Pour ex- " pliquer cela, continue M. Rondet, on ſuppoſe qu'après *ad* " *Urbes* il faut ſous-entendre *Alias*, & alors on prétend que " cela ſignifie: *Et il fit paſſer le Peuple dans d'autres Vil-* " *les, depuis une extrêmité du pays de l'Egypte juſqu'à*

---

autre Dominicain dans ſon *Correctorium Bibliæ*, imprimé à Calogne en 1508. Il y dit. " *Egrediamur foras* non eſt de Textu, nec habetur in " Hebraico ". *Vid. Lucas Brugenſis in hunc locum, Critic. Sacror. Tom. I. in Geneſ. pag. 178. ſeq.* = *Bernard. de Montfaucon, Hexapla Origenis. Tom. I. in hunc locum, pag. 19.*

" *l'autre*. Cette tranſmigration de tout un Peuple, ajoute-
" t-il, de Ville en Ville par toute l' étendue de l' Egypte,
" paroît fort étrange ".

Il eſt bien plus étrange que M. Rondet qui ſe pique de beaucoup de partialité, oſe reproduire d'après le P. Houbigant, une objection qu'avoit faite Feu M. l'Abbé Ladvocat, en rendant compte d'un Ms. Syriaque de l'Evêque d'Edeſſe, & que le P.Fabricy avoit réfutée (Tom.II.pag.346.N.). Un Critique ſincere en agiroit avec plus de bonne foi : il feroit reparoître la réponſe que l'Auteur avoit oppoſée à la difficulté, & apporteroit en même-tems ſes raiſons pourquoi il la déſapprouve. Du-moins telle eſt la méthode des bons Ecrivains.

M. Rondet pêche également contre l'équité en donnant à entendre que le P. Fabricy ſuppoſe qu' après *Ad Urbes* il faut ſous-entendre *Alias*, ainſi qu'on vient de le voir. L'Auteur ne s'eſt jamais exprimé de la ſorte. C'eſt M. Le-Clerc qui avoit fait cette ſuppoſition dans ſon Commentaire ſur cet endroit de la Géneſe : un Ecrivain exact & inſtruit auroit dû le faire obſerver. Le P.Fabricy avoit d'abord dit,en répondant à la difficulté du Bibliothécaire de Sorbonne:—— "Que Joſeph
" ait fait tranſporter *en* différentes *Villes* du Royaume, ou
" *de Ville en Ville*, comme porte l'Hébreu, ou d'*un lieu à un*
" *autre*, ainſi qu'on le lit dans le Ms. en queſtion, n'eſt-ce
" pas la même choſe ? Ce tranſport n'en ſeroit pas moins dé-
" raiſonnable, ni moins contraire aux principes du bon gou-
" vernement. D'ailleurs il n'eſt pas néceſſaire de ſuppoſer
" que ceux qui ſe trouvoient à une extrêmité de l'Egypte,
" fuſſent tranſportés à une autre extrêmité toute oppoſée.
" Le Texte Hébreu ne conduit point à cette idée : Moyſe dit
" ſimplement que Joſeph ordonna que le Peuple paſſât d'une
" Ville à l'autre ". Et c'eſt le ſens qu'ont parfaitement exprimé la Verſion Syriaque —— ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܠܡܕܝܢܬܐ *mén qré laqré*, & la Paraphraſe d'Onkelos —— מקרוי לקרוי *miqqirvé leqirvé*, *de Ville en Ville* (1).

(1) Ces deux Textes Syriaque & Chaldéen, qu'aſſûrément je n'ai point inventés, prouvent que le ſavant Mazzochi a eu tort d'avancer que dans la Polyglotte de Londres les deux Verſions Chaldéenne & Syriaque n'offrent rien de pareil, (*Specilegii Biblici in Geneſim*, *Tom. I.*

Le P. Fabricy ne s'étoit point arrêté à cette seule réponse. Pour prévenir l'abus que les ennemis de la Foi font de ce Texte de Moyse, il avoit dit de plus que M. l'Abbé Ladvocat n'auroit point dû relever d'après le P. Houbigant, une difficulté qui retomboit sur tous les Textes, ainsi que sur toutes les Versions. En effet, cet asservissement de tout un Peuple d'un grand Royaume est-il moins opposé aux vrais principes d'un gouvernement sage, que ce transport dont il est question dans le Texte Hébreu des Juifs ? Le Ministre de Pharaon, en profitant si cruellement de la misérable situation d'un Peuple mourant de faim, n'élevoit-il pas la puissance du Prince à un dégré de Tyrannie insupportable ? Et n'étoit-il pas à craindre que la propre famille de Joseph & ses Descendants n'en pussent un jour éprouver les funestes effets ? Sous quelque face qu'on envisage donc ce récit de Moyse, il offre des difficultés. Mais ces difficultés ne sont point telles qu'on ne puisse y trouver de réponse satisfaisante. Aussi le P. Fabricy avoit-il dit à cette occasion : —— " Admirons plûtôt " la conduite de Joseph, bien-loin de la blâmer. Lorsque " l'Ecriture dit que ce religieux Ministre fit passer le Peuple " en différentes Villes de l'Egypte, & que le Peuple se sou- " mit à tout, pour n'être point exposé aux horreurs de la fa- " mine, l'on voit dans cette maniere d'agir, éclater une sa- " gesse & une prudence peu commune. Rien n'étoit plus sa- " ge que de rendre aux Peuples leurs Terres ; mais Joseph " eut soin de ne pas remettre un chacun en possession de ce " qui lui appartenoit au paravant. Aussi les fit-il passer en dif- " férentes Villes dans toute l'étendue de l'Egypte. Par cet " expédient il empêcha toute sédition, ou il se mit en état " de la réprimer avec plus de facilité, tandis qu'il ôta au Peu- " ple le moindre prétexte de revendiquer dans la suite, des " héritages sur lesquels ni les uns, ni les autres ne confer- " voient plus aucun titre. Telle est la solution que d'habiles " Interprétes donnent à ce passage ". Solution que M. Ron-

---

pag. 165.). Il en dit autant de la Version Arabe, mais sans fondement. Ces trois Versions sont ici très-conformes à l'Hébreu des Juifs. Je ne fais observer cette inadvertance que parce que l'autorité d'un savant aussi profond, aussi respectable que l'étoit Feu M. l'Abbé Mazzochi, peut en imposer à des Lecteurs inattentifs.

det passe entiérement sous silence, mais qu'un Ecrivain impartial ne devoit point omettre, afin que le Lecteur fût mieux en état d'apprécier ce que le Censeur oppose aux *Considérations Critiques* du P. Fabricy. Probablement ces réponses n'entroient point dans le plan de M. Rondet : il falloit donc les supprimer pour ne point déranger son système.

Ce qui prouve enfin que la Leçon que M. Rondet s'efforce de substituer à celle du Texte Hébreu, n'est point à sa véritable place, c'est l'ordre que tient Moyse en racontant ce qui se passa alors en Egypte à l'occasion de la famine qui affligeoit tout le Royaume.

Les sujets de Pharaon extrêmément pressés de la faim & manquants de tout, se trouvent enfin réduits à se donner au Ministre eux & leurs terres (Vers. 19.) à condition toutefois qu'on leur fournisse du pain (1) ou de quoi se nourrir & de quoi semer, de peur que la terre ne demeure en friche, si on laissoit périr ceux qui peuvent la cultiver. Que fait le Ministre du Prince après cette démarche des Egyptiens? Il acquiert d'abord toutes les terres du Royaume, ainsi qu'il est dit au Verset 20.; mais l'Historien Sacré nous fait remarquer en même-temps comment Joseph se comporta dans ces conjonctures critiques, pour que le Peuple ne pût exciter la moindre sédition, circonstance essentielle à son recit. Il observe dans le Verset suivant, que les Prêtres furent les seuls, desquels ce Ministre de Pharaon n'acquit point les terres. Or, si Moyse eût écrit au même Verset 20. que tous les Egyptiens avoient été faits esclaves du Prince, pourquoi en parlant des Prêtres au Verset 22. il ne dit point qu'on les exempta de cette sujétion, mais seulement que leurs terres ne furent point comprises parmi celles des Egyptiens, que le Ministre avoit réunies

(1) *Eme nos & terram nostram propane* Balakém בלחם, ou *pro panibus* Ἀντὶ ἄρτων, comme traduisent les LXX. Le Texte Hébreu Samaritain & toutes les autres Versions Grecques & Orientales rendent la même idée : ce que M. Rondet auroit dû faire observer dans ses Notes sur cet endroit. Tel est le devoir d'un Commentateur des Livres Saints. Aussi la Traduction Françoise qu'il adopte ici du P. De Carrieres, devient louche & laisse un vuide auquel on ne peut suppléer sans recourir à l'Original.

au domaine du Roi ? Circonſtance, je le répete, que l'Hiſtorien Sacré n'auroit point dû oublier. Il faut donc que la Leçon primitive du Texte ſoit celle de l'Original Hébreu des Juifs, puiſque ce n'eſt que dans le Verſet 23. que Moyſe nous raconte que les Egypriens s'étoient rendus eſclaves du Prince. Dès-lors tout rentre dans l'ordre : tout le contexte de Moyſe ſe ſuit ; & rien ne nous oblige de rejetter comme une faute du Texte, les mots Hébreux HEEBIR OTHO LEARIM (1) *Tranſtuit ipſum* (Populum) *in Civitates* ; & non pas HABIR ATO LARIM, comme lit M. Rondet ; expreſſions barbares, qui défigurent entiérement la Leçon Hébraïque. J'en dis autant des termes HABID ATO LABIDIM, termes également barbares, au lieu de HEEBID OTHO LAABADIM (2) *Subjecit illi in ſervos*, qu'il prétend ſubſtituer à ceux de l'Hébreu imprimé.

Un Savant qui ſe pique de citer un Texte de Langue Orientale, devroit le produire tel qu'on le trouve dans l'Original, ou du moins en offrir la Leçon conformément aux Régles invariables de la Grammaire. Je ne releve qu'avec une extrême peine ces ſortes de bévûes ; je ne le fais auſſi que parce que M. Rondet étend ſa critique juſqu'à des fautes d'Impreſſion de nulle conſéquence.

Il n'eſt qu'un ſubterfuge auquel M. Rondet pourroit avoir recours & que le Verſet 23. du même Chapitre ſemble lui offrir. Mais en rendant ce Verſet de la maniere ſuivante, qui eſt conforme à la Leçon de l'Original, il ne reſte rien qui favoriſe notre Critique. —— *Or Joſeph dit au Peuple : oui* (3)

---

(1) העביר אתו לערים, comme porte le Texte Hébreu.

(2) העביד אתו לעבדים, ſelon le Texte Samaritain. Le Critique lit également mal dans ſes Notes ſur ce paſſage de la Géneſe, Tom. I. pag. 923., & ſi nous voulions le ſuivre dans ſa façon d'écrire les mots Hébreux, tels qu'il les repréſente ailleurs, combien n'en trouveroit-on pas qui révolteroient nos Hébraïſants ? Peut-être qu'à l'exemple de Feu l'Abbé Maſclef, Chanoine d'Amiens, M. Rondet ſe ſera tracé une voie plus commode pour lire l'Hébreu. Mais quoiqu'il en penſe, la nouvelle Méthode du Chanoine d'Amiens eſt un vrai Chef-d'œuvre de revêries, ainſi que l'avoit fait obſerver le P. Fabricy, Tom. II. pag. 429., après avoir réfuté ce nouveau Grammairien, *ibid.* pag. 309. — 315. Not.

(3) La particule Hébraïque הן *Hen* ſignifie très-bien *Profecto, certe &c.* il eſt inutile d'en porter des exemples.

je vous aquiers dès-aujourd'hui à Pharaon, vous & vos Terres. Voilà du pain & de quoi ſemer. Enſemencez vos Terres. C'eſt comme s'il leur eût dit : = " J'accepte au nom du Prince l'offre que vous me faites de vos propres perſonnes ; elles appartiendront déſormais à Pharaon ainſi que vos Terres. Voilà de quoi vous nourrir &c. "

Vous voyez par-là, Monſieur, que dans un même Texte où avec une forte prévention & de foibles lumieres, M. Rondet trouve une erreur manifeſte, un Critique plus attentif, moins prévenu & plus éclairé y découvre de la liaiſon & de l'harmonie dans toutes ſes parties.

Il reſte donc encore prouvé que dans ce paſſage de l'Ecriture comme dans les autres que nous avons vengés de la critique de M. Rondet, le Texte lui-même reclame en faveur de la Leçon de l'Hébreu qu'ont ſuivi l'Arabe, le Syriaque, le Perſan, les deux Paraphraſes Chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan enfin celle de Jéruſalem.

Avant de terminer ſes *Obſervations* M. Rondet nous fait remarquer que les diſcuſſions dont il vient de s'occuper " peuvent aſſez donner lieu au Lecteur à ſe décider ſur les reproches faits au P. Houbigant en ce qui concerne le choix des Variantes ". Pour moi, Monſieur, qui vois les choſes de tout autre œil que M. Rondet, parce que je ne tiens à aucune hypothéſe, & que je cherche uniquement la vérité ; je ſuis très-convaincu que le P. Houbigant s'eſt trop abandonné à ſes propres conjectures. J'oſe même dire qu'il a mal ſervi la Religion en faiſant imprimer ſa Bible Hébraïque avec tout cet attirail de Variantes plus propres à étouffer le Texte qu'à l'éclaircir. Ebloui par le faux éclat d'une critique arbitraire & ſans bornes, il n'a point ſçu apprécier le vrai caractere des anciennes Verſions relativement au génie de la Langue Hébraïque, qu'il n'a même jamais bien connu. Vous aurez trouvé, Monſieur, là-deſſus comme ſur d'autres points très-importants de la Critique Sacrée, une foule de preuves de tous genres dans l'Ouvrage du P. Fabricy, auxquelles M. Rondet n'a pas même oſé toucher, tant elles m'ont paru fortes & victorieuſes. A la premiere lecture que vous aurez faite des *Obſervations* du Critique, vous vous ſerez également apperçu

qu'il ne juge que par des impulſions étrangeres ; parce qu'avant de lire l'Ouvrage de l'Auteur, il s'étoit déjà décidé pour un ſyſtême qu'on ne pourra jamais étayer qu'à force de preuves toutes ſans conſiſtence.

Il eſt tems de finir cette Lettre, mais je ne puis me diſpenſer de vous faire obſerver auparavant, Monſieur, que le Critique termine très-mal ſes *Obſervations* en diſant que dans les Lettres d'un Anonyme contre M. Kennicott, imprimées à Paris en 1771. le P. Fabricy *remarque une aſſertion trop hardie* (1), *un argument qui lui paroît foible*. M. Rondet en impoſe évidemment à l'Auteur qui a tenu ſur l'objet de ces Lettres un langage bien différent de celui qu'on lui prête. Il eſt vrai qu'il y a obſervé des perſonnalités qu'on doit toujours éviter dans les diſputes littéraires, & qui loin de faire embraſſer la vérité, dit-il, (Tom. II. pag. 506. Not.) ne ſervent qu'à aigrir & à la faire perdre de vûe. Il y a auſſi obſervé quelques inadvertances qu'il a relevées lui-même ; mais à cela près, il a dit que ces Lettres méritent toute l'attention de M. Kennicott ; en un mot ; qu'elles ſont pleines de force & de vérité.

C'en eſt bien aſſez pour faire apprécier la façon de penſer du Critique, & ſes *Obſervations* ſur l'Ouvrage de l'Auteur.

A l'occaſion des paſſages de l'Ecriture, que je viens, Monſieur, de vous remettre ſous les yeux, j'aurois eu à vous communiquer plus d'une remarque ſur bien d'autres endroits du Commentaire du P. Houbigant, des lumieres duquel M. Rondet ne s'eſt guere méfié dans pluſieurs de ſes Notes qui accompagnent ſa nouvelle Edition de la Sainte Bible. Mais je vous reſerve mes remarques pour une autre fois, en cas que M. Rondet continue à critiquer l'Ouvrage de l'Auteur, d'une maniere auſſi mal aſſortie qu'il l'a fait juſqu'à préſent. Comme il donne de tems-en-tems, dans le Journal Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Dinouart, des piéces de ſa façon con-

(1) L'Anonyme avoit dit, en parlant d'un Ms. de la Bibliothéque de Cambridge, que les premieres Variantes qui s'y trouvent, ne ſont d'aucune langue. Le P. Fabricy obſerve à ce ſujet, Tom. II. pag. 502. Not., que *cette aſſertion lui paroît trop hardie*, parce qu'en effet pluſieurs de ces diverſités de Leçons, quoique de nulle autorité, repréſentent des mots Hébreux. M. Rondet qui aura lû rapidement cette Note du Livre, ſe ſera imaginé que l'Auteur portoit le même jugement ſur tout ce qui fait l'objet des Lettres en queſtion.

cernant divers points de l' Ecriture Sainte ; il ne ſeroit pas étonnant que la lecture de mes Lettres lui fît prendre l'envie de revenir ſur ſes pas. Etant auſſi décidé qu'il paroît l'être, pour les hypothéſes de nos nouveaux Hébraïſants, peut-être tentera-t-il quelque nouvelle attaque ; je me flatte cependant, Monſieur, qu'on pourra lui oppoſer une réſiſtance encore plus vigoreuſe.

" Il eſt très permis de critiquer les Ouvrages qui ont " été donnés au Public, dit un bel eſprit (1), parce qu'il ſe- " roit ridicule que ceux qui ont voulu éclairer les autres, " ne vouluſſent pas être éclairés eux-mêmes. Ceux qui nous " avertiſſent ſont les compagnons de nos travaux : ſi le Criti- " que & l'Auteur cherchent la vérité, ils ont le même intê- " rêt ; car la vérité eſt le bien de tous les hommes : ils ſe- " ront des conféderés, & non pas des ennemis ".

Mais à quoi conduiroit un eſprit de ſyſtême ſi nuiſible au progrès de la vérité ? Au lieu de s'attacher à des diſputes preſque toujours inſtructueuſes, ſouvent contraires à la charité, ne ſeroit-ce pas infiniment plus utile de ne penſer qu'à réunir nos forces, afin de mieux repouſſer l'ennemi commun, en s'occupant uniquement de l'étude des grands principes de la Religion ? Dans un ſiécle où le libertinage d'eſprit ne reſpecte plus rien, où nos Dogmes Sacrés ſont attaqués de toutes parts avec une hardieſſe & une indécence ſans bornes ; de quel uſage peuvent être des ſyſtêmes inconſéquents pour bien défendre la vérité, l' authenticité & l'intégrité des Titres primordiaux de notre Culte, contre les efforts de l' Impiété ?

A la faveur de la méthode de nos Critiques modernes, eſpere-t-on de parvenir à mieux entendre nos Ecrits Sacrés, à y mettre plus d'ordre, de liaiſon & d'harmonie ? Avec toutes ſes corrections, le P. Houbigant nous a-t-il procuré une Traduction des Livres Saints, plus claire, plus liée, plus ſuivie ? Ce que vos ſavants Eleves & vous, Monſieur, avez écrit (2)

(1) *M. De Monteſquieu défenſe de l'Eſprit des Loix, Geneve 1750. III. part. pag. 195.*

(2) Voyez *Réponſe au Jugement de M. l'advocat ſur le Pſautier des Capucins, pag.* 8. 46. *ſuiv.* à la fin du XV. Tome des *Principes diſcutés.* = *Réponſe à un Ecrit intitulé, Examen du Pſautier des RR. PP. Capucins, §. IV. pag.* 133. *ſuiv.*

ſur la matiere préſente a dû convaincre pleinement le Public, que, bien-loin d'écarter des endroits difficiles de nos Ecrits Sacrés ces nuages que nous cache la lettre du Texte, faute de principes pour la bien entendre, la méthode du Docte Oratorien n'eſt propre qu'à jetter dans des écarts ſans nombre.

Quelle impreſſion funeſte ne peut-elle pas même faire ſur l'eſprit d'un Incrédule cette multiplicité preſque immenſe de prétendues fautes du Texte, deſquelles ce Critique a groſſi ſon Edition de la Bible Hébraïque ? Croit-on par cette voie, faire revenir nos faux Philoſophes de leurs préjugés inſenſés contre l'Intégrité du corps de nos Divines Ecritures ?

Seroit-ce enfin un crime d'avoir rompu le ſilence vis-à-vis d'un Ecrivain qui a déclaré une guerre ouverte à nos Mſs. Hébreux & à toutes nos Editions d'un Texte qui eſt la baſe de notre Croyance ? Ce ne ſont point là des déclamations vagues, comme l'oſe avancer M. Rondet. Ouï, il en exiſte des preuves ſans réplique dans l'Ouvrage touchant les *Titres primitifs &c.* Le P. Fabricy n'a donc pû s'élever avec trop de force contre la critique du P. Houbigant. Et ce qui devroit ſurprendre, c'eſt que M. Rondet entreprenne de la juſtifier, & qu'il ne s'apperçoive pas des écueils où mene cette eſpéce de critique auſſi peu réfléchie que mal conduite.

Rapprochez, Monſieur, cette même méthode du nouvel Hébraïſant, ainſi que de tous ceux qui l'ont devancé dans ce genre de Littérature, tels que les Cappel, les Pezron, les Morin, les Voſſius, les Simon, les Whiſton & tant d'autres, deſquels ce ſavant Pere de l'Oratoire n'a preſque été que l'écho ; rapprochez-la, dis-je, de celle qu'a ſuivie notre Auteur dans ſes *Titres primitifs &c.*, il eſt manifeſte que l'Ouvrage du Dominicain ne laiſſe aucun ſubterfuge à l'Incrédule. C'eſt auſſi ce qu'a ſenti, entr'autres, un ſavant Journaliſte, en rendant compte de cet Ouvrage de l'Auteur. Voici comment s'exprime cet habile Littérateur à la fin de ſon analyſe du Livre des *Titres primitifs*. " Son Ouvrage rempli de cette érudi-
" tion qui attache ſans rebuter, de cette force de raiſonne-
" ment qui porte la conviction dans l'eſprit, ſera ſans doute
" reçu du Public comme un Monument précieux élevé à la
" Religion, comme le Recueil de ce que l'Hiſtoire Eccléſiaſti-
" que peut oppoſer de plus victorieux aux Incrédules ſur

" l'Authenticité & l' Intégrité des Titres primitifs de la Ré-
" vélation. Malgré une foule d' Ecrits que le zele du Chri-
" ſtianiſme a inſpirés, & dont le mérite eſt ſuffiſamment con-
" nu, nous oſons avancer que celui-ci manquoit aux Let-
" tres Sacrées " (1).

J'ai l' honneur d'être avec des ſentiments inviolables d'eſtime, de conſidération & de reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obeiſſant ſerviteur,
P. A. ROMAIN.

A Rome, 30. Septembre 1773.

(1) *Journal Encyclopédique, Tom. IV. part. III. 15. Juin 1773. pag. 395. ſuiv.*

APPENDIX
DE L' EDITEUR
Au ſujet d'une Lettre écrite d'Oxford par un Savant d'Angleterre.

DANS le tems même que j'étois près de terminer cette Edition, l'on m'a communiqué une Lettre en Anglois, datée d'Oxford le 8. Mars 1774., & qu'un Savant d'Angleterre a jugé à-propos d'écrire au P. Fabricy au ſujet des *Titres primitifs de la Révélation*. Comme cette Lettre eſt pleine de reproches très-graves contre l'Ouvrage de notre Théologien de Caſanate, & qu'elle annonce aſſez clairement qu'on les fera revivre dans les

Prolégomenes que M. Benjamin Kennicott mettra (1) à la tête de sa grande Collection des Variantes du Texte Hébreu, je pense que je ne pouvois guere me dispenser de montrer ici combien ces reproches sont dénués de fondement. Pour le prouver, il me suffira de faire quelques remarques sur cette Lettre; mais il faut auparavant exposer en gros quel en est le contenu.

M.** témoigne d'abord dans cette Lettre, combien il est surpris de ce que contient le Livre du Théologien de Casanate touchant les *Titres primitifs de la Révélation*, & surtout quel est son étonnement de voir, dit-il, que l'Auteur y a déployé tout son zele & tout son savoir contre un Ouvrage dont il ignore entiérement la nature. M.** lui reproche d'avoir au-moins méconnu dès le frontispice même de son Livre, l'objet & le plan d'une entreprise qu'aucun Savant ne peut ignorer; en deux mots, d'en avoir donné non seulement une idée aussi fausse qu'elle est démentie par tout ce que M. Benjamin Kennicott en a publié lui-même, mais encore de ne s'être occupé qu'à représenter cette entreprise sous un aspect le plus défavorable & le plus odieux.

Une autre chose qui n'a pas moins étonné l'Auteur de la Lettre en question, c'est que lors même que le P. Fabricy comble d'éloges les travaux de M. Kennicott, il met tout en œuvre pour faire considerer ce savant Anglois comme une personne qui veut en imposer au Public par son Recueil de prétendues Variantes en grand nombre & très-importantes, quoiqu'elles ne soient au fond, selon notre Théologien, ni aussi nombreuses, ni aussi intéressantes que l'assure M. Kennicott. De-là M.** prend occasion de se récrier vivement contre ce que notre Auteur avoit avancé dans son II. Volume (pag. 512. suiv. & Not.) des *Titres primitifs*, au sujet des Manuscrits de la Bibliothéque Royale du Turin, & lui dit que ces Mss. ainsi que ceux de la Bibliothéque même de Casanate & de quelques autres Villes d'Italie, déjà collationnés, fourniront une démonstration sensible (*ocular demonstration*) de l'existence de ces sortes de Variantes, & de ce qu'on peut supposer avoir été

(1) Vid. ejusd. Opusculum inscriptum: *De statu Collationis Hebraicorum Codicum Manuscriptorum Veteris Testamenti (finito anno 1765.) ostia ab hinc annis ab eodem instituta. Oxonii 1765. pag. 15. seq. & alibi.*

découvert jusqu'à présent par M. Kennicott. M. * * nous certifie enfin que la publication de l'Ouvrage du Docteur Anglois est assûrée ; qu'on en a déjà imprimé jusqu'au 35. Chapitre de la Géneſe (& c'est de quoi nous nous rejouissons bien sincérement avec M. Kennicott) ; qu'honorée de la protection, & du suffrage de ce qu'il y a de plus respectable dans toute l'Europe, à Rome même à laquelle cette entreprise est redevable d'une partie de sa réputation, la Collection des diversités de Leçons du Texte Hébreu, faite par M. Kennicott, est entiérement à l'abri des traits injurieux du Théologien de Casanate, comme de tout autre Ecrivain. M. * * termine sa Lettre en se déclarant le sincere ami du P. Fabricy, malgré tout le mal que celui-ci a dit de la façon de penser du Docteur Anglois, quels que soient aussi les petits artifices que notre Théologien a employés, selon lui, pour exalter son propre jugement & même sa *Religion* aux dépens du savoir de M. Kennicott.

Il faut avouer que ces plaintes sont graves ; mais sont-elles fondées ? Un court exposé des vûes de notre Ecrivain va en faire sentir la frivolité. Je tâcherai toutefois d'éviter les redites ; autant qu'il me sera possible, pour ne point ennuyer le Lecteur.

I. Rien n'est plus rare que le talent d'approfondir, de creuser les matieres & d'envisager les objets par toutes leurs faces. Sans ce talent qui en effet est extrêmément rare, l'on s'expose à tomber dans des écarts, quelquefois honteux ; l'on confond les choses les plus simples : faute de savoir combiner les points divers auxquels peut tendre un même objet, en en saisissant tous les rapports qu'ils ont entre eux, l'on attribue à un Ecrivain des idées entiérement disparates, & souvent contraires à ce qu'il s'est proposé de traiter dans ses Ouvrages. L'on ne sauroit donc trop étudier l'esprit d'un Auteur, avant que d'entreprendre d'en critiquer les Ecrits. Il est de l'équité de le juger selon ses lumieres & ses vrais sentiments.

C'est à cette seule considération qu'il suffiroit de ramener l'Auteur de la Lettre en question, pour lui prouver que ses reproches démontrent qu'il a lû superficiellement les *Titres primitifs*, ou qu'il affecte de ne pas comprendre & quel est

le deſſein de cet Ouvrage du Théologien, & quelle eſt la raiſon du titre qu'on lit à la tête de ſes deux Volumes.

Arrêtons-nous au titre du Livre. Ce même titre explique tout & rend raiſon de tout. L'Auteur y annonce une nouvelle Edition projettée du Texte de nos Ecritures Hébraïques, conféré avec les Manuſcrits Hébreux & avec les anciennes Verſions. Quelle eſt donc l'objet de ce titre ? Eſt-ce que l'Auteur n'y auroit eu en vûe que les travaux de M. Kennicott, ou qu'il ſe ſeroit mépris groſſiérement ſur l'entrepriſe du Docteur Anglois ? Non ſans doute.

Il y a des choſes qui ſe reſſemblent par le rapport intime qu'elles ont entre elles, quoiqu'elles paroiſſent les plus différentes. La Collation des Manuſcrits Hébreux & des anciennes Verſions avec notre Texte Hébreu communément reçu eſt un projet infiniment éloigné, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, d'un ſimple Recueil des diverſités de Leçons de ce même Texte d'après les Manuſcrits Hébreux. Dans celui-ci l'on ne voit qu'un pur Compilateur, ou ſi vous voulez, un Grammairien qui n'amaſſe tout-au-plus que des matériaux ſouvent informes, peut-être même de nul ou de preſque peu d'uſage. L'autre plan ne peut s'exécuter que par un homme d'un goût ſûr & éclairé: il exige une infinité de connoiſſances: ce ne ſauroit être enfin que la tâche d'un homme de génie. Mais, quoique l'un & l'autre de ces deux Ouvrages ſoient très-différents, peut-on nier qu'ils n'ayent entre eux un rapport bien marqué ?

Le Théologien de Caſanate a tenté d'embraſſer dans ſon Ouvrage tout ce que la Critique Sacrée a de plus remarquable relativement à l'Intégrité du Texte primitif des Livres Sacrés de l'Ancien Teſtament. Il étoit donc d'une abſolue néceſſité d'y rechercher par quelles voies on pourroit parvenir au but d'un deſſein auſſi vaſte qu'il eſt intéreſſant pour la Religion. Or, comment arriver à le remplir, ce même deſſein, ſans entrer dans une foule de diſcuſſions entiérement dépendantes de l'état où ſe ſont trouvés anciennement & où ſe trouvent de nos jours notre Texte Hébreu & nos anciennes Verſions; ſans préſenter quelques vûes générales ſur nos Manuſcrits Hébreux; ſans rapprocher encore de ce deſſein le plan que le Docteur Anglois limite à une ſimple Collection

de Variantes d'après les mêmes Manuſcrits; enfin ſans montrer en même-tems les avantages que la Religion & les Lettres pouvoient ſe promettre d'un pareil travail ?

Le titre mis à la tête de l'Ouvrage du Théologien de Caſanate, ne pouvoit mieux réunir ſous un ſeul point de vûe tous les rapports qu'ont ces matieres, quelque différentes qu'elles ſoient entre elles.

L'Auteur de la Lettre a beau dire que l'entrepriſe du Docteur Anglois n'eſt qu'un Recueil des Variantes puiſées dans les ſeuls Manuſcrits Hébreux. Le Théologien de Caſanate ne l'ignoroit point, & il en a donné des preuves demonſtratives dans ſon Ouvrage ſur les *Titres primitifs de la Révélation*.

Je ne diſconviens point qu'il a avancé (Tom. I. pag. 13.) que M. Kennicott *ſembloit nous promettre* quelque choſe de plus qu'une ſimple Collection des Variantes du Texte Hébreu. Il a dit auſſi (Tom. II. pag. 335.) en venant au projet tel que le porte le titre de ſon Ouvrage, que —— "quelque " vaſte qu'il ſoit, ne le regardons point comme abſolument " impoſſible. Les travaux dont nous jouiſſons, & ceux qu'un " ſavant Anglois *ſemble* nous faire attendre depuis pluſieurs " années, nous annoncent qu'on ne doit point déſeſperer " de voir enfin exécuter ce plan, tout difficile qu'il eſt ". Mais notre Théologien avertit en-même-tems dans une Note qui eſt au bas de cette page, qu'il parlera ailleurs de ce que M. Benjamin Kennicott nous promet de relatif au même projet. Et c'eſt préciſément ce que le Docteur Anglois a en vûe de faire; c'eſt auſſi ce que l'Auteur de la Lettre à notre Théologien auroit trouvé ſpécifié dans tout le détail poſſible, en liſant depuis la page 467. juſqu'à la 514. du même ſecond Volume.

Pour s'épargner tant de lecture, il auroit pu au-moins conſulter la Préface de l'Auteur, dans laquelle on ne ſauroit caractériſer l'entrepriſe de M. Kennicott, ni analyſer l'idée de ſon Recueil de Variantes avec plus de clarté & de préciſion qu'on le fait à la page 202. du Diſcours Préliminaire.

Il ne faut donc juger des ſentiments de l'Auteur touchant ce que le Docteur Anglois SEMBLOIT d'abord ſe propoſer dans ſa Collection des diverſités de Leçons, que relativement au plan général des CONSIDERATIONS CRITIQUES de no-

tre Ecrivain *ſur l'Intégrité du Texte Hébreu*. Le titre de ſon Ouvrage offre aſſurément des vûes dépendantes des travaux de M. Kennicott d'après les Mſs. Hébreux, mais des vûes qui dévoient avoir leurs bornes, ainſi qu'on le dira plus bas, & c'eſt en quoi ces vûes different de celles que remplit le ſavant Anglois. L'enſemble même du plan de notre Théologien annonce moins un projet qu'il ait prétendu exécuter, qu'une idée de ce qu'on pourroit, de ce qu'on devroit même faire ſur cette importante matiere, pour imprimer à nos Divines Ecritures Hébraïques le dernier ſceau d'Intégrité & d'Authenticité, qu'elles peuvent recevoir de la main des hommes.

Quel mal eſt-ce enfin d'avoir écrit que M. Kennicott iroit probablement au-de-là de ce qu'il nous promettoit? Devroit-on s'étonner d'une telle maniere de s'énoncer? Quoi! Les travaux du Critique Anglois ſur l'état préſent de nos Ecritures Hébraïques ne ſembloient-ils pas nous mener à un plan bien plus étendu que ne l'eſt celui auquel il juge à propos de ſe borner maintenant par une Collection de Leçons d'après les Manuſcrits Hébreux? Ignore-t-on que dans ſes deux Diſſertations qu'il publia en Anglois à Oxford en 1753. — 1759. en deux Voll. in-8. ſur l'*Etat préſent du Texte Hébreu imprimé*; il fait beaucoup d'uſage des anciennes Verſions pour appuyer les Variantes qu'il avoit déja puiſées dans quelques Manuſcrits Hébreux? Ne le voit-on pas ramener plus d'une fois ſon Lecteur à l'autorité des mêmes Verſions dans ſes différents *Etats de Collation* des mêmes Manuſcrits. Le ſeul Programme qu'il publia à Oxford, le 18. Décembre 1760. au ſujet de ſon entrepriſe, en eſt une preuve démonſtrative (1).

A quelle fin en appelle-t-il ſi ſouvent au témoignage de ces Verſions? Pourquoi auſſi nous dit-il ailleurs (2) qu'on

(1) " Codices Manuſcripti Hebraici non ſolum corrigunt multos, " ex iis erroribus, qui per octingentos vel mille annos proxime ela- " pſos fuerunt admiſſi, verum etiam confirmant auctoritatem Græcæ, " Syriacæ, aliarumque veterum & veneratione dignarum VERSIO- " NUM: quæ (intra certos limites) alios detegunt errores, eoſque " a Chriſti & APoſtolorum temporibus introductos " - *De Collatione Hebraicorum Codicum Manuſcriptorum Veteris Teſtamenti*, §. *IV*. pag. 2. *vid.* & §. *XII*. pag. 3.

(2) *The ten annual accounts of the Collation of Hebrew Mſs. of the old*

lui a communiqué les diverſités de Leçons qu'offrent les deux TALMUD & les RABBOTH ? Dans quelle vûe enfin a-t-il fait tirer copie (1) d'un Manuſcrit de la Bibliothéque du Vatican, où ſe trouve un recueil des Variantes que donnent les Paraphraſes Chaldaïques imprimées dans la Polyglotte d'Anvers, dans la Grande-Bible-Rabbinique publiée par Buxtorf, & les mêmes Paraphraſes que renferme un excellent Manuſcrit de la même Bibliothéque ?.

Tant de recherches ne *ſembloient*-elles pas nous promettre que M. Kennicott ne ſe borneroit point à collationner ſimplement le Texte Original ſur les Mſs. Hébreux que nous en avons, ou à faire imprimer ce même Texte avec un ſimple recueil des Variantes tirées des mêmes Mſs.? Tout cela *paroiſſoit* annonner que M. Kennicott feroit probablement entrer, dans ſa Collection, ainſi que le dit (2) notre Théologien, ces mêmes Variantes, pour en fixer le véritable prix. —— " Pourquoi, ajoute notre Ecrivain, M. Kennicott n'en " feroit-il pas autant de ce qui tient aux anciennes Verſions? " Son Ouvrage en deviendroit-il moins intéreſſant " ? D'ailleurs eſt-il probable que dans les Prolégomenes qu'il mettra à la tête de ſa grande Collection en 2. Volumes de gros format in fol., il ne renouvelle tous ſes principes épars çà & là dans ſes différentes Diſſertations qu'on a vûes en Anglois, en François & en Latin? L'on ne doute point non plus que, pour faire ſentir toute l'importance, toute la grandeur de ſon travail, & combien les Manuſcrits abondent de Variantes du plus grand intérêt, ſes mêmes Prolégomenes n'offrent quantité d' exemples, où il appréciera pluſieurs de de ces diverſités de Leçons, en les comparant avec le Texte des anciennes Verſions. Du-moins c'eſt ce qu'il devroit faire, après tout ce qu'on a vû là-deſſus dans les différentes Brochures qu'il a publiées relativement à cet intéreſſant objet.

Que M. Kennicott ne s'exprimoit-il donc avec moins

Teſtament; begun in 1760., an compleated in 1769. By Benj. Kennicott &c. Ou *Relation annuelle de la Collation des Mſs Hébreux de l'Ancien Teſtament, commencée en 1760. & finie en 1769. A Oxford 1770.* Relation VII. & IX. *pag.* 114. 156.

(1) Voyez *Des Titres primitifs de la Révélation, Tom. II. pag. 469. Not.*

(2) *Ibid. loc. cit.*

d'Amphibologie, ſi M. * * vouloit qu'on parlât de cette entrepriſe du ſavant Anglois en de tout autres termes que ceux dont s'eſt ſervi le Théologien de Caſanate. Ainſi tant s'en faut que notre Ecrivain ait donné de la Collection dont il s'agit, une idée abſolument fauſſe; qu'au-contraire il ne pouvoit la mieux caractériſer, ni s'exprimer en des termes plus flatteurs, ni plus honorables pour M. Kennicott, lorſqu' il vient à analyſer le plan d'un projet ſi vaſte. C'en eſt bien aſſez ſur cet article. Je vais réunir ſous une autre conſidération ce qu' on peut répondre aux autres reproches faits à notre Théologien.

II. Qu'un Ecrivain ſe reſſente de ce qu'on oſe contredire ſes idées, l'on ne doit pas en être ſurpris; mais que ce même Ecrivain, ſous le faux prétexte qu' on n' a point compris qu' elle eſt ſa véritable marche, perſiſte à défendre des hypothéſes que reprouve la ſaine critique, & faſſe de nouveaux efforts pour faire perdre de vûe le vrai point de la queſtion, ce ſont de ces écarts contre leſquels on ne ſauroit trop ſe récrier.

L'objet du IV. Mémoire de l'Ouvrage du Théologien de Caſanate roule ſur ce grand principe, ſavoir; que les diverſités de Leçons qu'offrent les Manuſcrits Hébreux ne ſont ni auſſi importantes, ni auſſi eſſentielles que le prétendent quelques Critiques. C'eſt à cette fin qu'il employe tout ce IV. Mémoire à juſtifier l'Intégrité du Texte primitif de l'Ancien Teſtament, par les diſputes Littéraires ſurvenues touchant le même objet, dans les XVII. & XVIII. ſiécles de l'Ere Chrétienne. Jamais on avoit vu diſcuter cette matiere avec plus de détails que ceux que l'on trouve ſur ce ſujet dans ledit Mémoire: il falloit cependant s'y préſcrire des bornes. Auſſi l'Auteur s'eſt-il contenté d' y préſenter ſur quelques points, quoique très-dépendants de ſon ſujet, des vûes générales, en ſe reſervant toutefois le droit de reprendre la même matiere, lorſque M. Kennicott auroit publié ſa Collection des Variantes du Texte Hébreu. Le P. Fabricy s' eſt énoncé là-deſſus d'une matiere ſi préciſe qu'il ſeroit inutile d'y inſiſter. En donnant, par exemple, quelques vûes générales ſur les Manuſcrits Hébreux, connus de nos jours, l'Auteur avois rempli ſuffiſamment ſon deſſein.

Puis qu'il eſt inconteſtable que, de quelque nature que ſoient les diverſités de Leçon qu'on trouve dans les Manuſcrits Hébreux, & quel que ſoit le nombre de ces Variantes, elles ne touchent point eſſentiellement aux Vérités dogmatiques & morales, conſignées dans nos Ecritures communément reçues, c'eût été aſſurément un hors-d'œuvre de faire parade d'une compilation de ces mêmes Leçons d'après pluſieurs Manuſcrits. N'oublions point cette Obſervation.

Mais l'Auteur a dit, & il le ſoutient encore, que ces diverſités de Leçons ne ſont ni auſſi nombreuſes, ni auſſi eſſentielles, ni auſſi importantes que le prétend M. Kennicott. Le Théologien a même appuyé cette aſſertion en avançant (1): entre autres choſes, que —— " S'il eſt permis de juger de " la qualité des Manuſcrits que M. Kennicott fait beaucoup " valoir pour ſa nouvelle Edition du Texte Hébreu, par " ceux qui nous ſont tombés entre les mains, & deſquels le " ſçavant Anglois a reçu les Collations; ne pourrions-nous " pas nous défier de ces belles découvertes dont il s'ap- " plaudit, peut-être avec un peu trop d'emphaſe "? Le Théologien avoit ajouté qu' —— " Il s'en faut bien cepen- " dant que ces Manuſcrits d'Italie donnent des diverſités de " Leçons auſſi nombreuſes & auſſi importantes que M. Ken- " nicott nous le fait attendre dans ſes différents Etats de " Collations & en parlant des Variantes en général ".

C'eſt principalement là-deſſus que l'Auteur de la Lettre en queſtion ſe récrie avec bien de la vivacité contre le Théologien, comme s'il n'eût eu d'autre deſſein que de faire paſſer M. Kennicott aux yeux du Public pour une perſonne qui veut en impoſer par ſon Recueil de prétendues Variantes. Non, le Théologien n'a jamais eu des vûes ſi peu honnêtes, au-contraire il n'à ceſſé de témoigner dans ſon Ouvrage combien il faiſoit cas des talents de M. Kennicott ainſi que de ſa perſonne: les éloges qu'il a donnés au ſavant Anglois étoient bien ſinceres. Perſuadé cependant que ce Recueil de Variantes ne pouvoit qu'être mal conduit, eu égard aux principes faux, qui ſemblent en diriger l'entrepriſe, le Théologien n'a

(1) *Des Titres primitifs &c. Tom. II. pag. 509. ſuiv.*
(1) *Ibid. pag. 513.*

pu diſſimuler ſes véritables ſentiments & ce qu' il penſoit de ceux du Docteur Angloit. Pourquoi le taire ? Doit-on ſe laiſſer éblouir par la réputation d'un Ecrivain, & ſur quelques traits de grandeur, qu'on remarquera dans ſon Ouvrage ou dans ſes projets Littéraires, faut-il prononcer hardiment que tout y eſt incomparable, que tout y eſt digne de nos éloges ?

L'on a dit cent fois que la République des Lettres eſt un Etat parfaitement libre, où tous les citoyens jouiſſent des mêmes priviléges, quoiqu'ils n'y ayent pas les mêmes honneurs : les plus illuſtres n'y ont d'autres droits que ceux qui ſont appuyés ſur le mérite & les talents : le plus obſcur n'excede pas les bornes de ſon pouvoir, quand il entreprend de les juger. Tout dépend d'avoir la juſtice & les vrais principes pour fondement de ſes déciſions (1).

Quelque bien pourvu que l'on ſoit de matériaux pour exécuter un plan très-difficile en ſoi-même, il faut les digérer & les refondre plus d'une fois avant que de les employer. C'eſt auſſi ce qui a fait dire à notre Théologien : —— " Qu'une fauſſe idée de richeſſes Littéraires ne vien-" ne pas nous éblouir. Ce n'eſt pas dans la pluralité des " variantes, purement numérales, que conſiſte le véritable " prix des Manuſcrits Hébreux : cette abondance ne ſeroit " bonne qu'à remplir les *Porte-feuilles* d'un Compilateur " mal adroit & ſans goût. Le vrai Critique ne fait cas de " la quantité des diverſités de Leçons que par celle de leurs " valeurs " (2).

Les diverſités de Leçons peuvent paroître d'abord très-nombreuſes, & le ſont en effet, quand on jette les yeux ſur les Manuſcrits Hébreux, & qu'on rapproche ceux-ci de nos meilleures Editions. Je fus au premier aſpect comme étonné d'une telle quantité de Variantes ; mais cette ſurpriſe ceſſa bien-tôt, lorſque j'examinai ſans prévention & en Critique la nature de tant de Variantes éparſes dans nos Manuſcrits. Ce qui m'eſt arrivé à moi-même, eſt préciſément le cas où s'eſt trouvé notre Théologien. Je ſais qu'il a eu plus d'une

(1) *Les trois ſiécles de notre Littérature, &c. Paris 1772. Préface pag.* 11.

(2) *Des Titres primitifs &c. Diſcours Prélimin. part. II. pag.* 225. *ſuiv.*

de ces pieces entres ſes propres mains ; & que ſans ſe fier aux yeux d'autrui, il les a conſultées lui-même.

L'Auteur de la Lettre penſeroit-il que notre Théologien, de concert avec le Révme P. Georgi & Feu l'Abbé Theoli, auroit donné ſans connoiſſance de cauſe un témoignage (1) authentique de la fidélité & de l'exactitude du travail du ſavant M. Antoine Conſtance, concernant les Leçons extraites de quelques Mſs. de Rome ? Croiroit-il, dis-je, que notre Ecrivain eût ſouſcrit à l'aveugle un tel certificat, ſans avoir vû de ſes propres yeux ce qu'étoient ces ſortes de Leçons ? Il ſe tromperoit lourdement.

Que M. * * apprenne donc que notre Théologien auroit pu produire au grand jour quantité de Variantes, d'après ces mêmes Manuſcrits du Vatican, de la Bibliothéque Angélique, de la Bibliothéque des Maronites, de celle enfin de Caſanate. En effet, combien de fois n'ai-je pas vû le Théologien preſque déterminé à faire imprimer à la ſuite de ſon Ouvrage, un aſſez grand nombre de ces mêmes Leçons, qu'il conſerve encore chez lui ? Mais où eût conduit une telle idée ? A quoi bon, me diſoit-il, groſſir un Ouvrage par une compilation qui au fond lui eſt entiérement étrangere ? C'en eſt ſans doute aſſez que l'on ſache en quoi conſiſtent en général ces ſortes de Leçons, pour pouvoir prononcer ſans craindre d'errer, qu'elles ne ſont point telles que le prétendent certains Critiques & même le Docteur Anglois.

C'eſt d'après cette conſidération que notre Théologien a dit que les Manuſcrits des Bibliothéques de Rome ne donnoient point cette quantité preſque immenſe de diverſités de Leçons, auſſi intéreſſantes qu'on pourroit ſe l'imaginer. Dès-lors, ajoutoit-il, quel jugement devra-t-on porter des autres Variantes qu'on pourra trouver, & qui exiſtent en effet dans les Manuſcrits connus, employés juſques à préſent pour la grande Collection de M. Kennicott ? Ce docte Anglois croit-il que toutes ces diverſités de Leçons ſont de même nature que celle, par exemple, qu'il a diſcutée fort au-long dans ſes

(1) Vid. Cl. B. Kennicott Opuſculum cui titulus eſt : *De Statu Collationis Hebraicorum Codicum Manuſcriptorum Veteris Teſtamenti (finito anno 1764.) quinque ab hinc annis inſtituta. Oxonii 1764. pag. 7.*

Remarques Critiques ſur I. Samuel, Chap. VI. verſ. 19. au ſujet des Bethſamites ? Je ſais, & notre Théologien n'a point manqué de le faire obſerver (1), que l'on ne doit point s'inſcrire en faux contre toutes les Variantes. " Il y en a ſans " doute, dit-il (2), qui ſont dignes de l'attention des Criti- " ques ". Telle eſt celle du paſſage du I. Livre des Rois, qu'on a cité. Mais quand même elles ſeroient la plûpart du tems d'un auſſi grand intérêt que celle qui concerne les Bethſamites ; ſuppoſé encore que les Manuſcrits Hébreux, que M. Kennicott a conſultés, nous offriſſent des milliers de Variantes, ainſi qu'il le dit lui-même (3) dans un de ſes Etats de Collation des Mſs. Hébreux, PLUSIEURS DESQUELLES, ſelon lui, INTERESSENT L'HONNEUR DE LA REVELATION ; que s'en ſuivroit-il d'une telle découverte ? Ces Variantes mériteroient ſans doute, comme l'obſerve notre Théologien (4), l'attention de ceux qui aiment la Religion & les Lettres ; mais cette même Religion & la bonne Littérature ne ſeroient pas moins en droit d'approfondir la nature de pareilles Leçons, & en les appréciant à leur juſte valeur, d'en faire rentrer le plus grand nombre dans l'ordre de celles qui ne viennent que de l'inadvertance ou de la liberté des Copiſtes (5).

Il y a cependant une obſervation importante à faire, qui pourroit donner du poids à une Variante quelconque, c'eſt lorſqu'on trouveroit cette Leçon conforme aux anciennes Verſions (6) ; mais ces ſortes de Leçons ſeront-elles bien nombreuſes & toutes également intéreſſantes ? A ces Variantes

(1) *Des Titres primitifs de la Révélation, Tom. II. pag.* 511. *Not.*

(2) *Ibid.*

(3) *The ten annual Accounts of the Collation of Hebrew Mſs. of the Old Teſtament. Account X. an.* 1769. *pag.* 135.

(4) *Des Titres primitifs, loc. cit pag.* 500.

(5) Ce que le Théologien de Caſanate a fait obſerver en paſſant, au ſujet de la Variante concernant le I. Livre des Rois, Chap. VI. verſ. 19., indique ſuffiſamment ce qu'on pourroit faire ſur ces ſortes de diverſités de Leçons. Voyez *Des Titres primitifs &c. Diſcours Prélim. part. II. pag.* 205. *ſuiv. Not.*

(6) M. Kennicott nous aſſure (*loc. cit. pag.* 142.) qu'il a trouvé pluſieurs Mſs. Hébreux qui préſentent de pareilles Leçons, qu'on ne voit point dans nos Editions du même Texte : & ces Leçons s'accordent, dit-il, avec les Verſions Grecque & Syriaque.

près, quelle preuve me donnerez-vous, dirai-je au ſavant Anglois, que telle ou telle autre Leçon qu'offrent vos Manuſcrits, ſoit préférable à celle qui eſt communément reçue, ou qu'elle ſoit plus authentique que la Leçon de nos Editions du Texte Hébreu ? Vos Manuſcrits auroient-ils donc un dégré d'autorité ou, au-moins, d'ancienneté, que n'avoient point, ſelon vous, ceux dont les premiers Editeurs des Bibles Hébraïques ſe ſervirent dans le XV. ſiécle & le ſuivant ? Le Théologien de Caſanate vous a montré, juſqu'à l'évidence, que rien ne ſent plus le paradoxe que tout ce que vous avez écrit ſur ce ſujet. Je vous renvoie à ce qu'il a dit des premieres Editions de nos Bibles du Texte Hébreu. Sachez qu'on ne ſera point en peine d'apprécier également l'autorité comme l'antiquité des autres Manuſcrits dont vous vous êtes ſervi pour votre Collection. Aurez-vous enfin recours au témoignage des anciennes Verſions (1) pour appuyer les nouvelles Leçons qu'offrent vos Manuſcrits ? Mais c'eſt-là où l'on vous attend encore, ſi j'oſe m'exprimer de la ſorte.

Ce n'eſt point que le Théologien de Caſanate veuille condamner votre entrepriſe : il la croit utile ; mais il doute beaucoup & avec fondement, que votre Collection ſoit telle que vous l'avez ſoutenu dans tous vos Ecrits analogues au même objet. Sans faire une vaine oſtentation de citer pluſieurs Variantes qu'il trouvoit dans des Manuſcrits des Bibliothéques de Rome, & deſquels on vous avoit envoyé la Collation, le Théologien de Caſanate s'eſt contenté d'en appeller à votre propre témoignage & à certaines Régles de critique, que vous avez poſées vous-même. Il vous a ſuivi dans quelques Variantes que vous aviez produites contre la Leçon reçue ; il a diſcuté ces Variantes, il les a examinées au flambeau de la ſaine critique ; il en a montré l'inutilité : enfin il en a fait autant de quelques corrections que vous vouliez introduire au préjudice du Texte Hébreu imprimé. Ce ſont toutefois ces mêmes Variantes que vous nous dites être du dernier intérêt. Si toutes ou, du-moins, ſi la plupart de celles que vous eſtimez tant, ne ſont pas plus eſſentielles que les Le-

(1) Voyez *Remarques détachées ſur les Variantes en général, &c.* §. XIX. —— XXI. à la fin du Tom. II. *Des Titres primitifs*, pag. 528. *ſuiv.*

çons dont le Théologien & vos Critiques ont déjà fait voir le peu d'autorité & d'utilité ; eſt-ce raiſonner contre la bonne Logique de conclure que ces diverſités qu'on trouve entre notre Texte Hébreu commun & les Manuſcrits connus, ne ſauroient être ni auſſi nombreuſes, ni auſſi intéreſſantes que vous le ſoutenez avec tant d'emphaſe dans vos différens *Etats de Collation* ?

Il eſt vrai que le Théologien n'a point vû, ni pu voir tous les Manuſcrits que vous avez été à portée de conſulter, que vous avez même collationnés pour votre Edition. Mais qu'étoit-il néceſſaire qu'il fît tant de recherches ? Ces diverſités de Leçons qui exiſtent dans les Manuſcrits, fuſſent elles-mêmes toutes des Variantes proprement dites; ignorons-nous qu'il y a des Régles qu'un bon Critique ne doit point négliger pour ſavoir ſi telle ou telle variante doit appartenir à la Leçon primitive du Texte Original ? Il ſeroit très-inutile de reproduire ici ces mêmes Régles : notre Théologien n'a pas manqué de les toucher dans ſes Mémoires à meſure que l'occaſion s'en eſt préſentée, & il en a donné un réſumé à la fin de ſon Ouvrage. En-vain prétendrez-vous que ces Régles ſont arbitraires. Ce n'eſt pas aſſez de le dire : il faut que vous le prouviez.

Le Théologien de Caſanate eſt très-éloigné de penſer avec les Buxtorf, les Waſmuth, & d'autres célebres Hébraïſants, que l'Ouvrage des Maſſorethes ſoit un Ouvrage tout divin ; & que ces anciens Juifs nous ayent tranſmis dans toute ſa pureté primordiale le Texte Hébreu, tel que nous le repréſentent nos Editions communes. Il y a un certain milieu à garder là-deſſus : les extrêmes ſont des vices que reprouve la ſaine Littérature. Mais il n'eſt pas moins vrai de dire que nous ſommes infiniment redevables aux Maſſoréthes pour les travaux qu'ils nous ont laiſſés relativement à nos Ecritures Hébraïques, quelque minutieuſes que ſoyent d'ailleurs les Obſervations qui nous reſtent des mêmes Docteurs Juifs ſur ces Titres primitifs de notre Culte. On a beau le dire : ouï, toute Imparfaite qu'a été la Maſſore ou cette doctrine traditionnelle des anciens Juifs concernant le Texte Hébreu ; toute imparfaite qu'elle eſt de nos jours ; elle a ſervi ſûrément DE HAYE A LA LOI, parce qu'en effet il n'y a rien

d'eſſentiellement corrompu dans notre Texte Hébreu imprimé, du-moins quant aux verités Dogmatiques & Morales comme à la ſuite de l'Hiſtoire du Peuple de Dieu. Auſſi notre Théologien a-t-il eu raiſon de défier ces Critiques hardis & préſomptueux, dont il a expoſé les différentes hypothéſes touchant la même matiere, de jamais appuyer leurs aſſertions ſur quelque fondement ſolide. Et comment trouveroit-on à les appuyer d'une maniere ſtable, puiſqu'elles ne peuvent conduire qu'à bouleverſer tout le dépôt de la Foi?

Revenons au principe d'où nous ſommes preſque partis pour répondre au ſecond Chef des reproches formés contre le Théologien. Nous ne ſaurions trop inculquer ce principe: il nous ſera ſaiſir ſûrément le vrai point de la queſtion entre le Théologien de Caſanate & le Docteur Anglois.

Notre Ecrivain avoit fait obſerver à-deſſein, dans ſon II. Volume *Des Titres primitifs* (pag. 499.), que M. Kennicott convenoit dans une de ſes Diſſertations (1), que les Variantes ne touchoient point eſſentiellement aux vérités de la Foi & de la Morale. Cet aveu eſt remarquable; il ne faut point le perdre de vûe. Mais comment accorder un aveu ſi important avec ce que le docte Anglois nous dit de toutes ces diverſités de Leçons dont *pluſieurs intéreſſent l'honneur de la Révélation*? Qu'entend-t-il en effet par cette façon de s'énoncer ſur une matiere ſi délicate? Eſt-ce que les Variantes que contiendra ſa Collection, donneront d'autres vérités Morales, de nouveaux Dogmes inconnus à nos Peres, enfin toute une autre ſuite de l'Hiſtoire Sacrée, que celle que nous avons dans notre Texte commun?

Qu'entend-t-il encore par ces *Erreurs* (2) introduites même depuis le tems de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, & que corrigent les Manuſcrits qu'il a collationnés? L'Egliſe, cette colonne de la vérité, auroit-elle donc permis que le dépôt des Ecrits Sacrés eût été confié à des mains profanes, qui les auroient, pendant un ſi long tems, laiſſé altérer ou corrompre? Et l'on auroit toleré un tel abus! Ce langage inouï dans l'Egliſe du Seigneur ne peut qu'armer les ennemis de

(1) *The ſtate of the printed Hebrew Text, &c. Diſſert. I. Tom. I. pag. 11.*
(2) Voyez ci-deſſus, *pag. 78. Not. 1.*

la Foi contre nos Dogmes, contre tout ce que nous avons de plus sacré. Mais que ce langage est frivole ? Tous nos Monuments Ecclésiastiques le démentent.

N'attribuons point au Docteur Anglois des sentiments si peu conformes à l'idée qu'il nous donne ailleurs de son entreprise. Disons plûtôt avec notre Théologien de Casanate, que " nous ne devons point nous arrêter sur ces sortes d'ex- " pressions d'un Ecrivain à qui les plus légeres inadvertan- " ces de Copistes paroissent des monstres qu'il faut anéantir, " parce qu'ils dégradent la majesté & l'excellence des Di- " vines Ecritures " (1).

Que M. Kennicott que nous estimons bien sincérement, nous permette de lui dire qu'il ne s'imagine point que sa Collection, quelque immense & toute intéressante qu'il la suppose, nous fasse jamais abandonner notre Texte communément reçu. Il en sera de son grand Recueil des Variantes du Texte Hébreu, ce qui en a été de la grande Collection du docte Mill, retouchée par le savant Kuster (2), concernant les diversités de Leçons Grecques du Nouveau Testament. Les Juifs & les Chrétiens s'en tiendront toujours à nos Editions Hébraïques, comme nous nous en tenons encore (à quelques différences près & de peu d'importance) au Texte Grec donné d'abord par nos Editeurs au commencement du XVI. siécle. Tout-au-plus quelque Savant ou quelque Critique fera usage de la Collection de M. Kennicott pour redresser un nombre assez limité de certains passages de nos Ecritures de l'Ancien Testament, dans lesquels il paroît que le Texte Hébreu n'est point entiérement exempt des inadvertances des Copistes. Car enfin ce sont des hommes qui ont copié ce Texte : ces hommes n'ont point été infaillibles, & ne pouvoient l'être. Mais quelles que soient ces méprises; ni la Foi, ni les Mœurs n'y sont point intéressés, parce que ce même Texte est essentiellement pur & intégre.

Je suis très-persuadé que M. Kennicott a de bonnes vûes ; le Théologien de Casanate lui a rendu là-dessus toute la justice que méritent les travaux d'un Savant si avantageusement connu dans la République des Lettres. Sa Col-

(1) Voyez *Des Titres primitifs &c. Tom. II pag. 500.*
(2) *Ibid. pag. 514. Not. 2. & pag. 515. suiv. Not. 1.*

lection de Variantes intéreſſera ſans doute la Religion ; par ce que tous les Manuſcrits connus, collationnés les uns avec les autres, formeront une démonſtration complette de la Vérité Hébraïque, telle qu'elle eſt dans nos Bibles imprimées : C'eſt principalement ſous ce point de vûe qu'on doit enviſager l'importance, je dis même la néceſſité des travaux du Docteur Anglois ; c'eſt par-là auſſi qu'il ſe rend véritablement digne de la reconnoiſſance du Public.

Mais je ne voudrois pas que le Docteur Anglois pouſſât ſi loin qu'il le fait, un certain enthouſiaſme Littéraire pour ſon immenſe aſſemblage de Variantes dont un très-grand nombre ſont, ſelon lui, auſſi eſſentielles qu'importantes. Il paroît que le ſavant Anglois ne ſe défie pas aſſez de ſes Manuſcrits Hébreux, & qu'il défere avec trop d'ardeur à leur autorité, quelque reſpectable qu'elle ſoit d'ailleurs. Les Mill & les Kuſter ont tenu un langage bien plus moderé au ſujet des Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament. Quoique la belle Collection de Mill, revûe par Kuſter, offre des diverſités de Leçons, qui vont même au de-là de 30, 000., l'on voit cependant qu'il n'y en a aucune qui préſente quelque variété conſidérable : tel eſt l'aveu qu'en fait Kuſter : —— *Quoad ipſum Textum attinet*, LEVITER *tantum attingunt*; EXIGUO *diſcrimine inter ſe diſcrepent* (1).

Ces longs & pénibles travaux de Mill ne formeroient-ils pas un puiſſant préjugé en faveur des Leçons communément reçues du Texte Hébreu, de même qu'ils ont concouru à mettre dans tout ſon jour la certitude & la vérité des Leçons de nos Editions du Nouveau Teſtament ?

Je ne ſais ſi je me trompe ; mais j'appréhende fort que de la maniere dont s'énonce l'Auteur de la Lettre en queſtion, il ne nous faſſe conſiderer le Docteur Anglois à-peu-près comme certains Antiquaires qui croyant poſſeder de précieux Monuments, ſeroient toutefois bien fachés qu'il ſe préſentât quelque bon Connoiſſeur pour les déſabuſer. Quand même l'on ſeroit très-perſuadé qu'ils ſont dans l'erreur, il faut bien ſe donner de garde de les détromper : on leur apprendroit une vérité importune,

(1) *Ludolph. Kuſterus, Præfatio ad Lectorem de Editione Novi Teſtam. Græci Joann. Millii, ab ſe denuo recenſita, &c. Amſtelod.* 1709. *pagg.*

——— ——— ——— Pol, me occidistis, amici;
Non servastis, ait; cui sic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratissimus error (1) :

Quoiqu' il en soit; suspendons notre jugement : attendons, comme le Théologien de Casanate l'avoit déjà dit (2), que le Docteur Anglois ait publié sa grande Collection de Variantes, pour être mieux en état d'apprécier le mérite de cette entreprise. Je crois que M. Kennicott agit de très-bonne foi dans tout ce qu'il a recueilli d'après les Manuscrits Hébreux; mais que faute d'avoir approfondi suffisamment la nature des Variantes des mêmes Manuscrits, faute aussi d'avoir voulu remonter aux véritables causes d'où elles sont parties, il a trop déprécié nos Editions Hébraïques. Je ne fais pas cette remarque pour jetter des ombres sur sa réputation : c'est uniquement pour empêcher que son éclat, à force d'éblouir, n'en répande sur l'esprit de ceux qui se livrent trop à l'Autorité.

J'ajouterai à ces Observations, que je ne comprends guere ce que M. * * entend à la fin de sa Lettre par le mot de RELIGION. S'il a en vûe le Corps auquel le Théologien de Casanate a l'honneur d'appartenir, rien n'est plus vrai de dire que tous ces grands hommes de l'Ordre de S. Dominique, qui se sont tant distingués dans la Littérature sacrée, n'avoient pas besoin des éloges de notre Ecrivain, quelque bien mérités qu'ils fussent. Ces grands hommes étoient déjà assez connus par les services importants, qu'il ont rendus à l'Eglise du Seigneur, relativement à la matiere qui occupoit le Théologien dans ses *Considérations Critiques sur l'Intégrité des Divines Ecritures de l'Ancien Testament*. Le nom seul des Hugues-de-Saint-Cher, des Raymond-Martin, des Sanctes-Pagnini, des Malvenda, &c. fait leur éloge.

Si M. * * a prétendu faire allusion à la Religion Catholique, que le Théologien a le bonheur de professer par une grace spéciale de la Providence, quelle gloire n'est-ce pas pour notre Ecrivain d'avoir consacré sa plume à soutenir contre les insultes de l'Erreur les droits augustes d'une Eglise

(1) *Horatius, Epistolarum lib. II. epist. 2. vers. 138. seqq.*
(2) Voyez *Des Titres primitifs &c. Tom. 2. pag. 508. suiv.*

qui ſeule peut ſe vanter à juſte titre d'être la conſervatrice du Dépôt Sacré des Livres Saints.

Finiſſons par une réflexion qu'amenent naturellement les remarques que nous avons faites ſur la Lettre du ſavant d'Angleterre à notre Théologien. Que M. ' * s'en prenne uniquement aux opinions peu ſûres, quelquefois même erronées, que M. Kennicott a oſé défendre principalement dans ſes *Diſſertations touchant l'Etat préſent du Texte Hébreu imprimé*. Voilà ce qui a attiré au Docteur Anglois les animadverſions de notre Ecrivain. Le Théologien a écrit ſur cette importante matiere dans la ſeule vûe d'arrêter le progrès d'un ſyſtême que reprouve la ſaine critique, & dont les conſéquences ne peuvent qu'effrayer le ſimple Fidéle & enhardir les ennemis de la Foi.

Bien-loin que le Théologien de Caſanate ait excedé les bornes de ſa critique contre M. Kennicott, & qu'il ait mis trop de ſévérité dans les jugements qu'il a portés de ce que la Religion & les Lettres peuvent ſe promettre de la grande Collection des Variantes du Texte Hébreu; ſon Ouvrage touchant les *Titres primitifs de la Révélation* n'offre à ce ſujet que des traits de modération & d'honnêteté. Il eſt vrai que le P. Fabricy a eu aſſez de force pour expoſer dans ſon jour les vices inſéparables des hypothéſes de M. Kennicott; mais en parlant de ce Projet qu'on exécute enfin à Oxford, il n'a point négligé d'en analyſer les beautés: il a mis dans un point de vûe, aſſez favorable, toute la grandeur d'une pareille entrepriſe; en un mot, il a donné à M. Kennicott les juſtes louanges qu'il méritoit par ſes travaux Littéraires: en attaquant enfin les écarts du Docteur Anglois, il en a admiré le ſavoir, & toujours reſpecté la perſonne.

CORRECTIONS.

Pag. 13. *ligne derniere*, *Not.* Eccleſiaſtique, *liſez* Eccleſiaſtique. *Pag.* 16. *l.* 1. Ovrages, *liſ.* Ouvrages. *Même pag. l.* 12. Ercivains, *liſ.* Ecrivains. *Pag.* 19. *N. l.* 4. eugendre, *liſ.* engendré. *Pag.* 22. *l.* 6. *& pag.* 23. *l.* 23. *après* Interpretes & attention, *mettez un point interrogatif. Pag.* 32. *l.* 17. éclaire, *liſ.* éclairé. *Pag.* 33. *l.* 29. ſerat-il, *liſ.* ſera-t-il. *Pag.* 40. *l.* 15. *&* 16. conjeƈtures, *liſ.* conjectures. *Même pag. l.* 17. il n a fait, *liſ.* qu'au-contraire il n'a fait. *Pag.* 52. *l.* 16. Narion, *liſ.* Nation. *Pag.* 56. *l.* 2. le le, *liſ.* le. *Pag.* 57. *l.* 4. touchant les, *liſ.* au ſujet des. *Pag.* 58. *l.* 31. *&* 32. néceſſire, *liſ.* néceſſaire. *Pag.* 61. *l.* 30. Traduƈtion, *liſ.* Traduƈtion. *Pag.* 68. *l.* 5. Egypriens, *liſ.* Egyptiens.

IMPRIMATUR,

Si videbitur Reverendiſſimo Patri Sacri Palatii Apoſtolici Magiſtro.

F. A. Marcucci Epiſc. Montalti, Viceſgerens.

IMPRIMATUR.

F. Thomas Auguſtinus Riccchinius, Ordinis Prædicatorum, Magiſter Sacri Palatii Apoſtolici.
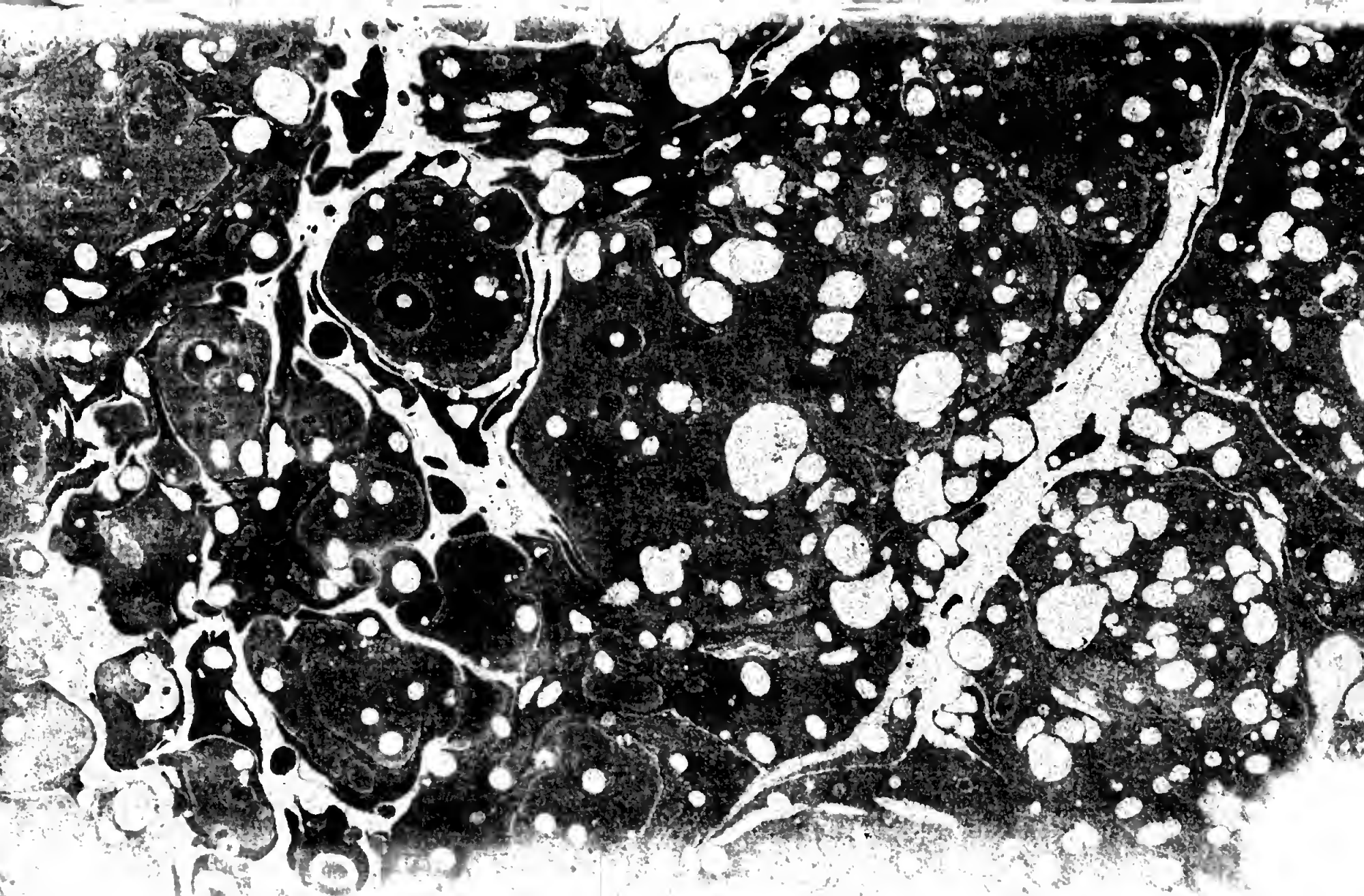
A Rome, Imprimé par Benoit Franceſi.